

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI TIZI OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
SCIENCES DE GESTION



DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

**Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences
économiques**

Option : Economie Monétaire et Bancaire

Thème :

***L'analyse et la gestion du risque de crédit : Cas
de la banque Natixis, Agence de Tizi-Ouzou***

Réalisé par :

JACK Wellington
TLOU Makgotla Dion

Dirigé par :

Mr. KHAMMES Abdenour

Membres de jury :

Président : Mr SAM Hocine, MCB, UMMTO ;

Rapporteur : Mr KHAMMES Abdenour, MAA, UMMTO ;

Examineur : Mr OUAZZI Azzedine, MAA, UMMTO.

Année Universitaire

2020/2021

Remerciements

Tout d'abord, nous tenons à remercier Dieu de nous avoir donné la force, la sagesse, le courage et la détermination pour entreprendre ce travail.

Nous tenons à remercier Mr KHAMMES Abdennour d'avoir accepté d'encadrer notre recherche. Nous apprécions également ses précieux conseils, sa patience, sa lecture attentive et ses remarques qui nous ont permis d'améliorer la qualité de notre travail.

Nous tenons également à remercier la banque NATIXIS de nous avoir permis d'effectuer notre stage dans son établissement de Tizi Ouzou. Nous apprécions particulièrement la contribution de Mr. M N LAHDIRI et de M^{me} MOUALI Fatiha qui ont consacré leur temps limité à la réalisation de notre recherche. Nous leur sommes reconnaissants pour toutes leurs orientations et pour toutes les informations qu'ils ont mis à notre disposition toute au long de notre stage pratique.

Nous sommes très honorées de la présence des membres du jury, que nous remercions d'ailleurs chaleureusement d'avoir bien voulu accepter d'examiner notre travail. Nos remerciements s'étendent également à tous nos enseignants durant notre cursus universitaire, pour leurs savoirs qu'ils n'ont pas hésité à partager avec nous.

Nos plus vifs remerciements vont à nos familles, ils nous ont toujours soutenu et encouragé. Ils nous ont donné toutes les chances pour réussir. Qu'ils trouvent, dans la réalisation de ce travail, l'aboutissement de leurs efforts ainsi que l'expression de notre plus affectueuse gratitude.

L'ensemble de ce travail doit énormément à nos amis et collègues pour leurs conseils, leurs orientations, leurs points de vue et leurs savoirs qu'ils n'ont pas hésité à partager avec nous durant le cursus universitaire.

Enfin, nous remercions tous ceux, qui ont de près ou de loin, contribué à la réalisation de ce travail.

Dédicaces

A mon défunt grand-père qui a cru en moi et à ma défunte grand-mère qui a sacrifié son confort pour mon éducation.

A mes parents que je souhaite rendre fiers chaque jour pour leur amour, leur soutien, leur tendresse et leurs bons vœux pour ma vie.

A mes frères et sœurs : Chrispen, Emmah, Muchaneta, Ropafadzo et Stella pour leur soutien moral et leur compagnie.

A ma meilleure amie Shelta Kasina, pour son amour inconditionnel et son soutien indéfectible.

A mon collègue Dion pour son professionnalisme, et à tous mes amis pour avoir été là pour moi.

Wellington.

Dédicaces

À mes parents pour leur amour et leur soutien tout au long de mon parcours académique.

À Nonhlanhla, Pelokgale et Matsiliso mes frères et sœurs qui m'ont apporté un soutien personnel et m'ont toujours donné le courage et la force de continuer.

À mon neveu bien-aimé Jaiden, dont l'enthousiasme me pousse sans cesse à réussir dans mes études.

À mes chers amis dont la force est devenue la mienne tout au long de ce voyage.

À mon estimé collègue Wellington Jack, dont les connaissances, le dur labeur et le dévouement nous ont permis de réaliser ce travail.

Makgotla.

Liste des abréviations

Abréviations	Significations
AFS	Aciers fins est spéciaux
BCFE	Banque Française du Commerce Extérieure
BDS	Basket Default Swap
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
CAOC	Chargé d'Accueil et des Operations Courantes
CDO	Collateralised Debt Obligations
CDS	Credit Default Swap
CFPRP	Coefficient des fonds propres et des ressources permanentes
CLN	Credit Linked Notes
CLO	Collateralised Loan Obligations
CMC	Conseil de la Monnaie et du Crédit
CMgS	Coefficient minimum global de solvabilité
CMT	Crédit à moyen terme
CNCE	Caisse National des Caisses d'Epargne
COT	Chargé des opérations techniques
CS	Coussin de sécurité
DFLT	Dettes financières à Long Terme
DGIG	Direction Générale de l'Inspection Générale
DM	Default Modeles (Les Modeles de Default)
DRCI	Délai de récupération du Capital investi
DSCR	Debt Service Coverage ratio
EAD	Exposure at default (Exposition en cas de default)
EBITDA	Earnings Before Interest Taxes Depreciation and Ammortisation
EL	Expected Losses
FCC	Fichier Central des Chèques
FCFD	Foreign Currency Fixed Deposits
FCFF	Free Cashflow to the Firm
FIBEN	Fichier Bancaire des Entreprises
FICP	Fichier des Incidents de Remboursement des Crédit aux Particuliers
FP	Fonds Propres

FPB	Fonds Propres de Base
FPC	Fonds Propres Complementaires
FPN	Les Fonds Propres Nets
FPrC	Fonds Propre de risque de crédit
FPrM	Fonds propres de risque de marche
FPro	Fonds Propres de risque opérationnel
FR	Fonds de Roulement
GCCP	Gestionnaire Clientèle Professionnelle et Particuliers
IP	L'indice de profitabilité
IRB	Notation Interne (Internal Based Rating)
LAPP	Liquidity, Activity, Profitability, Potential
LGD	Loss Given Default (la perte en cas de default)
LMC	Loi sur la Monnaie et le Crédit
MBS	Mortgage Backed Securities
MTM	Marked-to-Market
PD	Probabilité de Defaut
PDF	Probability Density Function (La fonction de densité de pertes)
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PS	Provisions Spécifiques
PVD	Pays en voie de Développement
RDO	Responsable des opérations
S&P	Standard and Poor's
SPV	Special Purpose Vehicle
TR	Total Ressources
TRI	Taux de rendement interne
TRS	Total Return Swap
UL	Unexpected Losses (Les pertes non attendues)
VA	Valeur Ajoutée
VAN	Valeur actualisée nette
VaR	Valeur à Risque

Liste des figures

FIGURE 1 : LA BANQUE EST L'INTERMEDIAIRE ENTRE LES OFFREURS ET DEMANDEURS DE CAPITAUX	9
FIGURE 2 : SEQUENCE DE L'ANALYSE FINANCIERE	34
FIGURE 3 : ILLUSTRATION GRAPHIQUE LINEAIRE HISTOGRAMME	45
FIGURE 4 : L'ARCHITECTURE D'UN MODELE DE RISQUE DE CREDIT	63
FIGURE 5 : EVOLUTION DES DEPOTS BANCAIRES EN ALGERIE DE 2014 A 2017	71
FIGURE 6 : LES CREDITS ACCORDES PAR LE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN DE 2014 A 2017	72
FIGURE 7 : LE FONCTIONNEMENT D'UN CDS.....	97
FIGURE 8 : LE FONCTIONNEMENT D'UN TOTAL RETURN SWAP (TRS).....	99
FIGURE 9 : LE FONCTIONNEMENT D'UN CDO	101
FIGURE 10 : ORGANIGRAMME AGENCE 151 DE TIZI OUZOU	107
FIGURE 11: L'EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2022 A 2026.....	119
FIGURE 12: L'EVOLUTION DU RESULTAT NET 2022 A 2026	119
FIGURE 13: L'EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT (FR) 2022 A 2026	120
FIGURE 14: L'EVOLUTION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) 2022 A 2026....	120
FIGURE 15: L'EVOLUTION DE LA TRESORERIE NETTE 2022 A 2026	121
FIGURE 16: L'EVOLUTION DU CYCLE D'EXPLOITATION 2022 A 2026.....	126

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : OUTILS D'ANALYSE FINANCIERE CONCERNANT LE RISQUE	39
TABLEAU 2 : RECAPITULATIF DES CINQ « C » DU CREDIT	41
TABLEAU 3 : LES RATIOS NORMATIFS.....	44
TABLEAU 4 : EXEMPLE DE RATING PAR S&P	47
TABLEAU 5 : EXEMPLE DE CREDIT-SCORING	52
TABLEAU 6 : ILLUSTRATION DE LA VAR	52
TABLEAU 7 : NOMBRE D'AGENCES DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN	70
TABLEAU 8 : PONDERATION DES DIFFERENTS RISQUES SOUS BALE II.....	81
TABLEAU 9: REPARTITION DES EMPLOYEES	113
TABLEAU 10: PRESENTATION DU BILAN PREVISIONNEL 2022 A 2026.....	115
TABLEAU 11: LA PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2022 A 2026.....	118
TABLEAU 12: LES RATIOS DE STRUCTURE.....	122
TABLEAU 13: LES RATIOS D'ACTIVITE.....	125
TABLEAU 14: LES RATIOS DE RENTABILITE	127
TABLEAU 15: ETUDE DU RISQUE POUR LE CREDIT D'EXPLOITATION	128
TABLEAU 16: CARACTERISTIQUES DU TERRAIN DE LA SARL BONTECH	130
TABLEAU 17: REPARTITION DE L'INVESTISSEMENT INITIAL	131
TABLEAU 18: CALCUL DU FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELLE 2022 A 2026.....	131
TABLEAU 19: CALCUL DE LA VARIATION EN FONDS DE ROULEMENT 2022 A 2026	132
TABLEAU 20: CALCUL DE FLUX NETS DE TRESORERIE 2022 A 2026	132
TABLEAU 21: CALCUL DE LA VALEUR ACTUALISEE NETTE (VAN).....	133
TABLEAU 22: CALCUL DU TAUX DE RENTABILITE INTERNE (TRI).....	134
TABLEAU 23: CALCUL DU DELAI DE RECUPERATION DU CAPITAL INVESTI (DRCI).....	134
TABLEAU 24: CALCUL DE L'INDICE DE PROFITABILITE	135
TABLEAU 25: L'ETUDE DU RISQUE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT	136

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1 : LE RISQUE DE CREDIT DANS L'ACTIVITE BANCAIRE	5
SECTION 1 : LA BANQUE ET LES CREDITS BANCAIRES.....	6
SECTION 2 : LA NATURE DU RISQUE DE CREDIT.....	16
SECTION 3 : LE PROCESSUS D'OCTROI D'UN CREDIT DANS UNE BANQUE COMMERCIALE.....	22
CHAPITRE 2 : L'ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT.....	30
SECTION 1 : LES METHODES EMPIRIQUES DE L'ANALYSE DE RISQUE	31
SECTION 2 : LES METHODES STATISTIQUES DE L'ANALYSE DU RISQUE.....	48
SECTION 3 : LA MODELISATION DE RISQUE DE CREDIT	54
CHAPITRE 3 : LA GESTION DU RISQUE DE CREDIT.....	66
SECTION 1 : ORGANISATION DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN ET SA REGLEMENTATION	67
SECTION 2 : LA REGLEMENTATION PRUDENTIELLE	77
SECTION 3 : LA METHODOLOGIE GENERALE DE RISQUE MANAGEMENT	90
SECTION 4 : LA COUVERTURE DU RISQUE DE CREDIT PAR LES PRODUITS DERIVES.....	95
CHAPITRE 4 : L'ETUDE ET LA GESTION DU RISQUE DE CREDIT : CAS DE LA BANQUE NATIXIS.....	104
SECTION 1 : PRESENTATION DE LA BANQUE NATIXIS	105
SECTION 2 : ETUDE ET ANALYSE D'UN DOSSIER DE CREDIT D'EXPLOITATION	111
SECTION 3 : ETUDE DE CAS D'UN DOSSIER DE CREDIT D'INVESTISSEMENT	130
CONCLUSION GENERALE	140
BIBLIOGRAPHIE	144
TABLEAU DES MATIERES.....	158

Introduction Générale

Le passage du temps permet à toute chose de grandir. Les banques ne sont pas différentes. Dès le début de leur existence, elles ont eu pour rôle de répondre aux besoins financiers de la population. Aujourd'hui, l'activité bancaire représente bien plus que cela. La réception des dépôts et la distribution de crédits sont largement considérées comme l'activité bancaire la plus traditionnelle qui soit. Cette activité peut sembler simple, mais elle comporte divers risques, dont l'un des plus importants est le risque de non-remboursement des crédits. C'est avec grand intérêt que nous nous trouvons aujourd'hui avec la grande tâche de trouver et d'évaluer les méthodes que la banque moderne utilise pour faire face aux risques particulièrement liés à son rôle de financeur de l'économie.

Il existe un certain nombre de facteurs qui peuvent pousser des institutions comme les banques à se protéger contre les pertes, ces facteurs peuvent être en relation avec le client, l'économie, la banque, etc. La gestion des risques est un élément de l'activité bancaire qui sert de protection contre les phénomènes internes et externes susceptibles de mettre en danger les fonds dont la banque dispose. Comme nous l'avons déjà mentionné, les banques ont progressivement évolué et les risques qui accompagnent chaque nouvelle activité liée au financement ont augmenté la probabilité que les banques perdent des fonds. La gestion des risques a évolué par tâtonnement, les événements passés ayant permis de créer de nouvelles réformes et réglementations dans le but de mieux protéger les banques et les clients à long terme, par exemple la création du Comité Bale. Il est donc important de noter ces évolutions et d'établir les risques auxquels les banques font face dans l'acte de distribuer des crédits, ainsi que les méthodes que la banque peut utiliser pour contrer ces risques.

De nombreuses techniques de gestion des risques ont été établies au fil des ans et, d'une manière très générale, il n'existe pas une seule façon de gérer les risques au sein d'une banque qui puisse faire l'unanimité dans toutes les banques de cette nature. Il existe certaines techniques générales de mesure du risque qui ont été utilisées au niveau international, mais les techniques de mesure et d'atténuation du risque peuvent varier d'une banque à l'autre pour des raisons subjectives. Le scoring, la notation, toutes ces méthodes peuvent servir de base à l'analyse du risque, mais le choix de la technique peut varier.

Introduction générale

La problématique

Notre objectif est de découvrir les différentes techniques utilisées par la banque Natixis Algérie dans l'évaluation de sa clientèle et plus encore, d'établir les différentes méthodes de gestion du risque déployées par cette banque face au risque de crédit. Nous comptons évaluer cela à l'aide de la problématique suivante :

« Quels sont les facteurs qui influencent le choix des techniques de gestion des risques utilisés par la banque Natixis ? ».

Pour mener à bien notre étude, nous tenterons de répondre à cette question principale, mais d'autres questions pertinentes autour desquelles s'articule notre travail peuvent être posées, à savoir :

- Quelles sont les différents types de crédit offert par la banque NATIXIS et à quel type de client ?
- Quelles sont les risques qui proviennent de l'activité d'octroi des crédits ?
- Quelles sont les méthodes mobilisées par la banque pour analyser et mesurer les risques de crédit ?
- Quelles sont les techniques utilisées pour gérer ces risques ?

Hypothèses de recherche

Afin de répondre à notre question principale, nous allons émettre les hypothèses suivantes :

H1 : L'utilisation de l'analyse financière comme outil d'analyse et d'anticipation du risque crédit reste fondamental, surtout au sein des banques installées dans des pays dont le marché financier est peu développé comme en Algérie.

H2 : Le type de client et les types de crédits sollicités par ce dernier sont des facteurs importants à prendre en considération dans le choix des techniques de gestion des risques crédits.

L'intérêt et importance du sujet

Le sujet de notre choix est l'analyse et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS. Il est tout d'abord très important de comprendre dans la réalité ce qui se passe lorsque la Banque opère dans son environnement. Principalement comment se fait la distribution de crédits afin de financer l'économie peut avoir un effet positif et négatif sur la banque si certains résidus ne sont pas bien gérés. Il y a des choses dont la banque doit tenir compte et, en particulier, nous sommes intéressés de voir comment une

Introduction générale

banque moderne s'est positionnée face aux divers risques liés à l'une de ses activités les plus importantes.

Notre deuxième motivation est liée à la manière dont la banque est exposée à une variété de risques. Nous sommes en particulier intéressés par le risque de crédit qui contient des transactions de grand volume et qui dépend fortement du respect des engagements des clients. Le risque de crédit est l'une des principales causes de la volatilité des résultats des institutions financières, notamment des banques. Si ce risque n'est pas correctement analysé et géré, il peut conduire à l'échec et à la faillite d'une banque. Il est donc nécessaire pour la banque d'effectuer une bonne analyse et gestion afin de se protéger contre ce risque.

Méthodologie du travail

Afin de vérifier les hypothèses liées à notre problématique, nous nous engagerons dans une recherche de nature qualitative et quantitative avec l'utilisation des notions et de théories établies et donc une analyse des données afin de répondre à la problématique de l'étude. Notre choix de technique dans la collecte d'informations sera une étude de cas qui sera réalisée au sein de la banque Natixis, en particulier il s'agira d'un traitement pratique d'un dossier de crédit. Compte tenu de la nature de notre étude, nous nous appuyerons sur divers ouvrages, articles et textes réglementaires comme sources d'information et de références. L'étude réalisée sera complétée par des informations critiques provenant des ouvrages, d'articles, de revues, de thèses et de mémoires.

Structure du mémoire

Ce modeste travail sera réalisé à travers quatre chapitres différents. Le premier chapitre est intitulé le risque de crédit. Ce premier chapitre est constitué de trois sections, avec la première partie relayant des informations sur la banque, ses rôles et ses activités de base. En outre, nous approfondissons les informations de base sur les crédits et leurs différents types. Dans la deuxième rubrique, nous nous immergeons dans le risque de crédit et nous cherchons à savoir quels sont les risques, ainsi que les différents risques qui émanent de la distribution de crédits. La dernière partie de cette section est destinée à donner de l'importance à la procédure de demande de crédit bancaire, une explication élaborée est nécessaire afin de fournir des précisions sur ce que représente un dossier de crédit ainsi que sur sa composition.

Une extension de notre travail sera élaborée dans le deuxième chapitre intitulé l'analyse du risque de crédit. La première section traitera des méthodes empiriques

Introduction générale

d'analyse du risque de crédit qui contiennent divers aspects comme l'analyse financière et l'analyse du risque de crédit par la solvabilité. La deuxième section détaillera les méthodes statistiques utilisées dans l'analyse du risque de crédit à travers des méthodes bien connues comme le *scoring* et la *Value at risk* (VaR). La partie qui suit s'attardera sur les différents modèles de risque de crédit sur lesquels s'appuient les institutions financières, en l'occurrence les banques, pour évaluer et analyser le risque de manière approfondie. Nous apprendrons comment certains de ces modèles sont construits afin de gérer le risque de crédit.

La gestion du risque de crédit est le titre du troisième chapitre en question, qui cherchera à apporter un aperçu sur les différentes techniques de gestion du risque à la disposition de la banque. Dans une première partie, il sera question de la réglementation que l'Algérie a mise en place afin de contrôler les banques dans leurs activités et les risques qu'elles comportent. Les différentes ordonnances comme celles de 1990 et 2003 relatives à la monnaie et au crédit ont servi à définir le rôle des banques ainsi que d'autres réglementations en rapport avec la distribution et la gestion du crédit. La deuxième section s'attardera sur les éléments complexes des notions mises en avant par le comité de Bale, notamment sur les éléments constitutifs des accords de Bale.

La méthodologie dans la gestion des risques est la troisième section, qui développera les différents aspects de la gestion des risques, notamment les procédures à suivre ainsi qu'une élaboration sur les différentes phases ou étapes de ce processus. La dernière section de ce chapitre a pour but de donner des éclaircissements sur l'utilisation des produits dérivés dans la gestion des risques. Il s'agira d'élaborer sur les différents produits dérivés, leurs définitions et leurs capacités en ce qui concerne la manière dont ces risques peuvent être gérés.

Le dernier chapitre de notre travail contiendra des informations sur la banque Natixis Algérie, son histoire et sa situation actuelle. Les précieuses informations de ce chapitre nous permettront de comprendre le choix des techniques utilisées par cette banque dans la gestion des risques, elles seront approfondies par le traitement pratique d'un dossier de crédit.

Chapitre 01 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

Chapitre 1 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

Introduction au chapitre

Les banques jouent un rôle important dans le financement de l'économie. Il existe différentes sources de financement pour diverses entreprises, les prêts bancaires sont considérés comme l'une des méthodes de financement les plus fiables dans divers pays. Étant donné son importance et le volume de ces crédits qui sont distribués chaque année, il est important de s'assurer que cette méthode de financement est bien gérée en ce qui concerne les risques qu'elle présente pour la banque.

Le financement du crédit est l'un des rôles les plus importants de l'économie et, en raison de diverses réglementations, les banques sont au centre de ce formulaire de financement. Cette considération permet donc aux banques à fournir différentes formes des crédits pour permettre aux clients de s'engager dans des projets de différentes ampleurs et dans différents secteurs. La clientèle peut aller des propriétaires de maisons et du grand public aux PME et aux grandes entreprises engagées dans divers projets.

Avec l'effort que la banque fournit dans le financement de l'économie, il y a certaines occasions qui peuvent se présenter ainsi que des risques indéniables qui peuvent faire perdre des fonds aux banques pour diverses raisons. L'évaluation des clients à cet égard devient très importante, car elle met en évidence les forces et les faiblesses de chaque client sur la base des informations qu'il fournit ; les banques doivent vérifier ces informations et utiliser diverses techniques d'évaluation pour comprendre le niveau de risque que présente chaque client.

Avant de nous plonger dans les méandres de la gestion des risques, nous devons comprendre ce qu'est le risque, d'où il émane, ainsi que les différents risques qui peuvent potentiellement découler de ce rôle de financement de l'économie. Par essence, prêter de l'argent comporte un risque général que l'emprunteur ne rembourse pas les fonds. Toutefois, ce risque général s'applique aussi bien aux petits qu'aux grands prêts.

Dans ce chapitre, nous allons examiner les prêts proposés par la banque aujourd'hui, en particulier les risques que peut présenter un financement à ce niveau.

Section 1 : La banque et les crédits bancaires

La banque au fil du temps a connu tant de changements en ce qui concerne les activités auxquelles elle participe ainsi que les différents services qu'elle offre. Malgré tous ces changements dans son évolution, l'acte de distribuer des crédits dans le but de financer l'économie, reste à ce jour l'une des activités les plus traditionnelles de son métier. Les rôles de la banque restent immuables dans le temps avec pour objectif précis de financer l'économie à travers divers instruments. Le crédit avec ses différents types a également évolué au fil du temps pour répondre aux besoins du public, il reste à voir si cette activité sera un jour progressivement supprimée.

Notre objectif dans cette section est d'approfondir les différents éléments du crédit et ses différents types afin de mettre en évidence son importance, ses avantages et ses risques.

1.1 Définitions et rôles de la banque

D'après Tahar HADJ SADOK, « Sont considérées comme banque les entreprises ou établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôt ou autrement, des fonds qu'ils emploient pour leur propre compte, en opération d'escompte, en opération de crédit ou en opération financière »¹.

Contrairement aux banques, les établissements financiers n'ont pas le droit de collecter l'épargne publique pour la placer à leur propre compte, d'épargne à la clientèle, ni de délivrer des chèquiers à leurs clientèle.

Ils peuvent réaliser à leurs comptes ou pour le compte de leurs clients toutes les autres opérations de banque, de crédits et de bourse sous leurs garanties et avec leur propre fonds.

Une autre définition plus programmatique considère que :

- « La banque est un intermédiaire financier qui redistribue sous forme de crédit les fonds qu'ils collectent auprès des agents économiques en vue de réaliser un profit »²

Ainsi peut-on concevoir aujourd'hui que l'activité principale d'une banque est basée principalement sur la collecte de ressources et la distribution des crédits.

¹ HADJ SADOK Tahar (2007), « Les risques de l'entreprise et de la banque », édition DAHLEB, P. 10

² HADJ SADOK Tahar (2007), « Les risques de l'entreprise et de la banque », édition DAHLEB, P.11

Chapitre 01 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

- L'article 68 de l'ordonnance bancaire n° 03-11 du 26 août 2003 définit l'opération de crédit comme tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou garantie. Sont assimilées à des opérations de crédit les opérations de location assorties d'option d'achat, notamment le crédit-bail. Les attributions du conseil s'exercent à l'égard des opérations visées dans cet article.³
- L'ordonnance de 2003 en Algérie a été créée dans le but de cibler les réglementations monétaires et de crédit qui avaient été mises en place pour l'économie à une époque de développement de l'activité bancaire et financière. Cette ordonnance a permis à la banque centrale de définir clairement les institutions financières qui sont responsables de la collecte et de la distribution des crédits, de plus, les crédits ont été clairement définis et en tant que telle ; cette définition est tout aussi importante à considérer que nous essayons de définir cette notion d'un crédit bancaire.
- Selon Frédéric LOBEZ, « Les banques sont des entreprises de services, produisant et vendant des services financiers variés au premier rang desquels figure la gestion des fonds d'autrui. Leurs succès dépendent naturellement de leur capacité à identifier les attentes de leurs clientèles et à y répondre de façon efficiente à un prix compétitif »⁴.

Le rôle d'une banque se limite principalement à collecter des dépôts et accorder des crédits. Cette perspective est cependant étroite et sous la pression de la concurrence, les banques ont dû élargir leurs champs de compétence si bien qu'aujourd'hui, il est possible de dénombrer cinq missions principales assurées par les banques qui sont :

- La gestion des systèmes de paiement,
- La mission d'intermédiation ;
- La mission d'assurance ;
- La mission de conseil ;
- La mission politique.

³Banque d'Algérie. Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit (<https://www.bank-of-algeria.dz>)

⁴ LOBEZ F (1997), « Banque et marché de crédit, édition Promesse Universitaire de France », PARIS, P. 7

Chapitre 01 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

L'article 66 de l'ordonnance bancaire n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, définit les opérations de banque qui comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.

L'article 67 de la même ordonnance précise que, sont considérés comme fonds reçus du public les fonds recueillis de tiers, notamment sous forme de dépôts avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais à charge de les restituer. Toutefois, ne sont pas considérés comme fonds ceux reçus du public :

- Les fonds remis ou laissés en compte par les actionnaires détenant au moins (5%) du capital, les administrateurs et les gérants ;
- Les fonds provenant des prêts participatifs.

Dans l'article 69 sont considérés comme moyens de paiement tous les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds et ce quel que soit le support ou le procédé technique utilisé.

L'article 70 de l'ordonnance bancaire n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, établit le monopole des banques en matière des opérations de banque.⁵

1.2 Distinction entre les banques et les établissements financiers

Au sens de « l'article 70 de l'ordonnance bancaire qu'on vient de citer, seules les banques sont habilitées à effectuer à titre de profession habituelle les opérations de banque quant aux établissements financiers, l'article 71 précise que ces derniers ne peuvent ni recevoir des fonds du public, ni mettre à la disposition de leur clientèle des moyens de paiement, ni pouvoir les gérer ».⁶

Phillip GARSUAULT et Stéphane PRIAMI ont définis la banque économiquement comme suit : « La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts :

- En intercalant son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire (i et ii)

⁵Banque d'Algérie. Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit (<https://www.bank-of-algeria.dz>) (Consulté le 12/06/2021).

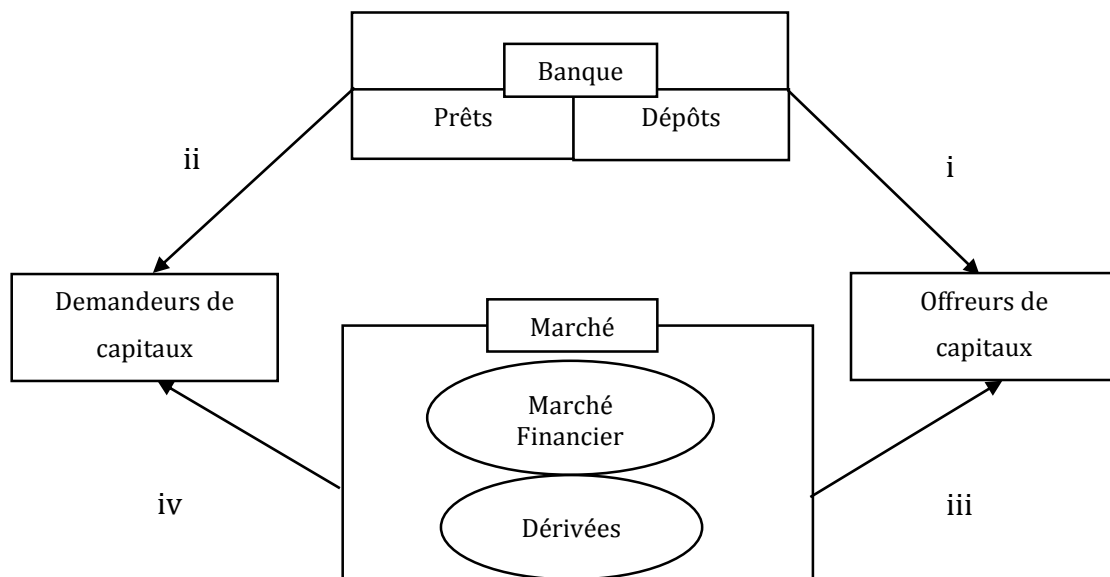
⁶ EL-HASSAR C, « Reformes et opportunités d'investissement dans le secteur bancaire Algérien Media Bank », 06-2000, N° 48, banque d'algérien, p. 4-8

Chapitre 01 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

- En mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier ; monétaire...), c'est le phénomène de désintermédiation (iii et iv). »⁷

Cette définition s'explique à travers le schéma suivant :

Figure 1 : La banque est l'intermédiaire entre les offreurs et demandeurs de capitaux



Source : GARSUAULT Philipe, PRIAMI Stéphan, « La banque : Fonctionnement et stratégie », édition ECONOMICA, 1995, P. 8

1.2.1 L'intermédiation

L'intermédiation financière comporte :

- Les offreurs de capitaux investissent directement sur les marchés
- Les demandeurs de capitaux sollicitent des financements

1.2.2 Désintermédiation

Il s'agit de :

- Les offreurs de capitaux investissent directement sur les marchés
- Les demandeurs de capitaux se financent auprès des marchés

Donc le rôle des établissements de crédits est de mettre en rapport offreurs et demandeurs de capitaux.

⁷ GARSUAULT P et PRIAMI S (1995), « La banque : Fonctionnement et stratégie », éd ECONOMICA, P. 7-8

1.3 Les missions et rôles de la banque

La banque assure cinq missions principales qui sont au cœur de son métier.

1.3.1 La gestion du système de paiement

L'organisation du système de paiement est une fonction encore très présente à l'heure de l'électronique et de la télématique. Les banques gèrent tout le système comptable permettant l'enregistrement des flux monétaires entre agents économiques. Dans ce compte de gestion de système de paiement, nous trouvons des fonctions plus précises parmi les quelles

- La gestion des opérations de change ;
- La gestion des dépôts à vue enregistrés en compte courant et permettant aux titulaires des comptes de payer par chèque et carte de crédit les achats des biens et services ;
- La garde valeur (or, titre...) pour le compte de tiers, la banque assure la garde de cette valeur contre remise d'un certificat de dépôt qui ne tarde pas à circuler comme moyen de paiement.

1.3.2 La mission d'intermédiation

Après la gestion des moyens des paiements, la fonction d'intermédiation apparaît essentielle car elle s'avère directement liée à la transformation des caractéristiques des dépôts reçus.

1.3.3 La mission d'assurance

Cette mission s'exerce vis-à-vis des clients de la banque et du risque d'insolvabilité de ces derniers, lorsque ce risque est matérialisé, la banque peut intervenir en fournissant les liquidités sans lesquelles le client ferait défaut.

1.3.4 La mission de conseil

Cette mission est extrêmement large et plus valorisée pour deux raisons :

- D'un part, la complexité des opérations financières notamment en matière de gestion des risques incitent les entreprises à solliciter l'avis d'expert financiers au sein des banques et d'autres institutions.
- D'autre part, la standardisation de certaines activités autorise une migration naturelle de ces activités des organisations bancaires vers les marchés financiers, imposant aux premiers une spécialisation dans le conseil et l'offre de produit sur mesure sous peine marginalisation ou des disparitions pures et simples.

1.3.5 La mission politique

Le système bancaire assure également un rôle politique important, non pas en tant qu'initiateur d'une telle politique mais plus en tant que relais de celle-ci et à plusieurs titres, des banques sont ainsi un levier essentiel de la politique monétaire, que celle-ci soit axée sur un contrôle qualitatif ou sur un contrôle par les taux d'intérêts.

Par ailleurs, le système bancaire intervient, de façon directe en souscrivant les titres émis par l'Etat. Par les ressources qu'il mobilise, il a cette capacité de financer l'Etat qui ne peuvent évidemment avoir les agents économiques pris individuellement.

1.4 La définition d'un crédit

Le mot crédit vient du verbe latin « **crédere** », qui signifie « **croire, faire confiance** » effectivement, celui qui consent un crédit « **croit** » en celui qui le reçoit. En d'autres termes, le créancier fait confiance à son débiteur.

Le crédit est défini comme étant « ...tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilées à des opérations du crédit, les opérations de location assorties d'options d'achat notamment, le crédit-bail »⁸. D'une façon générale, le crédit résulte de la combinaison de trois caractéristiques : Le temps ou le délai pendant lequel le bénéficiaire dispose des fonds prêtés, la confiance faite par le créancier au débiteur, la promesse de restitution des fonds prêtés.

La **première** caractéristique du crédit est la notion du temps, c'est-à-dire l'incertitude. Ainsi, il est possible qu'une société ne révèle aucun risque de défaillance au moment de l'octroi d'un crédit à moyen ou long terme, mais ce dernier peut se révéler dans l'avenir.

La **deuxième** caractéristique du crédit, est la confiance entre créanciers et débiteurs qui se renforce grâce à la parfaite connaissance qu'elle acquière mutuellement les uns et les autres.

La **troisième** caractéristique du crédit, est la promesse de restitution des fonds prêtés. Les risques inhérents à ce point découlent des deux points précédents. Si, une évolution défavorable se produit dans le temps ou que le débiteur ne respecte pas la confiance du créancier, le risque de non remboursement peut se réaliser.

⁸ PETIT-DUTALLIS G (1999), « Le risque du crédit bancaire », Edition Dunod ; Paris ; P.20.

Chapitre 01 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

Généralement, une opération du crédit considérée, du point de vue du prêteur, est une opération risquée qui suppose du crédit totalement exempt de risque, quelles que soient les garanties dont il est assorti. Le risque est, pratiquement, inespérable du crédit.

1.5 Les rôles du crédit

Le crédit est un moteur de l'économie, c'est un facteur important du développement des entreprises. Il permet de faire face à tous les décalages entre les recettes et les dépenses quel que soit leurs origines. Le crédit joue un rôle considérable dans les économies modernes car il :

- Permet d'accroître la qualité de production ;
- Met à la disposition d'une personne un pouvoir d'achat immédiat, ce qui facilite les échanges entre les entreprises et les particuliers ;
- Permet d'assurer la continuité dans un processus de production et de commercialisation ;
- C'est un moyen de création monétaire.

1.6 Les typologies de crédit

La classification par catégories s'avère nécessaire, la plus classique est celle qui les différencie selon qu'ils soient à court, moyen ou long terme, on peut aussi les classer selon leurs objectifs ou selon leurs destinations ; donc les crédits bancaires peuvent être destinés soit au financement du cycle d'exploitation de l'entreprise, soit à la réalisation de programme d'investissement. John STUART, classe les différents types des crédits en fonction de certains critères notamment la durée, le degré de libéralité des banques, l'objet, la forme et d'après l'origine des crédits⁹.

1.6.1 Les types des crédits selon la durée

Ce critère trouve sa justification dans le fait que ces crédits entraînent une immobilisation des fonds. Il est alors important d'envisager les délais de remboursement, car plus l'échéance est longue, plus le risque de non remboursement est élevé. Selon ce critère, on distingue :

- Les crédits à court terme ;
- Les crédits à moyen terme ;

⁹John STUART (1967), « Le crédit dans l'économie », Ed. PUF, Paris, p. 51-53.

- Les crédits à long terme.

1.6.1.1 Les crédits à court terme

Les crédits à court terme sont des crédits dont la durée est inférieure à deux ans. Les crédits bancaires à court terme ont pour objet d'assurer l'équilibre de la trésorerie de l'entreprise. Généralement consentis par les banques de dépôts, peuvent rentrer dans cette catégorie : les bons de trésor, les engagements par signature (aval, caution, acceptation), les crédits par caisse (escompte, avance en compte courant, facilités de caisse ou découverts), les crédits de campagne. L'entreprise sollicite ce genre de crédit pour réaliser une opération d'exploitation qui, une fois terminée, servira à rembourser à son banquier.

1.6.1.2 Les crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme oscillent entre les crédits à court terme et les crédits à long terme. Certains les appellent des « crédits intermédiaires ». Ils s'étendent approximativement entre 2 et 7 ans au maximum. Ces crédits servent au financement des activités rentables à moyen terme (ex : construction).

1.6.1.3 Les crédits à long terme

Les crédits à long terme peuvent, en matière commerciale commencée à 5 ans. Mais du point de vue des finances de l'Etat, cette durée ne constitue véritablement pas du long terme, il faut qu'elle soit encore plus longue. C'est ainsi que l'on le définit à partir de 7 ans. Les entreprises préfèrent ce genre de crédit lorsqu'elles investissent dans des projets qui donneront des résultats qu'à long terme par exemple la création ou l'extension des entreprises industrielles.

1.6.2 Les types des crédits selon le degré de libéralité des banques

Selon le degré de libéralité des banques, on distingue :

- Les crédits mobilisables ;
- Les crédits non mobilisables.

1.6.2.1 Crédits mobilisables

Ce sont des crédits qui peuvent faire l'objet de refinancement auprès d'un organisme mobilisateur (Banque Centrale).

1.6.2.2 Les crédits non mobilisables

Ce sont des crédits à moyen terme ordinaires, distribués par la banque sans l'appui de la Banque Centrale.

1.6.3 Les types des crédits selon leur objet

Tout banquier a besoin de savoir ce qu'en est de l'utilisation du crédit sollicité par son client. C'est pourquoi il exige à l'emprunteur d'indiquer ses projets afin qu'il puisse savoir s'il vaut la peine de les financer. On distingue, généralement, selon l'objet du crédit :

- Les crédits d'exploitation
- Les crédits d'investissement

1.6.3.1 Les crédits d'exploitation

Ces crédits sont destinés à :

- Faciliter les approvisionnements (c'est-à-dire les biens et les services nécessaires à la fabrication) ;
- Permettre la transformation des matières et fournitures en produits finis (c'est-à-dire permettre l'acquisition de ces matières et fournitures et le paiement du personnel de l'usine) ;
- Faciliter la commercialisation des biens produits ou achetés en finançant les frais de livraison, d'après-vente, de publicité, etc.

Nous constatons que ces crédits ont une durée courte car le cycle d'exploitation d'une entreprise est généralement inférieur à une année. Exemple des crédits d'exploitation (crédit par caisse, crédit par signature, escompte, affacturage... etc.).

1.6.3.2 Les crédits d'investissement

Ils sont destinés à l'acquisition soit des investissements corporels (machines, matériels et outillages, etc.) soit des investissements incorporels (financement de frais d'établissement, le financement des dépenses de recherche et de développement, l'achat ou la mise en place du fonds de commerce, etc.).

1.6.4 Les types des crédits selon leur forme

Cette typologie est définie suivant le degré de liberté dans l'utilisation de ces crédits.

Ainsi on distingue :

- Les crédits liés au projet ;
- Les crédits non liés au projet.

1.6.4.1 Les crédits liés au projet

Ces sont des crédits dont les bénéficiaires n'ont pas le plein droit de les utiliser à leur gré. Le prêteur les leur octroi après qu'ils aient présenté le projet à financer et les

Chapitre 01 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

bailleurs de fonds analysent la viabilité et la fiabilité du projet pour accorder le financement. Son niveau dépend principalement du volume d'investissement ainsi que du schéma de financement intérieur et celui attendu de l'extérieur. Ce genre de crédit est le plus octroyés aux Pays en voie de Développement (PVD). Ils bénéficient de ces crédits à des fins précises et clarifiés par les bailleurs de fonds.

1.6.4.2 Les crédits non liés au projet

Ce sont des crédits dont l'utilisation par le bénéficiaire est libre. Il ne doit pas présenter des projets aux bailleurs c'est le genre le plus rare dans les pays pauvres.

1.6.5 Les types de crédit d'après leur origine

Nous distinguons deux grandes sources de crédits, celles qui proviennent du :

- Marché intérieur ;
- Marché extérieur.

1.6.5.1 Les crédits provenant du marché intérieur

Constitué par la Banque centrale ou alors les particuliers, les entreprises et les organismes dans ce pays. Concrètement, la dette intérieure naît des engagements pris par l'Etat à l'égard de la banque centrale.

Elle provient également de l'épargne nationale tant oisive que celle qui est prête à être investie. Elle se présente en définitive comme une simple transaction financière contre l'Etat et les agents économiques en action à l'intérieur du même pays.

1.6.5.2 Les crédits provenant du marché extérieur

Ce crédit trouve son existence dans les fonds étrangers à l'économie nationale. L'Etat s'adresse dans ce cas soit à d'autres pays tiers, soit aux organismes régionaux et internationaux, soit à des sociétés ou institutions bancaires privées. Il s'agit donc ici d'une transaction entre deux collectivités économiques différentes, d'un transfert de ressources d'une économie à une autre.

Conclusion partielle

Diverses définitions ont été utilisées dans cette section pour définir la banque elle-même et en tant que telle ses rôles dans le rapprochement des agents en besoin de financement et des agents économiques ayant la capacité de financer ces individus. Les banques servent à réunir les demandeurs et les offreurs de capitaux. Grâce aux crédits, ce financement est tout à fait possible. John STUART nous a fourni de précieuses informations sur la définition d'un crédit et ses différents types qui peuvent être classés

Chapitre 01 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

par différents critères. Ces crédits, malgré leur importance, présentent cependant des risques pour la banque dans ses opérations. Dans la section qui suit, nous approfondirons les différents risques associés à ces crédits et comment ils peuvent actuellement affecter la banque.

Section 2 : La nature du risque de crédit

Dans cette section, nous nous sommes attelés à la tâche de mettre en lumière les éléments clés du risque de crédit. Dans la section précédente, nous avons appris la valeur des crédits et comment ils jouent un rôle énorme dans le financement de l'économie, car cette activité comporte donc ses propres risques et conséquences. C'est avec le plus grand soin que la banque moderne doit gérer ces crédits et se préparer aux répercussions de la participation à cette activité bancaire. Nous présenterons donc dans cette section les différents risques liés à cette activité ainsi que les implications de ces risques dans le fonctionnement de la banque.

2.1 Identification du risque de crédit

Avant toute évaluation du risque de crédit il y a lieu de procéder à son identification. L'identification du risque crédit c'est une opération ou séries d'opérations permettant de reconnaître un risque, en le décrivant et en énonçant ses principales caractéristiques.

La phase d'identification permet de faire une segmentation de la clientèle bancaire, qui sollicite un crédit suivant leurs secteurs d'activités ou autres éléments afin de la classer pour une meilleure évaluation. Il s'agit donc de placer la clientèle par classe de risque, car le risque ne peut pas être appréhendé dans sa globalité.

2.1.1 Définition du risque de crédit

Avant de donner une définition sur le risque de crédit nous allons d'abord aborder la notion du risque selon certains auteurs.

Etymologiquement le mot risque vient du Latin « *resicare* » qui évoque la notion de rupture dans un équilibre par rapport à une situation attendue¹⁰. En effet le risque est la situation de perte dont la probabilité de réalisation n'est pas nulle donc une situation probabilisable et mesurable.

Selon Joël BESSIS :« *tous les risques sont définies comme les pertes associées à des évolutions adverses. La conséquence directe importante est que toute mesure du risque*

¹⁰MATHIEU M (1995), « L'exploitation bancaire et le risque crédit : mieux le cerner pour mieux maîtriser », la revue bancaire éditeur, Paris, p.14.

Chapitre 01 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

repose sur l'évaluation de telles dégradations et leur impact sur les résultats ».¹¹

Selon Michel ROUACH et Gérard NAULLEAU ; Le risque en matière bancaire peut être défini comme étant « un engagement portant une incertitude dotée d'une probabilité de gain et préjudice, que celle-ci soit une dégradation ou une perte ».¹²

Le risque de crédit également appelé risque de contrepartie, est le premier risque qu'une banque doit supporter, il désigne « le risque de défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance ou un engagement du hors bilan assimilable ».¹³

Selon Joël BESSIS ; « le risque de contrepartie désigne le risque de défaillance de client, c'est-à-dire le risque de perte consécutives à la défaillance d'un emprunteur face à ses obligations ».¹⁴

En fait, dès que le client rend son compte débiteur, la banque est appelée à supporter un risque de crédit. Ce qui né du fait que la banque collecte des fonds auprès du public qu'elle doit être en mesure de restituer en tout temps ou selon les conditions de retrait fixées. Puisque les banques ne sont pas à l'abri des fluctuations économiques, elles doivent jauger les demandes de crédit avec minutie pour minimiser le risque de crédit.

Selon l'article 2 du règlement de la banque d'Algérie n° 11-08 du 28/11/ 2011 relatives au contrôle interne des banques et des établissements financiers, le risque de crédit est défini comme « le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou des contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de l'article 2 règlement n° 91/09 du 14 Août 1991 modifié et complété, fixant les règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers ».¹⁵

2.2 Typologie du risque de crédit

Il existe une multitude des risques des crédits bancaires, leur typologie diffère selon les auteurs à cause des fortes interdépendances qui existent entre les risques, les uns pouvant entraîner les autres. Toutes fois, nous retenons les mêmes éléments constitutifs du risque bancaire quel que soit l'auteur.

¹¹ BESSIS J (1995), « Gestion des risques et Gestion Actifs-Passifs des banques », Ed Dalloz, Paris, p.15.

¹² ROUACH M, et NAULLE G (1998), « Le contrôle bancaire et financière », Revue bancaire, Paris , p.30.

¹³ CALVET H (1997), « Etablissement de crédit : Appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse financier », Ed. Economica, Paris, p.78.

¹⁴ BESSIS J (1995), « Gestion des risques et Gestion Actifs-Passifs des banques », Ed Dalloz, Paris, 1995, p. 15.

¹⁵ Le règlement de la banque d'Algérie n° 11-08 du 28/11/ 2011 relatives au contrôle interne des banques et des établissements financiers (<http://www.bank-of-Algeria.dz>) P.1.

Chapitre 01 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

Selon Thierry RONCALLI on distingue deux types du risque de crédit¹⁶:

- Le risque de défaut (default risk) ;
- La dégradation de la qualité du crédit (downgrading risk).

2.2.1 Le risque de défaut (default risk)

Correspond à l'incapacité du débiteur à faire face à ses obligations. La définition de l'agence de Moody's du défaut comprend trois types d'événements de crédit¹⁷ :

- Un décaissement manqué ou retardé des intérêts et/ou du principal, y compris les paiements retardés effectués dans le cadre d'un délai de grâce ;
- Une faillite, une administration, une mise sous tutelle légale ou d'autres blocages juridiques (peut-être par des organismes de réglementation) au paiement en temps voulu des intérêts et/ou du principal ;
- Un échange en difficulté se produit lorsque :
 - (i) L'émetteur offre aux détenteurs de la dette un nouveau titre ou un ensemble de titres qui équivalent à une obligation financière diminuée (comme des actions privilégiées ou ordinaires, ou une dette avec un coupon ou un montant nominal inférieur, une ancienneté moindre, ou une échéance plus longue) ;
 - (ii) L'échange avait pour but apparent d'aider l'emprunteur à éviter le défaut.

2.2.2 La dégradation de la qualité du crédit (downgrading risk)

Constitue un deuxième type de risque portant sur une dette. Si la perception de la qualité de l'emprunteur se détériore la prime de risque accordée par les marchés financiers s'accroît en conséquence. De plus ; si l'emprunteur bénéficie d'une note de la part d'une agence de notation, celle-ci est susceptible de se dégrader suite à la perception négative des marchés.

Notons que le risque de défaut et de dégradation de la qualité de crédit sont fortement corrélés dans la mesure où la dégradation de la qualité de la contrepartie peut être précurseur d'un défaut et qu'un défaut induit forcément une dégradation de la qualité de crédit. Ce sont néanmoins deux risques bien distincts. Le risque de dégradation se traduit par une possible dévalorisation de la dette au cours de sa période de vie ; les pertes liées à la dégradation de la qualité de la contrepartie se réalisent donc en cas de vente anticipée de la dette sans qu'un défaut se soit pour autant produit.

¹⁶ RONCALLI T (2009) « La gestion de risque financière », Ed. Economica, Paris, p. 161.

¹⁷ [Moody's Corporate Default Risk Service](#)

Chapitre 01 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

Selon Sylvie de COUSSERGUES, on distingue un autre type du risque de crédit, qui est le risque de recouvrement¹⁸.

2.2.3 Le risque de recouvrement

Le risque de recouvrement correspond au taux et à la durée de récupération des créances.

2.3 Les aspects du risque de crédit

Le risque de crédit comporte deux aspects¹⁹:

- Aspect externe liée à l'insolvabilité de l'emprunteur ;
- Aspect interne qui tient à la façon dont la banque organise la fonction de distribution de crédit.

2.3.1 L'aspect externe ; l'insolvabilité de l'emprunteur

Le bénéficiaire du crédit, qu'il s'agisse d'un particulier, d'une entreprise ou d'un établissement, peut se retrouver dans une situation où il est incapable de rembourser les fonds empruntés. Dans ce cas, l'insolvabilité de l'emprunteur peut entraîner une perte partielle ou totale des fonds qui lui ont été prêtés par la banque en question. Les causes de l'insolvabilité des clients sont diverses et nous pouvons donc les aborder sous trois angles différents²⁰:

- Le risque général ;
- Le risque professionnel ;
- Le risque propre à l'emprunteur.

A) Le risque général

Selon Sylvie de COUSSERGUES « L'insolvabilité de l'emprunteur découle de facteurs externes issus de la situation politique ou économiques où il exerce son activité »²¹. À cela s'ajoute l'apparition d'autres phénomènes naturels comme les inondations, les tremblements de terre et autres catastrophes. Ces phénomènes peuvent même toucher une multitude de pays comme la crise financière qui s'est produite entre 2007 et 2008.

¹⁸ COUSSERGUES S, BOURDEAUX G (2010), « Gestion de la banque », 6e édition, Dunod, Paris, P.199.

¹⁹ Sylvie de Coussergues, Gautier Bourdeaux, « Gestion de la banque », 6e édition, Dunod, Paris, 2010, Page 182-183.

²⁰ Sylvie de Coussergues, Gautier Bourdeaux, « Gestion de la banque », 6e édition, Dunod, Paris, 2010, Page 172.

²¹ Sylvie de Coussergues, Gautier Bourdeaux, « Gestion de la banque », 6e édition, Dunod, Paris, 2010, Page 172-173.

B) Le risque professionnel

Il est lié à la conjoncture d'un secteur d'activité économique. Une surcapacité structurelle des innovations modifiant les procédures de fabrication, la contraction de la demande ou la concurrence des produits à moindre coût menacent les entreprises d'un secteur et leur solvabilité. Comme par exemple la crise de l'agriculture.

C) Le risque propre à l'emprunteur

Cette forme risquée est beaucoup plus difficile à identifier pour diverses raisons. Dans ce cas, nous trouvons le bénéficiaire du crédit qui n'est pas en mesure d'honorer ses échéances. Cela peut être dû à des raisons personnelles liées à sa vie familiale ou à une faillite due à une mauvaise gestion des fonds.

D) Le risque pays

Le risque souverain, comme certains l'appellent, a évolué au fil des années. Au début, on considérait qu'il touchait les pays en développement, mais cela a changé au fil des ans, puisqu'il a fini par toucher même les pays les plus importants du monde.

Il recouvre tout d'abord les composantes habituelles d'un risque de contrepartie telles que :

- Catastrophe naturelle ;
- Crise politique ou économique ;
- L'insolvabilité de l'emprunteur lui-même.

Cependant, il existe une composante supplémentaire liée à la situation monétaire du pays dans lequel se trouve l'emprunteur. Le bénéficiaire du crédit peut être solvable mais son pays est en défaut monétaire et la Banque Centrale n'est pas en mesure de transférer à l'étranger les sommes relatives au service de la dette. La problématique du risque pays est au cœur des préoccupations des institutions internationales telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.²²

2.3.2 L'aspect interne : Le risque de crédit et l'organisation de la banque

La distribution de crédit s'appliquant à des situations très variées et complexes, la banque doit concevoir une politique de crédit et prévoir des procédures appropriées de

²² COUSSERGUES S et BOURDEAUX G (2010), « Gestion de la banque », 6e édition, Dunod, Paris, P. 173.

traitement des dossiers de crédit.

A) La politique de crédit

La politique de crédit est principalement déterminée par la direction générale de la banque en collaboration avec le comité des risques afin d'indiquer :

- Les buts poursuivis qui, conformément à la stratégie, sont formulés en termes de clientèles, de types de crédit et de zone géographique ;
- Les taux d'intérêt à facturer aux clients afin de disposer de marges suffisantes pour couvrir les coûts générés par les crédits (ressources, gestion, risque et fonds propres) ainsi que les garanties à prendre ;
- Les délégations de pouvoir qui, dans le cadre d'une prise de décision décentralisée, précisent les plafonds de crédit qu'un comité local de crédit ou un opérateur peut accorder sous sa seule signature. Ces délégations peuvent être différentes pour une même entité en fonction du risque présenté par le crédit.

Les délégations de pouvoir officieuses ou imprécises sont une source importante de risque pour un établissement de crédit et les contrôleurs internes doivent soigneusement vérifier que tout octroi de crédit relève de l'autorité de la personne qui l'a décidé.

B) Les procédures de traitement

Des procédures formalisées doivent être mise au point, et elles concernent :

- L'étude de la demande de crédit ;
- Le suivi du dossier de crédit ;
- Le contrôle interne du risque de contrepartie.

2.4 L'étude de la demande de crédit

D'une part, il convient que l'analyste-crédit rassemble toutes les informations nécessaires sur l'emprunteur et selon la liste préalablement établie en fonction de la qualité de l'emprunteur, particulier ou entreprise, et la nature de crédit. De l'autre, ces informations sont reportées dans des dossiers de demande de crédit qui sont des formulaires uniformisés et qui ne peuvent être considérés comme complets s'ils ne sont pas totalement documentés.²³

²³ COUSSERGUES S et BOURDEAUX G (2010), « Gestion de la banque », 6e édition, Dunod, Paris, P. 174

Chapitre 01 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

Après avoir recueilli les informations et les documents nécessaires pour entamer l'étude du dossier de demande de crédit, il est impératif pour le banquier de procéder à une vérification quant à la véracité des données que lui ont été fournies par le client. Et pour cela la banque peut utiliser les services de la Banque Centrale à laquelle elle à adhérer. A cet égard, la Banque d'Algérie a mis en place trois Centrales (Centrale des risques, des impayés et des bilans). Ces dernières fonctionnent sous formes de base de données permettant la collecte, le stockage et la mise à la disposition des banques des informations communiquées par ces dernières, et qui relatent les antécédents de leurs relations avec leurs clientèles.

Conclusion partielle

Pour conclure cette section, nous avons appris les différents types de risques associés à cette grande activité de distribution de crédit. La banque est au centre de cette activité et c'est finalement la banque qui porte le plus de risque quant à la façon dont ces différents crédits bancaires sont distribués et à qui. Les banques ont pour mission d'évaluer leurs clients et de s'assurer qu'ils remplissent les conditions minimales pour accéder à ces crédits bancaires.

Cependant, comme nous l'avons noté tout au long de ce modeste travail, que le risque de crédit n'est pas seulement lié au client, mais d'autres risques comme les risques systémiques et les risques souverains posent des défis à la banque car elle risque de perdre de l'argent en raison de ces anomalies. Dans la section qui suit, nous nous attarderons davantage sur la façon dont les clients sont contrôlés avant de bénéficier des crédits.

Section 3 : Le processus d'octroi d'un crédit dans une banque commerciale

La prise de risque d'un établissement de crédit commence dès l'entrée en relation avec les entreprises et la formulation de besoins de financement. L'attribution d'un prêt ou son rejet est soumis à une analyse approfondie et, le plus souvent, à l'accord du comité de crédit ou du comité des engagements de l'établissement sollicité par le client.

Il existe des principes de base qui entrent en jeu lorsque les banques commerciales envisagent d'établir des politiques de prêt pour leurs opérations. Il s'agit de la sécurité, de la liquidité, de la rentabilité, de la stabilité et de la diversification. Ces principes permettent de gérer efficacement les prêts et les crédits afin de répondre de manière

Chapitre 01 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

adéquate aux demandes des comptes de dépôt des clients. Cette section est consacrée à la description du processus complet d'administration des crédits ainsi qu'aux modalités mises en place pour ce dernier.

3.1 Le Comité de crédit

Il est également courant pour les banques commerciales d'établir un comité des prêts et avances pour traiter les décisions de crédit importantes. La pratique du comité de crédit vient du cœur de métier des banques. Il s'agit d'un organe de décision qui se prononce sur le refus ou l'acceptation d'un dossier de crédit dans le cas d'une banque. Le comité de crédit est composé d'un groupe restreint des personnes spécialisées dans les différents secteurs concernés. Pour la banque : les engagements, le risque et la gestion. Les responsabilités ou devoirs du comité de crédit peuvent, entre autres, inclure les éléments suivants suivantes²⁴ :

- Examiner les nouveaux prêts importants ;
- Examiner les renouvellements de prêts importants ;
- Déterminer les raisons du renouvellement ;
- Évaluer les prêts en souffrance et déterminer la cause de la délinquance ;
- S'assurer de la conformité avec la politique de prêt établie ; s'assurer de la documentation complète des prêts avant le décaissement ; et
- Assurer la cohérence dans le traitement des clients des prêts.

3.2 Les objectifs d'octroi et de l'administration du crédit

- (i) **Assurer la liquidité de la banque** : L'un des objectifs de l'administration de crédits est de faire en sorte que la banque soit toujours en position de liquidité pour répondre aux demandes des déposants. Il s'agit de l'objectif le plus important en matière de prêts bancaires, car les banques n'utilisent l'argent des déposants que pour leurs affaires. Et comme ces déposants ont droit à leurs fonds aussi souvent qu'ils le souhaitent, les banques prêtent de l'argent pour une courte durée dans la plupart des cas.
- (ii) **Garantir le remboursement rapide des prêts** : Un autre objectif de l'administration de crédits est de garantir que les fonds engagés dans les prêts et

²⁴JHINGAN, M. L. (2008), « Money, Banking, International Trade and Public Finance », 7eme Edition, Delhi: Vrinda Publications (P) Ltd

les avances sont rapidement remboursées par les bénéficiaires. Les banques veillent toujours à ce que l'argent des déposants soit en sécurité, en ce sens que l'emprunteur doit être en mesure de rembourser le montant principal et les intérêts liés aux prêts.

- (iii) **Assurer un portefeuille de prêts équilibré** : L'un des objectifs de l'administration du crédit est de veiller à ce que le portefeuille soit équilibré en termes de composition des prêts et des crédits accordés aux clients. Cela signifie que dans le processus d'octroi de prêts et de crédits aux clients, les banques prennent en compte la composition du portefeuille de prêts de manière à maintenir une diversité équilibrée des actifs.
- (iv) **Garantir un flux constant d'entrées de trésorerie** : Un autre objectif de l'administration de crédits est de garantir un flux constant de rentrées de fonds provenant des prêts et des avances pour la liquidité des banques. Par conséquent, les banques commerciales n'accorderont des prêts et des avances qu'aux clients dont les activités commerciales ont le potentiel de générer suffisamment de fonds pour rembourser les montants principaux et les intérêts.
- (v) **Obtenir des rendements adéquats des prêts** : C'est-à-dire générer des revenus adéquats à partir des crédits, qui sont très importants pour les opérations des banques commerciales. Les prêts et les avances sont généralement accordées aux clients dans l'intention de générer des revenus pour les banques.
- (vi) **Gestion efficace du risque de crédit** : Enfin, l'administration des prêts sert à assurer une gestion efficace des risques associés aux prêts et aux avances. A cet égard, des mesures administratives sont établies par les banques pour la gestion du risque de crédit en ce qui concerne les graves problèmes qui peuvent survenir lors du recouvrement des prêts par la banque.

3.3 Procédure d'octroi de crédit

Dans cette partie du travail, nous donnerons un bref aperçu de la procédure de distribution des crédits, et au cours de notre travail, nous apporterons beaucoup plus de détails. La procédure de distribution de crédits est très détaillée et comporte de nombreux éléments intrinsèques. Nous donnerons un aperçu de la procédure avant d'entrer dans les détails dans la partie qui suit.

Chapitre 01 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

L'octroi de crédits aux clients de banques passe par un processus rigoureux. Ces événements ou procédures sont normalement initiées à la fois par la banque et par les clients qui recherchent des crédits pour mener à bien leurs opérations commerciales. Le processus implique un contact entre la banque et le demandeur de prêt, au cours duquel la banque prend les mesures nécessaires pour mener une enquête approfondie sur le demandeur de prêt et son entreprise ou le projet pour lequel les fonds seront utilisés.²⁵ Il a été souligné que la procédure de demande de crédit est un processus très complexe.

En Algérie, la collecte et la vérification des informations se font avec l'aide de la Banque centrale d'Algérie. La Banque d'Algérie a mis en place trois Centrales (Centrale des risques, des impayés et des bilans). Ces dernières fonctionnent sous formes de base de données permettant la collecte, le stockage et la mise à la disposition des banques des informations communiquées par ces dernières, et qui relatent les antécédents de leurs relations avec leurs clientèles.

3.4 Mécanisme de traitement des demandes de crédit.

En général le traitement d'un dossier de crédit d'une personne physique est différent d'un dossier de crédit d'une personne morale. Nous allons donc les montrer séparément même s'il y a des similitudes.

Le dossier de crédit peut s'instruire de deux manières : soit par sollicitation de la banque au client, soit par la sollicitation du client à la banque.

3.4.1 Sollicitation du client (Entreprise) par la banque

Les principales étapes du processus de gestion d'un dossier de crédit sont :

1. Sollicitation

La banque cible des clients spécifiques, les approche en leur faisant des offres directement.

2. Cueillette de l'information

Si le client potentiel manifeste le désir de recevoir le crédit, alors commencent l'opération de constituer le dossier de crédit. Le dossier de crédit contient des informations sur la stratégie, les projets, investissements programmés, budgets et plans financiers de l'entreprise qui sollicite le financement.²⁶ La nature de ce dossier dépendra bien sûr du

²⁵UREMADU, S. O. (2004). « Core Bank Management: Concepts and Application », Enugu: Precision Publishers.

²⁶ KHAROUBI C. et THOMAS P., « Analyse du risque de crédit (Banque & Marchés) », 2^e édition, Paris, 2005,

Chapitre 01 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

genre de client et du type de crédit demandé.

3. Constitution du dossier de crédit

En général, le dossier de crédit comprendra les éléments suivants :

- a) Identification et bref historique de l'entreprise ;
- b) Description de son marketing : produits, segments de marchés, distribution, promotion, prix ;
- c) Description de ses opérations d'approvisionnement et de production. Appréciation de ses équipements et de sa technologie ;
- d) Evaluation de sa main d'œuvre et de ses relations de travail ;
- e) Evaluation de sa direction : intégrité, stabilité et compétence (formation, expérience et résultats antérieurs)
- f) Analyse de ses résultats financiers ;
- g) Examen du motif de la demande de crédit et des projections financières.

4. Analyse du dossier

Une fois l'information est obtenue sur chacun des points en question, celle-ci pourra être traitée soit de manière qualitative par le chargé du compte ou encore de manière quantitative par un système informatisé.

5. Décision de prêter ou non

Suite à l'analyse, les représentants de la banque décideront d'abord s'ils désirent ou non procéder à une offre de financement. Ils réalisent qu'ils peuvent alors faire deux types d'erreurs soient²⁷ :

- a) Erreur de type 1 : Non détection du risque de faillite : L'entreprise est considérée comme non risquée alors qu'elle l'est. Elle aboutit à prendre un engagement de crédit sur un mauvais emprunteur et elle conduit à un risque de perte sur le crédit ;
- b) Erreurs de type 2 : Classement comme entreprise à risque de faillite d'une entreprise qui ne l'est pas. Elle conduit à ne pas prendre un engagement de crédit sur une entreprise qui l'aurait justifié et elle expose à une perte d'opportunité.

P.45

²⁷ KHAROUBI C. et THOMAS P (2005), « Analyse du risque de crédit (Banque & Marchés) », 2^e édition, Paris, P.38

Chapitre 01 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

6. Elaboration de l'offre de crédit

L'offre de crédit comporte plusieurs éléments :

- a) Le montant du prêt ;
- b) Le taux d'intérêt ;
- c) La période d'amortissement et celle de renégociation du taux d'intérêt ;
- d) Les garanties exigées ;
- e) Les clauses de gestion imposées.

7. Négociation et signature du contrat

Une fois l'offre de crédit établie, il faudra persuader le client des avantages que cette offre comporte pour lui.

8. Déboursé

Une fois le contrat signé, la prochaine étape consistera à verser le montant du prêt au client

9. Suivi et intervention au besoin

La banque exigera généralement de recevoir au minimum le rapport annuel de l'entreprise, mais elle peut aussi exiger des états financiers trimestriels et le détail des comptes à recevoir et des stocks. Si la situation financière de l'entreprise se détériore, la banque augmentera la fréquence de ces contrôles. Suite à l'analyse de cette information, la banque attribuera une cote de risque à l'emprunteur. Si l'emprunteur se trouve dans une situation de défaut, la banque pourra intervenir de différentes façons, allant jusqu'à imposer des administrateurs de son choix.

10. Conclusion du prêt

Le contrat de prêt peut se terminer de différentes façons. L'emprunteur peut rembourser tel que prévu sans plus. Il peut décider de faire une nouvelle demande crédit ; Il peut demander une renégociation de son emprunt avant l'échéance. Il peut faire défaut à ses obligations temporairement et éventuellement y remédier. Enfin, ses difficultés financières peuvent l'amener à la faillite. La banque et les autres créanciers saisiront alors l'entreprise et la liquideront.

3.4.2 Sollicitation de la banque par le client (Particuliers)

Le client particulier doit constituer un dossier solide en vue de la présenter à la banque suivant un processus.

1. **Le montage du dossier** - Après avoir choisi une des propositions de financements, vous devez monter votre dossier. En d'autres termes, fournir à la banque l'ensemble des éléments indispensables à la souscription d'un prêt : revenus, capacité d'épargne, stabilité professionnelle, etc.
2. **L'accord de principe de la banque** - Une fois les pièces rassemblées et les analyses effectuées, la banque donne son accord de principe. Celui-ci est indispensable pour poursuivre votre projet.
3. **L'ouverture d'un compte dans la banque choisie** - Dans la très grande majorité des cas, l'établissement bancaire choisi vous demandera que vous domiciliiez tout ou partie de vos revenus sur un compte chez elle
4. **L'offre de prêt partielle** - Ce document adressé par la banque prêteuse, précise toutes les caractéristiques de votre prêt. Il est obligatoire et fait l'objet d'une stricte réglementation.
5. **L'acceptation de l'offre de prêt** - Avant la date d'expiration de l'offre, vous devez la renvoyer signée à la banque pour lui signifier que vous acceptez les du prêt.

Conclusion partielle

La présente section s'est penchée sur le processus d'administration et de documentation du crédit. Nous avons constaté l'existence de principes de base auquel les banques prêtent attention, ainsi que les étapes par lesquelles passent une demande de crédit typique.

Les modalités opérationnelles sont aussi mises en place par les banques pour administrer les prêts et les avances depuis leur création jusqu'à leur liquidation totale, y compris le budget de crédits, le comité de crédit ainsi que les contrôles internes qui garantissent l'efficacité du processus d'administration des crédits.

Conclusion au chapitre

Ce chapitre a permis d'éclairer les activités de la banque et les éléments clés qui sont associés aux crédits bancaires et les risques qui y sont liés. Il est important de comprendre que les crédits sont des fonds mis à la disposition des clients pour qu'ils les utilisent dans leurs diverses idées et activités commerciales et non seulement dans les affaires, mais également dans d'autres secteurs de l'économie. Ces fonds peuvent être à

Chapitre 01 : Le risque de crédit dans l'activité bancaire

leur disposition, mais ces clients doivent être évalués afin de déterminer le niveau de risque associé à l'emprunt de ces fonds auprès de la banque. Certains peuvent être incapables de rembourser ces crédits d'où l'augmentation et la nécessité d'évaluer le risque de crédit.

Différentes techniques peuvent être utilisées pour mesurer le risque de crédit, dont certaines seront mises en évidence au fur et à mesure de notre progression.

Au début de ce chapitre, nous avons appris à connaître la banque et ses rôles et à ce titre son grand rôle dans le financement de l'économie par la distribution de crédits. Ces crédits sous leurs diverses formes telles que définies par John STUART peuvent être classés selon leur nature, durée, forme et bien d'autres qui ont servi à mieux comprendre comment ces crédits sont classés et comment ces classements peuvent impacter les clients qui les demandent.

L'existence ou plutôt la distribution de crédits est alors associée à divers risques qui sont portés par la banque dans ses opérations. Différents risques ont été mis en évidence et leur impact en tant que tel peut devenir insurmontable sans une bonne gestion. L'analyse de ces risques sert à préparer la banque à d'éventuels défauts de paiement. De nombreux instruments et outils ont été déployés pour analyser ces risques, comment ils affectent la banque et comment ils peuvent être gérés et maîtrisés afin de protéger la solvabilité de la banque à long terme.

Dans le chapitre qui suit, notre objectif est d'établir quels outils sont utilisés et les mieux adaptés à la gestion de ces risques de crédit. La banque est toujours à la recherche de moyens d'améliorer cette gestion des risques et en même temps l'objectif est d'utiliser des méthodes en relation avec la probabilité et d'autres modèles qui peuvent être utilisés pour contrôler les clients et mieux protéger la banque contre le risque de perte de fonds par le financement économique.

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

Chapitre 2 : L'analyse du risque de crédit

Introduction au chapitre

Dans le premier chapitre, l'octroi de crédit a été présenté comme l'activité principale des banques. Les risques de crédit ont constitué la menace la plus importante pour la solvabilité de grandes banques internationales et le fardeau le plus coûteux pour les contribuables du monde entier.

Historiquement, de 1980 à 1995, près des trois quarts des 181 membres du Fonds monétaire international ont connu de graves problèmes ou crises bancaires²⁸. Les pertes de crédits massives ont été un facteur important dans pratiquement tous les cas. Plus récemment, à la suite de la crise financière asiatique, les prêts improductifs en Indonésie, en Malaisie, en Corée du Sud et en Thaïlande ont grimpé à plus de 30 % du total des actifs.

La qualité du crédit est considérée comme un indicateur de la performance opérationnelle et de la santé financière des banques. Le risque de crédit, qui est la possibilité que les emprunteurs ne remboursent pas leurs dettes à temps ou ne remboursent pas du tout, une possibilité de prêt non productif et de défaut, un risque que les actifs et les prêts deviennent irrécouvrables affecte non seulement la performance opérationnelle, la rentabilité ou le revenu net d'intérêt des banques, mais l'économie dans son ensemble.

C'est sur cette base qu'on soutient qu'une saine gestion du risque de crédit est essentielle pour la survie et la croissance des banques commerciales. En tant que tel, évaluer avec précision la solvabilité d'un emprunteur a toujours été la seule méthode de prêt avec succès. La méthode d'analyse requise varie d'un emprunteur à l'autre. Elle varie également en fonction du type de prêt envisagé.

Par exemple, les risques bancaires liés au financement de la construction d'un hôtel ou d'un projet ferroviaire, de l'octroi de prêts garantis par des actifs ou d'une découverte importante d'un client de détail variera considérablement. Pour le financement du projet, on examinera les fonds générés par les flux de trésorerie futures pour rembourser le prêt, pour les prêts garantis par des actifs, on examinera les actifs et pour une facilité de découvert, on examinera la façon dont le compte a été épuisé ces dernières années.

²⁸JOSE A et JUAN M, (2003), « Une décennie d'ombres et de lumières, L'Amérique latine et les Caraïbes dans les années 90 » Institut des hautes études de l'Amérique et les Caraïbes, Santiago Chili p.133

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

Dans ce chapitre, sur l'analyse du risque de crédit, nous examinerons les méthodes d'analyse appropriées pour le crédit aux entreprises, un sujet plus souvent appelé « crédit corporate » et le crédit à la consommation. L'analyse sera effectuée sous différents angles. Dans un premier temps, nous présenterons des méthodes empiriques d'analyse du risque de crédit suivies de méthodes statistiques. Enfin, une tentative de mesure du risque de crédit sera effectuée en utilisant un modèle de risque de crédit dans la section trois.

Tout cela est essentiel pour que les nouvelles demandes de crédits puissent être traitées, la capacité de remboursement du client évaluée et les relations existantes surveillées au sein de la fonction de prêt d'une banque commerciale. Le chapitre fournira une feuille de route structurelle du processus et des outils analytiques et la lie à la formation d'une politique efficace de gestion des risques au sein d'une banque.

Section 1 : Les méthodes empiriques de l'analyse de risque

L'analyse du risque de crédit peut être menée au moyen de méthodes empiriques, qui sont des procédures reposant sur l'expérimentation et l'observation systématique plutôt que sur la spéculation théorique. La logique repose sur l'idée que le risque dépend de la situation de l'entreprise, résumé par ses fondamentaux. Ces méthodes contiennent des données financières et/ou qualitatives passées. Elles présentent, par nature, une grande subjectivité.

Cette section présente l'analyse financière, la méthode 5cs, la méthode LAPP, la méthode normative et enfin la notation.

1.1 L'analyse financière

Il s'agit probablement de la méthode à la fois la plus ancienne et la plus utilisée en analyse du risque. Logiquement, à partir d'un traitement des comptes annuels, on peut apprécier le risque de crédit présenté par une entreprise. L'analyste convertit des données économiques, comptables et financières en une opinion construite et fondée sur une méthodologie fiable et solide sur la situation d'une entreprise.

Afin de pouvoir en arriver à cette opinion, de nombreuses questions doivent être posées et des réponses précises devront être apportées. Dans cette perspective, nous présentons dans cette section les fondements de l'analyse financière en précisant où trouver l'information et les outils qui doivent être utilisés de manière générale.

1.1.1 Définition générale de l'analyse financière

« L'analyse des états financiers est fondée sur la sélection, l'évaluation et l'interprétation des données comptables et financières afin de pouvoir émettre une recommandation sur la situation financière et la performance d'une entreprise. Cette appréciation s'effectue non seulement à partir des états financiers publiés par les sociétés, mais également à l'aide des nombreuses informations financières disponibles, que ce soit par le biais d'Internet ou de la presse financière, telles que les rapports de gestion sur les activités d'exploitation, les prospectus, les circulaires de la direction, ainsi que les communiqués de presse émis par les entreprises. »²⁹

Ainsi, pour chaque domaine d'étude, l'analyste doit se poser des questions y inclus les suivantes : Quelles sont les qualités financières de l'entreprise ? Quelle est l'évolution de l'entreprise au cours du dernier exercice et des exercices précédents ? Comment se positionne l'entreprise par rapport à ses concurrents ?

1.1.2 Objectifs de l'analyse financière

Son objectif principal est de qualifier et de juger de la situation financière d'une entreprise, d'en décrire le plus objectivement possible l'état financier. Mais l'analyse ne peut se résumer à une description historique, elle est empreinte d'une dimension prospective et doit permettre de définir une position vis-à-vis de l'entreprise étudiée. Elle doit aboutir à des propositions concrètes. Elle se veut un outil d'anticipation de l'avenir, un point de départ pour planifier et engager des actions. Aussi, l'analyse financière est-elle composée de deux sous-ensembles :

- Le diagnostic financier : il vise à se forger une opinion sur la situation financière courante et future de la société de manière la plus factuelle, objective et indépendante possible. Il décrit l'état financier de l'entreprise ;
- La recommandation : suggestion d'actions futures dans une démarche prospective, déterminant le comportement vis-à-vis de la firme objet de l'analyse.

L'analyse financière est une technique à disposition de tous les agents qui, à un titre ou à un autre, à un moment ou à un autre, s'interrogent sur la santé financière d'une entreprise à laquelle leurs intérêts sont liés. Ainsi, tous les stakeholders peuvent réaliser une analyse financière qui sera bien sûr orientée dans un sens conforme à la relation

²⁹ LE MAUX J (2014), « analyse financière », Chenelière éducation, p. 18

spécifique, à l'angle d'observation propre à la partie concernée. Tous s'interrogent légitimement sur le niveau de risque de l'entreprise : est-elle solide ? Solvable ? Pérenne ? Présente-t-elle un risque de défaut ou de faillite qui exposerait les agents à des difficultés, par ricochet.

1.1.3 Démarche générique de l'analyse financière

Selon Philippe Thomas (2016), les normes professionnelles de l'analyse financière, reprenant une norme d'usage relevant d'une approche pragmatique, indiquent que la réalisation de l'analyse financière suit un processus en 6 phases³⁰:

- i) La première étape est celle de la collecte de l'ensemble des informations utiles : données financières sur la société mais également informations qualitatives sur son métier et ses activités. Cette phase inclut la collecte d'informations sur les autres acteurs du secteur et sur le contexte économique et réglementaire dans lequel opère l'entreprise. Elle peut s'avérer lourde, coûteuse et suppose des compétences particulières pour identifier les sources d'information propres à chaque société et interpréter les données recueillies.
- ii) Ensuite, l'information doit être retraitée. L'analyse s'inscrit logiquement dans les concepts et modèles développés en Finance. Les données comptables doivent devenir financières et les éléments qualitatifs doivent s'insérer dans le schéma d'analyse. Cette phase revient à modifier l'information brute disponible. Les ajustements peuvent être importants selon le référentiel de l'information comptable.
- iii) À partir de l'information ajustée, intervient l'étape formelle de calcul. On applique aux données financières un ensemble d'instruments d'analyse dans le but d'opérer une série de mesures objectives et quantitatives. Parmi tous les instruments, il convient de sélectionner les plus pertinents, significatifs et robustes. Selon ce que l'analyse cherche à étudier et investiguer, il convient de choisir l'indicateur le plus approprié et le plus apte à réaliser la mesure souhaitée. Les instruments retenus sont appliqués de manière largement automatisée dans des tableurs, parfois avec des modèles formalisés propres à l'utilisateur.
- iv) L'étape précédente fait apparaître des résultats, ils doivent être interprétés rigoureusement. En recourant à un ensemble de techniques, les praticiens doivent

³⁰ Cite par : CHIBEL Zineb et al (2018), « Etude de différentes méthodes d'analyse de risque crédit : Revue de Littérature », Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, Numéro 7, Décembre 2018, p.934

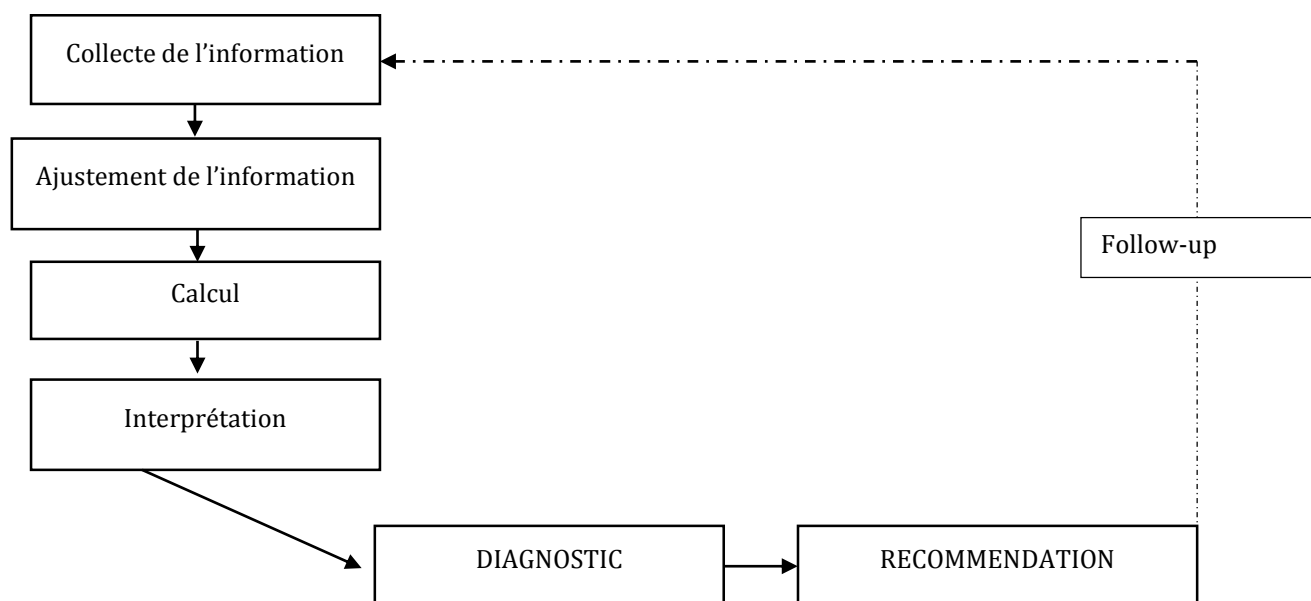
Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

être capables de comprendre et qualifier la situation financière de la société. À ce stade, une réelle valeur ajoutée est apportée à l'information. Il s'agit de « faire parler » les résultats, en adoptant un raisonnement homogène. L'expertise et l'expérience sont indispensables, tout comme une connaissance approfondie du secteur et des entreprises qui le composent.

- v) Enfin, dans une étape quasi conclusive, on établit la synthèse de l'appréciation, en qualifiant la situation financière globale de la société étudiée et on formule un diagnostic. Celui-ci consiste à identifier les phénomènes financiers qui affectent la société, et leurs causes. Le diagnostic est implicitement dichotomique : il cherche prioritairement à distinguer les entreprises en bonne santé (pour lequel les on apprécie le potentiel d'accroissement) des entreprises en difficulté (pour lesquelles il doit évaluer le risque de faillite et les moyens du redressement). Le diagnostic doit clairement énoncer ce dont souffre l'entreprise ou ce qui fait sa solidité, voire son originalité.
- vi) L'ultime phase, s'inscrivant dans une autre dimension, est la recommandation. Elle doit suggérer, inciter à l'action. Probablement plus subjective, cette dernière étape dépend de l'angle d'analyse retenu. Elle « signe » l'analyse financière, en la concluant par des prescriptions d'actions vis-à-vis de la société examinée.

Le schéma ci-dessous résume les étapes de l'analyse financière.

Figure 2 : Séquence de l'analyse financière



Source : PHILIPPE T (2011) « Analyse Financière. Approche Internationale », p.214

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

1.1.4 L'analyse du risque en analyse financière

Le risque étudié en analyse financière classique, et dans le cas de l'appréciation du risque de crédit, correspond au risque de l'entreprise au sens du risque qu'elle puisse rencontrer des difficultés de trésorerie pouvant la conduire à la cessation des paiements. L'analyse financière classique a connu de profondes évolutions avec la standardisation d'un tableau de flux de trésorerie financier : le Free Cash Flow Statement, qui a permis d'affiner et de compléter les mesures classiques. La littérature financière nous enseigne que l'analyse du risque (de faillite) est réalisée par deux approches complémentaires.

1.1.4.1 Analyse du risque par le prisme de l'équilibre financier

Le risque de défaut ou de faillite peut être considéré comme la conséquence d'une crise financière assimilable à un déséquilibre financier : l'entreprise a manqué de ressources financières. Afin de détecter le risque, il est proposé de vérifier l'existence d'un équilibre financier. Selon cette logique, plus l'entreprise présente cet équilibre financier de manière importante, moins elle est risquée.

1.1.4.1.1 Approche normative de l'équilibre financier

Cette approche européenne émet le postulat que les difficultés de trésorerie viennent d'une situation où le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) n'est plus financé. En conséquence, une firme équilibrée dispose en permanence de ressources pour couvrir son BFR. Elle doit donc détenir des ressources permanentes « en stock ». Ces dernières comprennent les Fonds Propres (FP), des Provisions Spécifiques³¹ (PS) et des Dettes Financières à Long Terme (DFLT) sont mobilisées pour financer les investissements en Immobilisations Nettes. Une entreprise doit donc présenter un excédent de ressources permanentes sur ses emplois permanents et faire apparaître un Fonds de Roulement.

Ressources Permanentes (FP + PS + DFLT)

- Emplois Permanents

= Fonds de Roulement (FR)

Le Fonds de Roulement représente les ressources disponibles pour financer le BFR. Plus le FR est important, plus le risque serait faible. Il constitue, selon l'expression consacrée, un « matelas » de ressources disponibles pour financer l'exploitation. La mesure monétaire est cependant peu pratique pour évaluer l'ampleur de l'équilibre ; on lui préfère l'utilisation d'un ratio de Fonds de Roulement :

³¹ Réglementaires.

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

$$\text{Ratio de FR} = \frac{\text{Ressources Permanentes}}{\text{Emplois Permanents}}$$

En conséquence :

Si Ratio de FR > 1 : équilibre financier

Si Ratio de FR < 1 : déséquilibre financier

On peut en déduire une formulation plus large de la notion d'équilibre financier, le FR étant destiné à financer le BFR.

$$\text{FR} - \text{BFR} = \text{TR}$$

$$\text{Si FR} > \text{BFR} \Rightarrow \text{TR} > 0 \quad \text{Si FR} < \text{BFR} \Rightarrow \text{TR} < 0$$

Relevant d'une logique conservatrice et prudente, cette lecture de l'équilibre financier procède d'une affectation des ressources aux emplois³², donc implicitement d'un rationnement des ressources financières. Cette approche renvoie à des situations financières particulières où les sociétés ont à justifier l'usage de leurs ressources (à des actifs dédiés) pour les collecter. Dans ce cas, l'entreprise est confrontée à un rationnement drastique du capital, permettant aux créanciers d'imposer leurs règles d'équilibre. Cette approche est donc recevable, et adaptée, dans le cas des PME ou d'entreprises en difficulté.

1.1.4.1.2 Approche positive de l'équilibre financier

Dans une perspective plus internationale, l'équilibre est analysé à l'aune du risque de faillite. Une entreprise en difficulté peut faire faillite si un juge le décide. Ceci peut intervenir dès lors que l'entreprise se trouve en état de cessation des paiements, situation précisément définie par les lois sur la faillite. En général, elles fixent comme critère le fait que l'entreprise ne puisse plus faire face à son passif exigible avec ses actifs disponibles. Il y a bien détresse financière, soit un déséquilibre financier fatal.

Pour mesurer l'équilibre financier, perçu ici dans une approche par la trésorerie (immédiate), on cherche à déterminer la probabilité d'une crise financière et d'une procédure de faillite en appliquant le critère légal. La mesure de la liquidité apprécie. L'aptitude d'une entreprise à faire face à ses engagements à court terme. Le calcul, universel, rapporte les actifs qui vont devenir liquides³³ aux dettes proches³⁴ qui vont consommer de la trésorerie. La logique est « cash in » versus « cash out ». Plusieurs ratios

³² « Les ressources long terme financent les emplois long terme ».

³³ Stocks, Créances, Réalisable et Disponible.

³⁴ Dettes d'exploitation (fournisseurs et comptes rattachés) et Dettes Financières à court terme (crédits de trésorerie et échéances courtes des dettes financières à long terme).

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

sont utilisés selon les actifs potentiellement liquides retenus.

- Le ratio de Liquidité Générale (current ratio) rapporte tout l'actif circulant au passif court.
- Le ratio de Liquidité Réduite (acid ratio) ne considère pas les stocks dans l'actif circulant du fait de l'incertitude et des délais nécessaires pour les rendre liquides.
- Enfin, le ratio de Liquidité Immédiate (cash ratio) rapporte uniquement le Réalisable et Disponible au passif exigible.

Il y aura équilibre financier si ces ratios sont supérieurs à 1 et les plus élevés possible. Cependant, la communauté financière retient surtout les deux premiers pour apprécier l'équilibre financier à court terme.

1.1.4.2 Analyse du risque par la solvabilité

L'analyse financière bancaire du risque de crédit est à l'origine d'une évaluation de la capacité d'une entreprise à faire face à ses engagements à terme : la solvabilité. Pour en juger, la doctrine invite à étudier plusieurs éléments.

1.1.4.2.1 Analyse du niveau d'endettement : la structure financière

Il s'agit d'évaluer le poids de la dette dans le financement de la société, considérant que plus il est fort, plus le risque de non-remboursement est élevé.

De nombreux ratios descriptifs expriment la structure financière :

- Indépendance Financière = Fonds Propres / Passif
- Autonomie Financière = (Fonds Propres + PS³⁵) / Passif
- Endettement Financier = Dettes Financières / Passif

Mais, de manière globale, la structure financière, qui résume les choix de financement et leurs conséquences en matière de risque, est appréciée par le ratio suivant :

$$\text{Gearing} = \frac{\text{Dettes Financières}}{\text{Fonds Propres}^{36}}$$

Ce dernier ratio, qui peut être comparé à ceux des pairs car il est très lié au secteur, s'avère significatif en termes de risque. Plus le gearing est fort, plus le risque financier est élevé.

³⁵Provisions spécifiques (réglementaires).

³⁶ Deux mesures sont possibles selon que l'on ajoute ou non les Provisions Spécifiques aux Fonds Propres.

1.1.4.2.2 Analyse du service de la dette

Il s'agit d'examiner les conséquences de l'endettement sur l'entreprise et son aptitude à assurer le service de la dette.

La contrainte de rémunération est appréciée par la capacité de la société à payer ses frais financiers au travers d'un ratio de couverture des intérêts : interest coverage. Il rapporte les Frais Financiers à la marge EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization). En Europe continentale, il se calcule en % (poids des intérêts dans l'EBITDA, soit un taux de prélèvement). Ailleurs, il est exprimé en nombre de fois (x) que l'EBITDA représente les frais financiers.

La contrainte de remboursement s'analyse en comparant les dettes financières (à rembourser) au cash flow généré par la société (qui sert en priorité à effectuer les remboursements).

Le cash flow considéré peut-être, classiquement le cash flow comptable : Dettes Financières/Capacité d'Auto Financement, ou le Free Cash Flow économique : Dettes Financières/FCFF. Dans tous les cas, ces ratios indiquent le nombre de fois³⁷ que les dettes représentent le cash flow.

1.1.4.3 Renouvellement des approches

De manière contemporaine, pour mieux apprécier le risque de défaut, ces ratios classiques ont été améliorés par l'utilisation des Free Cash Flows. Un ratio s'est rapidement imposé :

$$\text{Debt cash service}(\%) = \frac{FCFD}{FCFF}$$

Il rapporte la trésorerie nette « consommée » sur une période par le service de la dette à la trésorerie nette générée par le portefeuille d'actifs. Si ce ratio est supérieur à 100 % et que l'entreprise ne dispose pas de trésorerie d'avance, il y a défaut. En conséquence, plus ce ratio s'approche de 100 %, plus le risque financier est élevé.

Conceptuellement, le risque de défaut devrait s'analyser comme la probabilité que ce ratio soit supérieur à 100% à l'avenir.

D'autre part, l'utilisation de nouvelles approches dans l'endettement (montages à effet de levier, financements structurés, dettes hybrides) a conduit les créanciers à affiner leurs outils d'analyse du risque, en cherchant à mieux évaluer la probabilité de défaut en

³⁷D'années, implicitement

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

tenant compte de la maturité effective de la dette.

Trois catégories de ratios sont utilisées : debt payback ratios (comme par exemple Cash Flow Opérationnel/Dettes), debt service ratios (poids des frais financiers, capacité de remboursement) et financial flexibility ratios (comme le rapport entre le cash flow et les dépenses d'investissement).

1.1.5 Synthèse des outils d'analyse du risque en analyse financière

On le voit, une instrumentation riche et relativement efficace est disponible pour l'étude du risque en analyse financière fondamentale. Ces indicateurs permettent l'examen des différentes composantes ou perception du risque.

Cependant, ils posent de réelles difficultés d'appréciation et d'interprétation. Si souvent, intuitivement, on perçoit les valeurs des indicateurs qui pourraient s'assimiler à un risque fort, on ne sait pas précisément à partir de quel seuil considérer que le risque devient fort. Si ces outils ont d'incontestables avantages qui leur donnent un rôle majeur pour le diagnostic financier, ils sont assortis d'une forte difficulté de « calibrage ». Ils sont plus générateurs d'un ressenti, d'une impression, sur le risque que d'une vraie mesure quantifiée du risque de crédit. On perçoit de manière empirique et intuitive « qu'il y a ou non du risque », mais on n'apprécie pas précisément son ampleur. Paradoxalement, ces approches quantitatives renvoient à une interprétation subjective et qualitative.

Tableau 1 : Outils d'analyse financière concernant le risque

Outil	Mesure	Unité
FR	Ressources Perm. / Emplois Perm.	Nombre
Current ratio	Actif Circulant / Passif Exigible	Nombre
Gearing	Dettes Financières / Fonds Propres	Nombre
Interest coverage	Intérêts / EBITDA	%
DSCR	EBITDA / Service de la dette	Nombre
Debt coverage	Dettes Financières / Cash-Flow	Nombre
Debt cash service	FCFD / FCFF	%

Source : Elaboré par nos soins

1.2 La Méthode de 5Cs

Cette méthode pousse les analystes de crédit à mener des sondages afin d'avoir un avis sur 5 composantes majeures permettant l'évaluation des risques³⁸.

Il est étendu aux données financières, et correspond à une analyse de type bancaire, tout en complétant les informations comptables par des données supplémentaires qualitatives ou quantitatives. Il procède à un assemblage implicite entre des informations hard et soft.

1.2.1 Character.

L'historique du client en matière de respect des engagements passés, liés à l'argent, contractuels et moraux. La réputation et la crédibilité de l'équipe managériale ainsi que leur capacité à tenir leurs promesses. L'historique des versements passés et en outre tout jugement légitime en instance ou déterminé contre le candidat serait utilisé pour évaluer son caractère.

1.2.2 Capacity.

La capacité du client à rembourser le crédit demandé. L'évaluation liée à la monnaie, avec un accent particulier sur les proportions de liquidité et d'obligation, est normalement utilisée pour déduire la capacité du candidat.

1.2.3 Collateral.

Le collatéral « garantie » concerne les actifs dont une entreprise dispose comme garantie d'un prêt en cas de défaut. La mesure des avantages que le candidat peut utiliser pour garantir le crédit. Plus la quantité de ressources accessibles est grande, plus il y a de chances qu'une entreprise récupérera ses approbations si le candidat fait défaut.

1.2.4 Conditions.

On considère les conditions (de marché et commerciales) applicables à cet emprunteur. Autrement dit, il s'agit d'apprécier si les conditions (taux, maturité, mode de remboursement) applicables ou envisageables ne génèrent pas un risque trop élevé et si elles sont de nature à permettre au créancier de dégager une juste rémunération du risque de crédit supporté.

³⁸ LAWRENCE S (1997), «Stage Management: A Guidebook of Practical Techniques», Prentice-Hall, p.776-777

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

1.2.5 Capital.

Il s'agit de la richesse de l'emprunteur, la richesse de l'emprunteur en termes de liquidités et de placements, de propriété, d'autres objets de valeur et de la structure financière de son entreprise. Fondamentalement, nous évaluons la solidité financière du client.

Tableau 2 : Récapitulatif des cinq « C » du crédit

Caractère	Capacité	Capital	Conditions	Collatéral
Occupation	Revenu	Valeur nette	Cycle économique	Type d'emprunt
Stabilité d'emploi	Ratio d'endettement	Nature des actifs	Taux d'intérêt	Nature des Garanties
Stabilité de résidence	Age	Liquidité des actifs	Compétition	Valeur des garanties
Antécédents de crédit	Education		Niveau des taxes	
Statut familial	Formation		Relations de travail	
Responsabilité	Type d'emploi		Prises de contrôle	
Honnêteté	Qualification			
	Expérience			
	Habilité			

Source : La Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion n° 269-270 – Finance

1.3 La Méthode LAPP

La méthode LAPP invite à étudier quatre grands critères, en examinant en détail quelques ratios et paramètres organisés autour de quatre (4) grands thèmes. Elle est davantage centrée sur des données financières et inclut une forme d'analyse financière basique³⁹.

³⁹Nsas-nsas Déborah Rebecca Solange, « Evaluation du risque de crédit des PME Manufacturières Québécoises en croissance », 2002 Pg. 96

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

1.3.1 Liquidity

On considère : (actif circulant) /dettes à court terme, (actif circulant- stocks) /dettes à court terme

1.3.2 Activity :

On considère : Volume du chiffre d'affaires, des achats, coût des produits vendus/stock moyen de produits.

1.3.3 Profitability :

Bénéfice net/chiffre d'affaires, bénéfice net/actif total

1.3.4 Potential :

Capacité des dirigeants, qualité des produits, garanties

1.4 Les méthodes normatives

Ces approches empiriques invitent à considérer le risque en utilisant plusieurs critères, étudiés au regard d'une norme (parfois intuitive, souvent subjective) établie et figée, fixée a priori. Le risque est évalué par rapport à cette norme : plus l'entreprise s'en écarte négativement, plus le risque de crédit est réputé élevé.

Elles s'inscrivent, au sens large, dans le champ des systèmes experts qui traitent à la fois des données quantitatives et qualitatives. Leur but est de reproduire des règles d'appréciation préétablies pour mesurer le risque de crédit. Ces règles, « à dire d'expert », constituant une norme, sont établies empiriquement en figeant les critères et les modalités que des « experts » postulent comme caractérisant le risque. Ces règles, auxquels on affecte des pondérations, permettent souvent d'attribuer une note de synthèse du risque. La méthode fige ainsi une vision subjective du risque issue de l'expertise, normative ou issue d'un apprentissage au fil du temps⁴⁰, de l'institution qui l'élabore.

1.4.1 La construction du cadre normatif

La construction d'un cadre normatif se fait selon les étapes suivantes :

- La stipulation de l'expertise : les spécialistes⁴¹(réputés experts) expriment leur vision du risque : critères, modalités, cas, exceptions, règles implicites ou explicites, valeurs quantitatives, etc. ;

⁴⁰ Savoir-faire des experts d'analyse du risque

⁴¹ Qu'il s'agisse d'un groupe de praticiens chevronnés ou d'un spécialiste unique, tous réputés experts c'est-à-dire aptes à distinguer les entreprises à risque de celles en bonne santé (dotés du « sens du risque ») et

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

- La validation : ces éléments doivent être validés objectivement pour montrer qu'ils sont significatifs en termes de risque ;
- La formalisation : transformation des affirmations des experts en un jeu de règles, dans une démarche synthétique, qui sélectionne les critères retenus, organise leur logique et aboutit parfois au calcul d'une note de synthèse ;
- Le choix d'une méthodologie de traitement : parmi les différentes techniques envisageables, on sélectionne celle dont l'aptitude à figer aux mieux les règles est la plus forte. Elle remplit une fonction de support ;
- Le test de la méthode : via une application sur des échantillons d'entreprises défaillantes et d'entreprises en bonne santé.

Globalement, ces systèmes normatifs sont construits à partir d'une vision a priori du risque, souvent issue de l'expérience, mais aussi parfois à partir de la traduction en critères d'une vision théorique de ce qu'est le risque et des éléments qui en permettent l'appréciation. Reproduisant un mode de raisonnement, ils traduisent la vision du risque de l'institution qui les met en œuvre. Ils offrent l'avantage de mixer des données de plusieurs types, parfois liées par des relations complexes.

1.4.2 La méthode des valeurs normatives de ratios

Cette approche consiste à retenir une série de ratios considérés pertinents et à leur associer une valeur seuil, une norme. Pour chaque ratio, on analyse la valeur pour la société au regard de la valeur normative. L'absence d'indicateur de synthèse est parfois compensée par un schéma illustratif.

Les ratios retenus sont sélectionnés parmi ceux qui ont intuitivement une aptitude à apprécier le risque et ceux qui l'ont montrée statistiquement. La principale difficulté, déterminante pour l'efficacité du modèle, est relative à la fixation de la valeur du seuil. Il peut s'agir d'une norme :

- Naturelle (mécanique) : liée à la construction du ratio, comme par rapport à un ratio d'équilibre financier qui indique directement si oui ou non il y a équilibre, par exemple le ratio de Fonds de Roulement ;
- Économique : si un indicateur est comparé à une variable externe, objective, de référence, par exemple la croissance des revenus relativisée à la croissance générale;

présentant une certaine expérience (en nombre de « dossiers » notés dans leur carrière).

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

- Subjective : il peut s'agir d'une valeur fixée, « affirmée », a priori, « à dire d'experts », considérant que cette valeur souvent intuitive sépare les entreprises qui sont risquées et celles qui ne le sont pas. Il s'agit par exemple des ratios prudentiels des banques commerciales.

En cas d'usage d'une norme naturelle, le ratio est traité en brut. Par exemple, le ratio de liquidité générale mesure directement le risque : plus il est élevé, moins le risque est élevé. La norme implicite est, par construction, égale à 1.

Pour les normes économiques ou subjectives, le ratio calculé est comparé à la valeur seuil. Pour accroître la lisibilité, on procède à un ajustement. En effet, souvent, le ratio est divisé par la valeur normative et, ainsi ajusté, s'interprète par rapport à un seuil égal à 1. Le tableau ci-dessous résume certains ratios normatifs clés.

Tableau 3 : Les ratios normatifs

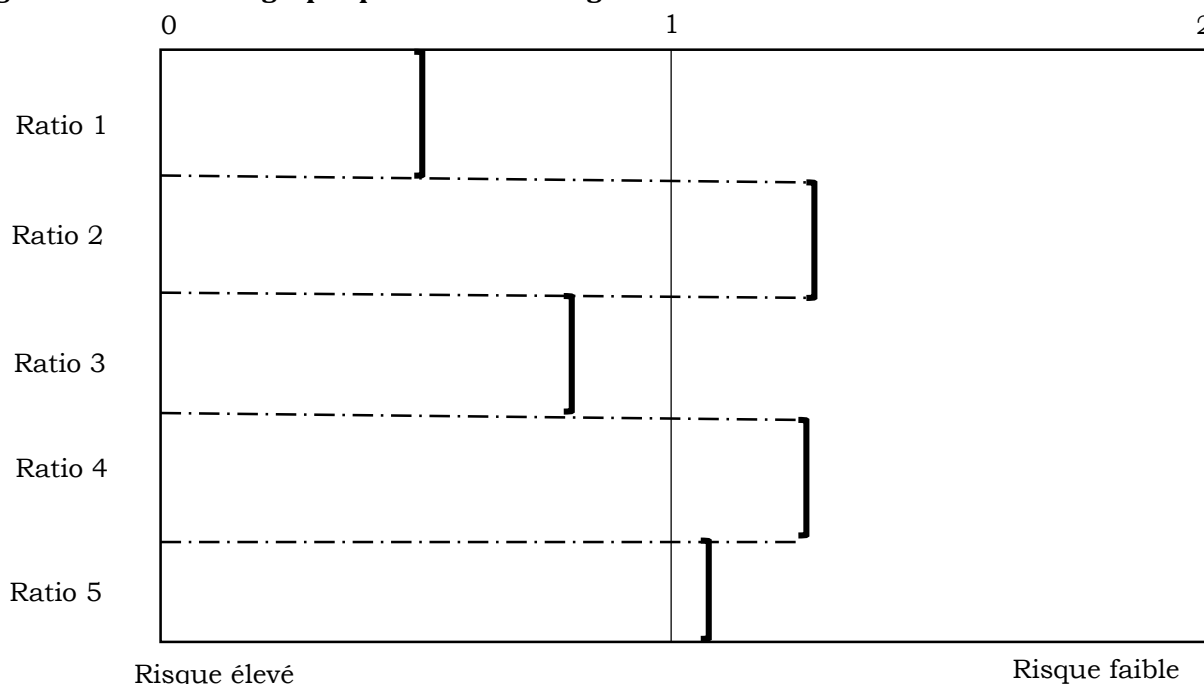
Ratio	Norme
Ratio de FR	Au moins 1,2
Ratio de Liquidité Générale	Au moins 1
Capacité de Remboursement	5 à 7 maximums
Frais Financiers (% EBITDA)	33 % maximum
Structure Financière (D/FP)	1,3 maximum

Source : élaboré par nos soins

1.4.3 La représentation graphique des valeurs normatives

Il est fréquent que les approches par les valeurs normatives de ratios incluent une présentation graphique afin de visualiser le niveau de risque mesuré. Dans ce cas, tous les indicateurs sont ramenés à une valeur seuil de 1, en rapportant la valeur obtenue pour chaque ratio d'une société à la valeur normative retenue. Il est impératif de tenir compte du sens de l'interprétation (risque élevé ou faible selon que le résultat est supérieur ou inférieur à 1). Il est alors nécessaire d'harmoniser l'interprétation des ratios (la rendre homogène) en imposant une norme par rapport à 1. Par exemple, plus le ratio est supérieur à 1, moins le risque est élevé ; en conséquence, plus il approche de 0, plus le risque est élevé.

Figure 3 : Illustration graphique linéaire histogramme



Source : KHAROUBI C et P THOMAS P (2016), « Analyse du risque de crédit », RB, P.53

Il s'agit d'une présentation du niveau de risque d'une entreprise sous forme d'histogramme à plusieurs composantes, chacune correspondant à un ratio. L'axe médian représente chaque ratio étalonné sur une norme égale à une valeur de 1 et chaque valeur (ratio de la société/norme choisie) est positionnée dans le graphe.

1.5 La Notation : le Rating.

La notation « Rating » c'est un mot d'origine **américaine qui veut** dire évaluation.

1.5.1 Définition

El karyotis, 1995 définit la notation comme : « *un processus d'évaluation de risque attaché à un titre de créance, synthétisé à une note, permettant un classement en fonction des caractéristiques particulières du titre proposé et des garanties offertes par l'émetteur* »⁴²

La notation financière est l'expression de la solvabilité d'un emprunteur, elle mesure la capacité de ce dernier à rembourser toutes les sommes dues à court ou à long terme. La notation financière se concrétise par différents types de notation soit attribuée

⁴²DANIEL KARYOTIS, « la notation financière : une nouvelle approche de risque », la Revue Banque Editeur, 1995

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

par des sociétés spécialisées de notation, on parle donc de notation externe, soit établie par les banques elles-mêmes, la notation alors est dite interne. L'activité de notation est née du besoin de condenser un ensemble de données dans une seule variable de synthèse, donnant une idée de la probabilité des difficultés en observant les taux de défaut (et de faillite) à différents horizons (1 ou 3 ans par exemple) selon le rating attribué. La probabilité est déduite de l'étude statistique.

1.5.2 Les ratings des agences

Il s'agit généralement de ratings sollicités : les sociétés s'adressent à des agences spécialisées pour que celles-ci leur attribuent un rating. Les agences ne notent que les sociétés qui les ont sollicitées (solicited rating). Ces firmes se financent sur le marché de la dette et expriment le besoin que les investisseurs soient informés de manière indépendante sur leur capacité de remboursement. Ainsi informés, les investisseurs pourront apprécier le risque du produit de dette, sa probabilité de défaut. La notation financière, à proprement parler, a été initiée au début du XXe siècle par John Moody.

Elle s'est fortement développée depuis les années 1980 du fait de la « marchandisation » du financement. Actuellement, trois acteurs principaux opèrent sur le marché mondial : Standard and Poor's, Moody's et Fitch. Un système de rating est basé sur une évaluation à la fois quantitative et qualitative de la solvabilité d'une entreprise, sur une base large d'information. Les échelles de rating sont généralement décroissantes : de notation de type A (forte capacité à rembourser) à D (faillite, défaut réel ou imminent).

L'agence réalise une appréciation indépendante du risque : elle collecte toutes les informations pertinentes internes et externes puis des analystes mènent des investigations en vue d'attribuer une note de synthèse. La démarche est empirique, tant pour les données traitées que pour l'attribution du rating, et normative car les analystes se prononcent au regard d'une échelle fermée (une norme), arrêtée par leurs institutions pour qualifier le risque.

1.5.3 Séquence standard de l'attribution du rating

Pour attribuer une note, nous suivons les étapes suivantes⁴³ :

- i. Demande de notation par la société émettrice.

⁴³ Standard and poor's : cité par le Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, Décembre 2018, pg.16

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

- ii. Détermination du schéma d'analyse : En coopération avec l'émetteur, l'agence établit la liste des données à réunir, elle a accès à de nombreuses données internes couvertes par le secret professionnel.
- iii. Investigation par l'agence : Une équipe d'analystes est en charge de la notation.
- iv. Réunions avec l'émetteur : Accès au management, investigation détaillée, etc
- v. Comité de notation : Les analystes rédigent une recommandation soumise à un Comité qui, après discussion approfondie, décide de la notation
- vi. Communication à l'émetteur.
- vii. Possibilité d'appel de l'émetteur : Si l'émetteur n'est pas satisfait, il peut faire appel, souvent sur la base d'informations nouvelles.
- viii. Publication de la dette.
- ix. Suivi de la note : Monitoring du rating

Tableau 4 : Exemple de rating par S&P

AAA	Meilleure qualité de crédit Extrêmement fiable en ce qui concerne les obligations financières
AA	Très bonne qualité de crédit Très fiable
A	Plus sensible aux conditions économiques Toujours une bonne qualité de crédit
BBB	Note la plus basse dans la catégorie investissement
BB	La prudence s'impose Meilleure qualité de crédit de sous-investissement
B	Vulnérable aux changements des conditions économiques Démontre actuellement la capacité de faire face à ses obligations financières
CCC	Actuellement vulnérable au non-paiement Dépendant de conditions économiques favorables
CC	Très vulnérable à un défaut de paiement
C	Proche ou déjà en faillite Paiements sur l'obligation actuellement poursuivis
D	Un défaut de paiement sur une obligation financière s'est effectivement produit

Source: Standard & Poor's Corporate Ratings Criteria 1998⁴⁴

⁴⁴Cité par BLUHMN C et al (2003) « An introduction to credit risk modelling », Chapman & Hall/CRC, London

Conclusion partielle

La section a donné un aperçu des méthodes empiriques d'analyse des risques. De là, nous pouvons voir que le risque de crédit peut être analysé sous différents angles, l'analyse financière étant l'épine dorsale des méthodes empiriques. Il est donc important pour les analystes d'avoir une intelligence financière suffisante afin de donner un sens aux informations d'une entreprise en ce qui concerne l'analyse des risques.

Nous avons également remarqué qu'une vue d'ensemble solide de la position d'une entreprise est importante en termes de stratégie, d'environnement ainsi que de gestion. Les agences de notation utilisent ces informations pour établir une notation de crédit pour les cibles. D'autres méthodes d'analyse des risques de crédit sont disponibles, y compris des méthodes statistiques, qui seront notre centre d'intérêt dans la section suivante.

Section 2 : Les méthodes statistiques de l'analyse du risque

Au cours des dernières décennies, l'importance de la sécurité a augmenté. Il existe plusieurs raisons ; par exemple les événements extraordinaires qui ne peuvent pas être prédits en général, mais aussi l'attitude plus responsable et plus juste d'organisations envers la sûreté et la sécurité. De plus, comme les nouvelles technologies arrivent souvent, les nouvelles questions qui se posent en termes de sécurité sont beaucoup plus sophistiqués qu'auparavant. Outre ces complications, de nouvelles méthodes d'analyse des risques doivent être développées.

Dans cette section et la suivante, nous nous intéressons aux méthodes capables de traiter les incertitudes dans les données d'entrée. Le plus populaire de ces moyens est d'utiliser des méthodes probabilistes. La présente section examinera les méthodes de scoring ainsi que le concept de valeur à risque (VaR).

2.1 Le modèle de scoring

Les modèles de scoring utilisent l'indicateur probabiliste du risque de crédit, le scoring, c'est-à-dire une note de risque ou une probabilité de défaut. Dans leur quasi-totalité, les banques et organismes financiers utilisent l'analyse statistique pour prédire si un emprunteur serait un bon ou un mauvais payeur et prendre la décision appropriée : acceptation sans condition, prise de garanties ou refus. Les modèles scoring utilisent des données historiques (généralement l'histoire des performances passées des emprunteurs ou celle des prêts consentis) et des techniques statistiques qui se calculent

à l'aide de logiciels⁴⁵.

2.1.1 Objectif des modèles de scoring

Le scoring a pour objectif de déterminer les effets de diverses caractéristiques des emprunteurs sur leur chance de faire défaut. Ils produisent également des « scores » qui sont des notes mesurant le risque de défaut des emprunteurs potentiels ou réels permettant de ranger ces différents emprunteurs en classes de risques. En effet, les scores contribuent à la détection précoce de la défaillance et apporte une aide précieuse au diagnostic individuel⁴⁶

2.1.2 Avantages et limites des modèles de scoring

Le modèle scoring est intéressant car il permet un traitement de masse de populations nombreuses d'emprunteurs et cela en un temps réduit. La durée de traitement des dossiers est passée de 15 jours à quelques heures pour les crédits standards, favorisant ainsi une économie de coût. L'adoption du scoring permet aux analystes de crédit de concentrer leur attention sur d'autres aspects de la relation de clientèle et du risque ainsi que le traitement identique de tous les emprunteurs⁴⁷. Elle permet également de mieux contrôler le risque de crédit, de détecter de façon précoce les défauts de paiement des entreprises, d'estimer les pertes ainsi que d'évaluer les probabilités de défaillance.

À titre de limites, on note que les modèles de scoring mesurent mal les changements de toute nature qui modifient l'attitude des emprunteurs par rapport au défaut ; ils négligent les éléments qualitatifs relatifs à la qualité des dirigeants ou caractéristiques particulières des marchés sur lesquels opèrent les emprunteurs. Leur nature statistique fait qu'ils comportent des erreurs qui consistent à classer en défaut des emprunteurs sains et vice versa engendrant ainsi des coûts pour les prêteurs⁴⁸.

2.1.3 Méthodologie d'élaboration des modèles de scores

L'idée de base est de déterminer à partir des comptes des sociétés, des ratios qui soient des indicateurs avancés, des difficultés rencontrées par une société. Une fois ces ratios établis, il suffit de calculer leurs valeurs pour une entreprise donnée et les

⁴⁵JOANNA N.S et al (2013) « L'évaluation du Risque de crédit des entreprises: Cas de la Banque Congolaise de l'habitat », Revue Congolaise de Gestion, Volume 1 Numéro 17, pg. 98

⁴⁶ Idem

⁴⁷DIETSCH M et PETEY J (2003), « Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financière », Revue de banque Editions, Paris, P.48.

⁴⁸JOANNA N.S et al (2013), « L'évaluation du Risque de crédit des entreprises : Cas de la Banque Congolaise de l'habitat », Revue Congolaise de Gestion, Volume 1 Numéro 17, p. 98

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

comparer aux ratios des entreprises ayant connue des difficultés ou des défaillances. La comparaison ne s'effectue pas ratio par ratio, mais globalement. La décision finale est établie par l'étude de l'ensemble des ratios qui constituent la fonction score. Celle-ci permet d'obtenir rapidement une réponse sur la qualité de l'emprunteur.

Les ratios sont agrégés dans une fonction, appelée Z ou fonction score, qui permet de donner pour chaque entreprise une note, le score.

Ces techniques sont construites de manière assez conventionnelle sur la base de données bilancielle. Les premières méthodes de scoring étaient largement issues de l'analyse financière et reposaient sur des ratios financiers fondamentaux en nombre restreint. Cependant ces méthodes ont ensuite évolué vers plus de complexité afin de tenter d'obtenir des notes plus fiables et précises, notamment en tenant compte des spécificités sectorielles. On distingue, entre autres, le modèle de Conan et Holder, et l'analyse discriminante⁴⁹.

2.1.3.1 Le modèle de Conan et Holder

Le score de Conan et Holder permet un classement des sociétés les plus risquées. Ce modèle se met en place au travers de 5 phases à savoir⁵⁰:

Phase 1 : Définition d'un échantillon d'étude : consiste en la représentativité statistique et homogénéité des échantillons.

Phase 2 : Etablissement des indicateurs susceptibles d'expliquer la faillite : à savoir la fiabilité et disponibilité des indicateurs ; choix de 30 à 50 indicateurs pouvant expliquer la faillite ; définition des coefficients de pondérations aux différents ratios, ratios financiers et comptables (provenant du bilan et du compte de résultat) mais également des informations qualitatives (environnement économique,) ; capacité à différencier les entreprises susceptibles d'avoir des difficultés.

Phase 3 : Choix d'un outil qui donne des formules avec des indicateurs pertinents pour faire une classification des entreprises : avec des ratios organisés par thème (endettement, rentabilité, gestion du cycle d'exploitation) et la corrélation des variables retenues.

Phase 4 : Appréciation de la qualité prédictive des indicateurs : car une fois le score construit et validé sur des échantillons test, sa qualité doit être contrôlée. Un des contrôles les plus nécessaire est d'examiner par sous population si le score a bien les

⁴⁹ Ibid pg. 99

⁵⁰ Ibid pg. 100

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

propriétés attendues.

Phase 5 : Application de la méthode : par l'observation des ratios et des séries statistiques obtenues, par l'utilisation des formules afin d'obtenir un score final, par la définition de la défaillance ou pas d'une société afin de choisir de l'aider ou pas. Ce modèle utilise cinq (5) variables lesquelles sont pondérées les unes par rapport aux autres en fonction de leur importance relative. Il s'agit des 5 ratios suivants :

R1 = EBE / Endettement total

R2 = Capitaux permanents / Total actif

R3 = Réalisable et disponible / Total actif

R4 = Frais financiers / Chiffre d'affaires hors taxes

R5 = Frais de personnel / Valeur ajoutée

Le score final, compte tenu du poids accordé à chaque variable, est extrêmement sensible à l'importance des frais financiers et à la capacité de remboursement. Cette méthode de score traduit le risque de faillite dans la mesure où il est largement issu du niveau de liquidité et de la solvabilité de l'entreprise (au sens de l'analyse financière bancaire).

2.1.3.2 L'analyse discriminante

L'analyse discriminante est privilégiée par les constructeurs de scores. Il est un modèle de classification fondé sur l'analyse des données, il est une technique statistique qui consiste à reclasser les emprunteurs en deux groupes (défaut et absence de défaut) et à rechercher l'ensemble des variables (ratios) qui permettent de prévoir le mieux, qui a fait défaut (dans le passé).

Dans le cas d'une classification à deux groupes, l'analyse discriminante peut être réduite à une analyse de régression. La fonction discriminante se présente comme une combinaison linéaire de ces variables $(R_i)_{1 \leq i \leq n}$.

D'où la relation suivante⁵¹ :

$$Score = a_0 + a_1R_1 + a_2R_2 + \dots + a_nR_n = \sum_{i=0}^n a_iR_i$$

Les a_i représentent les coefficients ou pondérations associés aux ratios R_i .

La technique de l'analyse discriminante linéaire permet de trouver les valeurs des coefficients qui discriminent le mieux les deux groupes d'entreprises. Celle-ci renseigne

⁵¹ Ibid p. 101

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

sur la vraisemblance du défaut à court terme pour cet emprunteur : un score très faible situé en deçà d'un certain seuil déterminé par le modèle indique une forte probabilité de défaut alors qu'un score élevé signifie au contraire un faible risque de défaut.

De plus, en raison du caractère multicritère de la fonction, le score donne une prévision de la vulnérabilité plus fiable que celle des ratios individuels qui entrent dans la fonction.

Le score obtenu dans ces modèles sert non seulement à prendre la décision d'accorder du crédit ou non, mais sert aussi d'indicateur du niveau de risque.

Tableau 5 : Exemple de crédit-scoring

Borne inférieure	Borne supérieur	Appréciations
Borne inférieure	150	Risque très faible, accord quant à l'opération envisagée
151	200	Risque faible, accord quant à l'opération envisagée
201	250	Risque moyen accord après seconde analyse
251	300	Risque fort, accord après seconde analyse
301	350	Risque très fort, accord après visite client et audit complet
351	Borne supérieur	Risque insupportable, refus automatique

Source : Nicolas Van Praag « le crédit management et le crédit scoring », page 43

2.2 Value at Risk (VaR)

La VAR est un outil simple qui permet d'interpréter facilement un niveau de risque. Pour mesurer la proportion de menace, il faut obligatoirement un certain niveau de probabilité basé sur les statistiques, ce qui ne rassure pas toujours les investisseurs. La VAR se définit comme une technique qui détermine une perte potentielle maximale en fonction d'une durée et d'un degré de confiance.⁵²

Autrement dit la VaR donne la capacité de visualisée comme illustre dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Illustration de la Var

« nous sommes certains à X% »	X% → seuil de confiance
que nous ne perdrons pas plus que V	V → Value at Risk
dans les T prochains jours »	T → horizon temporel

Source : élaboré par nos soins

⁵²DEMAZY M, (2001), « Value at Risk et contrôle prudentiel des banques », p. 15-20

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

Le modèle de la VAR a été démocratisé par JP Morgan pour devenir une technique commune dans l'évaluation des risques financiers. Pour SAUNDERS et ALLEN, l'objectif est de mesurer la variation de la valeur future d'un portefeuille par rapport au changement de la qualité du crédit. Pour estimer la VAR, il existe trois méthodes statistiques⁵³ :

2.2.1 La VAR historique

Cette méthode se base sur les données observées dans une période passée pour définir les variables futures des facteurs de risque. Les variables antérieures sont utilisées pour évaluer les portefeuilles afin de simuler des pertes ou des profits. Cette technique présente un avantage car elle se base sur un historique des cours des produits ou des facteurs de risques sur un portefeuille, sa mise en place est assez facile. Cependant si les historiques sont sûrs de courte durée, le calcul peut être non significatif. Si l'historique se porte sur une longue durée, la pertinence des données anciennes peut être remise en question⁵⁴

2.2.2 La VAR paramétrique

Il s'agit de l'hypothèse que les facteurs de risque peuvent se rapprocher d'une loi théorique qui estime la Var d'un portefeuille. La formule de calcul et la matrice permettent de connaître la volatilité des éléments étudiés. Il faut cependant utiliser cette méthode avec parcimonie car il peut y avoir des approximations et des écarts en fonction des variables ou de la complexité de la formule.

2.2.3 La VAR Monte-Carlo

La mise en œuvre de la Var de Monte-Carlo prend en compte des éléments de la Var historique et paramétrique. Il faut tout d'abord attribuer un certain degré de facteurs de risque à chaque portefeuille. Puis des scénarios de variations des éléments du risque sont mis en œuvre. A partir de la simulation de ces échantillons, on obtient des hypothèses de résultat du risque pour les portefeuilles étudiés. Cette technique assez complète nécessite de lourd moyen en termes de calcul. En effet le nombre de simulations peut être très important avec une complexité grandissante, ce qui provoque des difficultés dans l'analyse des résultats pour obtenir une véritable précision⁵⁵.

⁵³SAUNDERS A et ALLEN L (2002), « Credit ratings and the BIS capital adequacy reform agenda » Journal of banking and finance n°26, p 909-921

⁵⁴<http://www.ressources-actuarielles.net> (consulté le 27/04/2021)

⁵⁵ BRUNEL Vivien, (2009), « Gestion des risques et risque de crédit » p.32, disponible sur :

2.2.4 Les problèmes globaux liés à la VAR

Dès qu'une étude sur le risque est menée avec la VAR, elle doit utiliser des données du passé. Ceci se révèle assez problématique car il faut définir la durée de la période pour réaliser une estimation. Si on suppose que les facteurs de risques ont une certaine stabilité dans le temps, alors au plus la durée sera longue, au plus la VAR sera précise. Toutefois le secteur financier n'est jamais stable sur une longue durée. On observe des périodes calmes et d'autres avec d'importantes fluctuations. La Var peut être totalement modifiée et rendre un résultat flou en fonction de la volatilité de la période sélectionnée. Le problème majeur de la VAR repose sur la variable du temps car il est complexe de définir une période qui ne soit ni trop longue, ni trop courte, avec une volatilité maîtrisée⁵⁶.

Conclusion partielle

La sécurité est un domaine complexe qui comprend un grand nombre de variables et le choix de la méthode d'analyse des risques dépend de nombreux facteurs dont certains sont sélectionnés de manière subjective. Nous avons présenté brièvement certaines des méthodes statistiques pour analyser le risque de crédit en empruntant certaines données à d'autres méthodes empiriques telles que l'analyse des ratios financiers.

Ce sont cependant les applications pratiques de ces concepts qui sont plus importantes. La section suivante s'appuie sur ces analyses pour établir un modèle de risque de crédit.

Section 3 : La modélisation de risque de crédit

Pour analyser et évaluer pleinement le risque de crédit, des techniques statistiques et mathématiques peuvent s'avérer utiles. Alors que la section précédente traitait longuement des scores et de la valeur à risque, cette section développe davantage l'application de ces concepts dans le contexte de la modélisation du risque de crédit.

Les modèles de risque de crédit sont essentiels, en particulier dans l'évaluation de l'incertitude, qui est en grande partie une variable clé qui perturbe les analyses du risque de crédit et les banquiers. La section commencera en analysant l'objet des modèles de risque de crédit, en passant aux étapes de construction d'un modèle de risque de crédit. Sauf indication au contraire, la section résume une partie des travaux de DIETSCH Michel

<http://leguidedurentier.free.fr/documents/risquescredit.pdf> : consulté le 08/09/2021

⁵⁶ https://www.abcbourse.com/apprendre/19_value_at_risk2.html : Consulté le 08/09/2021

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

et PETEY Joël sur la modélisation du risque de crédit⁵⁷.

3.1 L'objet des modèles de risque de crédit

La modélisation du risque de crédit est utile pour essayer d'évaluer l'ampleur du risque de crédit, comme nous le voyons ci-dessous.

3.1.1 Pertes attendues et incertitude des pertes

Pour les crédits, le principal risque est qu'ils ne soient pas remboursés. Les banques savent en effet qu'une certaine fraction des crédits ne sera pas remboursée à l'échéance. Elles connaissent le montant qu'elles risquent de perdre en moyenne sur leur portefeuille de crédit à un horizon donné. Ce montant correspond aux pertes attendues (Expected losses, EL). Ces pertes sont en théorie couvertes par des provisions. Pour un crédit donné, ces pertes attendues dépendent⁵⁸ :

- De l'exposition en cas de défaut (EAD), c'est-à-dire le montant des remboursements restant dus ;
- De la probabilité de défaut PD ;
- De la perte en cas de défaut (LGD), qui dépend du taux de récupération sur le crédit ayant fait défaut. Un niveau individuel, par conséquent, la perte attendue est mesurée par le produit de ces trois éléments :

$$EL = EAD \times PD \times LGD$$

Pour le portefeuille dans son ensemble, la perte attendue est la somme des pertes attendues sur l'ensemble des crédits.

Le risque de crédit tient fondamentalement à l'incertitude des pertes non attendues (Unexpected losses, UL), autrement dit par l'incertitude des pertes, que par le montant des pertes attendues (EL). Elle cherche en particulier à connaître le montant maximum des pertes maximum qui risquent de survenir à un horizon donné avec un certain pourcentage de chances par exemple 0.05% de chance de se produire. Ces pertes potentielles doivent être couvertes, non par des provisions, mais par des fonds propres économiques ou « capital économique ». Il est donc important de pouvoir modéliser l'incertitude des pertes et de représenter la distribution de pertes potentielles à un horizon donné. C'est l'objet principal des modèles de risque de crédit.

⁵⁷ DIETSCH M et PETEY J (2003), « mesure et gestion de risque de crédit dans les institutions financières », RB, pg.26 - 37

⁵⁸BLUHN C et al (2003), « An introduction to credit risk modelling », Charman& Hall/CRC, London p. 12

L'objet des modèles de risque de crédit est de déterminer le montant de pertes non attendues, c'est-à-dire d'estimer, pour un portefeuille des crédits donnés, la perte maximale attendue avec un certain pourcentage de chances (0.05% par exemple) qu'elle survienne à un horizon donné (un an en générale), ou encore d'estimer la probabilité que le prêteur subisse des pertes supérieures à un certain horizon donné.

3.1.2 Fonction de densité des pertes et détermination du montant des fonds propres économiques

Pour mesurer la perte maximale à un horizon donné, il est donc nécessaire de connaître la distribution des pertes probables. L'objet des modèles de risque de crédit est en définitive de construire la fonction de densité des pertes (Probability Density Function). C'est à partir de cette fonction que l'on déterminera les pertes maximales, autrement dit que l'on mesurera la Value-at-Risk (VaR) du portefeuille de crédit, en choisissant un quantile de la distribution.

Le value-at-risk c'est précisément la perte potentielle maximale sur un portefeuille de crédits qui peut survenir avec une certaine probabilité donnée par le quantile choisi et à un horizon temporel donné. Elle détermine le montant des pertes non-attendues (Unexpected losses, UL) et celui des fonds propres économiques (ou « capital économique ») nécessaire pour couvrir ces pertes.

Dans une perspective de portefeuille, le risque de crédit d'un crédit particulier est ainsi mesuré par sa contribution à la VaR et non simplement par sa probabilité de défaut ou le changement de la notation de l'émetteur.

3.2 Le choix d'une définition des pertes, d'un horizon et d'un seuil de confiance

Le choix de la définition de la perte ainsi que de l'intervalle de confiance sont cruciaux à ce stade de l'analyse. Nous examinerons chacun à son tour⁵⁹.

3.2.1 Le choix d'une définition des pertes : modèles de défaut et modèles Marked To Market

Les pertes peuvent provenir de deux causes distinctes : le défaut de remboursement et le changement de la valeur économique des crédits. Ce dernier est dû à une dégradation de la qualité des emprunteurs (généralement mesurée par une note ou rating). Tous les modèles s'attachent à déterminer les pertes provenant des

⁵⁹ DIETSCH M et PETEY J (2003), « mesure et gestion de risque de crédit dans les institutions financières », RB, p.26

défauts de remboursement, mais certains cherchent aussi à mesurer celles qui proviennent de la variation de la valeur marchande des crédits consécutives au changement des ratings.

3.2.1.1 Les modèles de défaut (DM)

Les modèles de défaut mesurent le risquent de crédit à partir du défaut de remboursement des crédits. Dans le cadre d'un modèle de défaut, deux états de la nature sont jugés pertinents : le défaut et l'absence de défaut. Cette approche s'applique à tous les types de crédits, d'autant que la plupart des prêts consentis par une banque ont vocation à rester dans le portefeuille de la banque jusqu'à l'échéance finale, qu'elle qu'en soit l'issue. Par défaut, on étend tout type d'évènement significatif sur un prêt entraînant le non remboursement de la créance, allant d'un incident tel un retard de remboursement conduisant un classement du prêt en créances douteuses à la défaillance légale de l'emprunteur.⁶⁰

3.2.1.2 Les modèles Marked-to-Market (MTM)

Mesurent le risque du crédit à partir des variations de la valeur du crédit. Ces variations proviennent des changements de la qualité (de la notation) des emprunteurs, l'état le plus défavorable étant la variation de la note des émetteurs entraîne un changement du spread de taux qui provoque une variation de la valeur de marche des titres.

3.2.2 Le choix du niveau de pertes acceptable

Les pertes non attendues sont les pertes associées à un quantile élevé de la distribution des pertes (99,5% par exemple). Le choix de ce quantile (ou du seuil de confiance) dépend ⁶¹:

3.2.2.1 De considérations prudentielles :

Le régulateur peut imposer le choix d'un quantile suffisamment élevé pour que les banques constituent un montant de fonds propres économiques suffisant pour couvrir une part plus importante des pertes potentielles, et notamment les pertes les plus significatives ;

3.2.2.2 Du degré d'aversion au risque de la banque :

Si celle-ci est très adverse au risque, elle choisit un quantile élevé de telle sorte

⁶⁰ Ibid

⁶¹ Ibid pg. 27

que l'estimation des pertes potentielles couvre les pertes induites par le plus grand nombre possible de réalisations des facteurs de risque, à l'exclusion néanmoins des événements extrêmes les plus risquées.

Le choix du quantile peut aussi être déterminé par le rating considéré comme un objectif par la banque : une banque qui cherche un rating AA choisira comme seuil de confiance la probabilité historique de défaut des entreprises notées AA, soit 0.03% : elle choisira alors un quantile à 99,7%.

3.2.3 Le choix de l'horizon temporel

Un choix méthodologique essentiel est celui de l'horizon temporel du défaut. Dans la pratique, on utilise généralement un horizon d'un an. Si la banque ne détenait que des crédits à moins d'un an, ce choix serait parfaitement justifié : toutes les pertes potentielles à l'horizon d'un an sont alors prises en compte dans le modèle. Si cela n'est pas le cas, un modèle construit sur une base annuelle ignore de fait les pertes potentielles provenant d'une défaillance qui interviendrait au delà d'un an. Or des nombreux crédits ont une maturité réelle supérieure à l'année, soit simplement parce que ces crédits à plus d'un an.

Si l'on part de l'idée que les crédits bancaires sont détenus jusqu'à leur maturité, il paraît alors opportun choisir un horizon temporel supérieur à un an si le portefeuille de crédits comprend des crédits de maturités différents. En considérant l'ensemble des maturités, toutes les pertes potentielles seraient couvertes par du capital économique. En d'autres termes, le choix de l'horizon doit être tel que le capital de la banque couvre l'ensemble des pertes futures.

Dans le nouvel accord de Bâle, le comité de réglementation bancaire a retenu un horizon annuel pour le calcul des fonds propres sur la base des modèles internes, mais propose une correction pour tenir compte des différences de maturité d'une banque à l'autre⁶².

3.3 La construction d'un modèle de risque de crédit

La construction d'un modèle de risque de crédit s'opère en deux étapes⁶³:

- (i) La première étape est consacrée à la collecte de l'information sur les éléments constitutifs du risque de crédit au niveau individuel de chaque crédit. Elle consiste

⁶² Ibid pg.28

⁶³ Ibid

essentiellement à ranger les crédits en classes de risque et à déterminer les probabilités de défaut, le montant des expositions et les pertes en cas de défaut.

- (ii) La seconde est consacrée à la modélisation de l'incertitude des pertes et à l'agrégation des expositions individuelles pour décrire le risque du portefeuille dans son ensemble. A ce stade, on tient donc compte des corrélations entre les risques des différents crédits.

3.3.1 Le premier étage d'un modèle de risque de crédit : l'évaluation du risque de crédit au niveau individuel

La construction du premier étage de risque de crédit s'effectue elle-même en plusieurs étapes⁶⁴ :

- a) La première étape consiste à l'affectation des positions individuelles dans un ensemble de classes de risque définies par le système de notation interne de l'institution financière. En pratique, la plupart des grandes banques disposent de systèmes plus ou moins élaborés et complets de notation interne des emprunteurs : des systèmes de scoring pour les divers types de clients de la banque de détail (particuliers, professionnels), un système d'experts, diagnostic financier, ou encore de notation proche de celle des agences de notation ou d'autres fournisseurs d'information financières. Ce système de notation interne leur permet de ranger chaque crédit en fonction de son risque individuel de défaut.
- b) L'étape suivante consiste à mesurer la probabilité que le crédit « migre » vers une autre classe de risque, dont la classe contenant les défauts. Dans un modèle de défaut cette classe détermine naturellement la seule possibilité de migration retenue, alors que dans un modèle MTM, toutes les probabilités figurant dans la matrice des transitions sont prises en compte. Cette étape est cruciale puisque la classification interne des crédits et les probabilités de défaut et de transition retenues à ce stade déterminent très largement les résultats de la modélisation finale, c'est-à-dire la forme de la PDF et donc la dispersion des pertes potentielles sur le portefeuille ainsi que la Value-at-Risk.
- c) A cette étape de la modélisation, il faut aussi mesurer la valeur de chaque crédit – la valeur de l'exposition – dans les divers états possibles, c'est-à-dire en fonction de son appartenance aux différentes classes de risque (la valeur de l'exposition en cas

⁶⁴ Ibid pg. 29

de défaut ou EAD, dans le cas d'un modèle de défaut). Si les crédits sont des crédits ordinaires, non négociables, leur valeur est simplement égale à leur valeur faciale. Dans le cas des instruments comportant une option, comme les engagements par signatures ou les lignes de crédit, l'exposition est mesurée en termes d'équivalents crédits. Dans le cas d'un modèle MTM, la valeur d'une position est mesurée en utilisant des taux d'actualisation qui dépendent de la qualité de l'emprunteur. En cas de changement de qualité – de rating – on réévalue la position en utilisant les spreads de taux qui reflètent le risque de défaut des emprunteurs.

- d) Enfin, il importe de déterminer la perte en cas de défaut (LGD). Elle dépend du taux de récupération ou de recouvrement en cas de défaut, qui dépend lui-même de la nature du crédit, de sa maturité et des garanties qui lui sont associées.

Au total, il faut donc disposer au niveau de chaque crédit des éléments suivants :

- Une mesure du risque individuel de défaut qui permet de constituer des classes de risque et d'y ranger les emprunteurs.
- Une mesure de l'exposition en cas de défaut (EAD) : c'est le montant du crédit détenu par le prêteur à la date du défaut.
- Une mesure de la perte en cas de défaut (LGD), ce qui suppose de connaître le taux de recouvrement moyen sur les divers types de crédits, en cas de défaut.

3.3.2 Le second étage du modèle de risque de crédit : la construction de la fonction de densité des pertes futures (PDF) sur le portefeuille

La seconde étape de la construction d'un modèle de risque crédit est consacrée à la modélisation de l'incertitude des pertes futures à l'horizon temporel choisi. Elle aboutit à la construction de la fonction de densité des pertes futures et au calcul de la VAR et des fonds propres économiques correspondants. Les résultats de cette modélisation fournissent aussi des éléments indispensables à une politique cohérente d'allocation des fonds propres et de tarification des crédits⁶⁵.

3.3.2.1 La modélisation de la probabilité de défaut

Dans un modèle de risque, les pertes futures à l'horizon choisi – un an dans la plupart des modèles – dépendent des montants d'engagements ou des expositions, du nombre d'emprunteurs qui feront défaut à cet horizon et du taux de récupération sur les

⁶⁵ Ibid pg.33

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

crédits en cas de défaut. A l'horizon choisi, toutes ces variables qui conditionnent le montant des pertes peuvent varier. C'est le cas des expositions, si les crédits sont matérialisés par des titres obligatoires dont la valeur de marche fluctue sur le marché obligatoire.

L'idée sous-jacente à tous les modèles est que la probabilité de défaut est soumise à l'influence des facteurs risque, qui sont soit des facteurs propres à l'emprunteur, soit des facteurs communs à tous les emprunteurs ou des facteurs systématiques. Il est donc nécessaire de construire un modèle théorique qui associe les changements des probabilités de défaut – ou directement les pertes constatées en cas de défaut aux facteurs de risque, et qui illustre la dynamique des défauts ou des transitions entre classes, soit, pour un emprunteur A :

$$P_A = P_A (X_1, X_2, \dots, X_n)$$

Où les $X_1, X_2, \dots, X_n$ représentent les différents facteurs de risque. Ce modèle détermine la probabilité de défaut conditionnelle pour tout emprunteur dans chacun des « Etats du monde » créés par les facteurs économiques.

3.3.2.2 De la probabilité de défaut conditionnelle au nombre de défauts : l'Indépendance conditionnelle des défauts

Pour construire la fonction de répartition des pertes, il est nécessaire de connaître la répartition des probabilités de défaut conditionnelle. Connaissant les probabilités conditionnelles et non conditionnelles de défaut de tout emprunteur dans chacun des « Etats du monde » possibles, il s'agit de déterminer conjointement la répartition de fin de période des emprunteurs au sein de classes de risque (dont la classe de défaut) et la valeur finale de chaque crédit.

La perte totale s'obtient par simple agrégation des positions individuelles. Si le risque de crédit est assimilé au risque de défaut, il s'agit donc de déterminer le nombre de défauts dans chaque classe pour chaque réalisation des facteurs de risque et la perte relative à chaque défaut.

Sous l'hypothèse d'Indépendance conditionnelle des défauts, le nombre de défauts l'intérieur d'une classe de risque suit une loi binomiale dont les paramètres sont le nombre total n d'emprunteurs dans chaque classe de risque et la probabilité de défaut conditionnelle $p(x)$. La probabilité de trouver m défauts dans une classe de risque est

donc donnée par⁶⁶ :

$$\Pr(m \text{ defaults}) = \frac{n!}{m!(n-m)!} p(x)^m (1-p(x))^{n-m}$$

La loi binomiale admet deux approximations courantes : la loi de Poisson et la loi normale. On calcule généralement le nombre de défauts correspondant à chacune des réalisations de $\mathbf{x}$, le facteur de risque systémique, en recourant à une approche par simulation plutôt qu'à une approche analytique, en raison de la taille importante des portefeuilles.

3.3.2.3 L'agrégation de pertes et la fonction de densité de pertes

Enfin, la construction de la distribution des pertes (PDF) requiert d'agréger les pertes individuelles pour l'ensemble des états possibles de l'économie, c'est-à-dire pour toutes les réalisations possibles des facteurs de risque systématique. Ce calcul est réalisé simplement en construisant l'intégrale des pertes.

Dès lors le nombre de défauts dans chaque classe de risque et pour chaque réalisation possible du facteur de risque systémique est connu, il reste associer des pertes individuelles à chaque défaut. Cette allocation peut s'opérer de manière explicite lorsque le modèle identifie les emprunteurs défaillants pour chaque réalisation de facteurs systématiques.

Dans ce cas, la perte est définie à partir de la connaissance du dossier de crédit de chaque emprunteur modélisé comme défaillant. Alternativement, il est possible d'associer aux défauts des pertes générées à partir de la loi de pertes possibles, loi modélisée à partir des EAD et des taux de récupération du portefeuille⁶⁷.

3.4 Résumé de la construction d'un modèle de risque de crédit

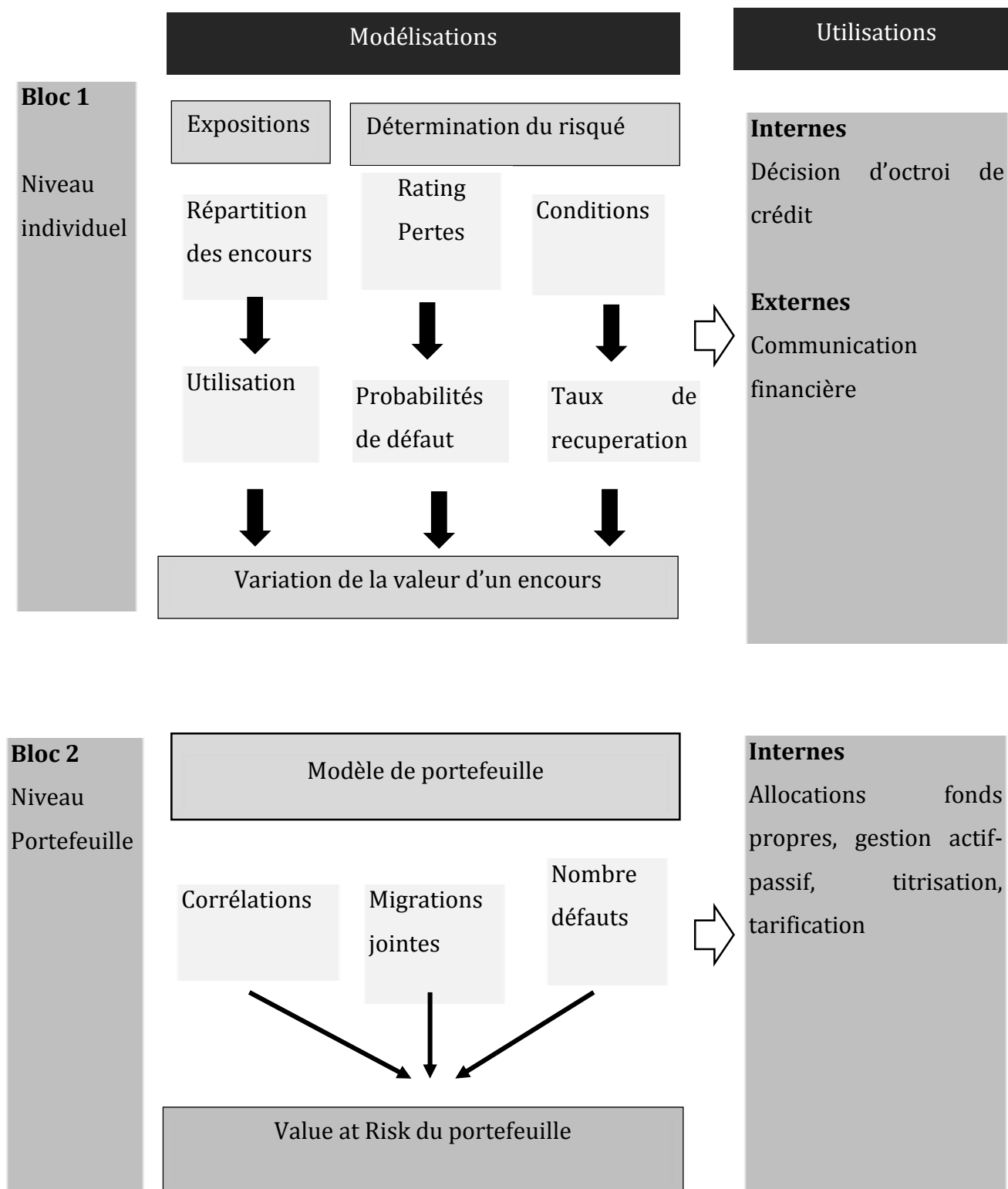
Après avoir élaboré le processus de modélisation du risque de crédit, nous présentons maintenant schématiquement un résumé de la section.

⁶⁶ Ibid pg. 37

⁶⁷ Ibid. pg. 38

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

Figure 4 : L'architecture d'un modèle de risque de crédit



Source : DIETSCH Michel et PETEY Joël (2003), « mesure et gestion de risque de crédit dans les institutions financières », RB, pg.39

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

La figure ci-dessus illustre l'architecture à deux niveaux du modèle et les principales composantes de ce dernier. Elle présente également les principales utilisations des outputs du modèle pour l'évaluation et la gestion de risques. On notera que certains outputs du modèle VaR (deuxième bloc), comme la connaissance des corrélations ou la contribution marginale d'une exposition donnée à la VaR du portefeuille, peuvent servir aussi pour la prise de décision en matière de crédit.

Le système interne de notation (bloc 1) fournit les éléments d'informations de base (building blocs), à savoir : (i) les probabilités de défaut, (ii) les expositions en cas de défaut (sinistre), (iii) Les taux de récupération en cas de sinistre, qui permettent de calibrer les paramètres du modèle de portefeuille (bloc 2). Le cœur de ce modèle est la modélisation de la volatilité des probabilités de défaut (et éventuellement de celle des taux de récupération et des facteurs d'utilisation) et le calcul des corrélations entre sinistres.

C'est à partir de ces éléments que l'on construit la fonction de densité des pertes futures qui permet de calculer la VaR de portefeuille et les outputs joints du modèle (la contribution marginale de chaque exposition au risque globale du portefeuille, en particulier).

Conclusion au chapitre

L'idée de gestion des risques est exceptionnellement vitale pour de nombreuses organisations, car la plupart des choix financiers tournent autour de celle-ci. Le présent chapitre sur l'évaluation du risque de crédit avait trois objectifs principaux : présenter les méthodes empiriques d'analyse du risque, expliquer les méthodes statistiques d'analyse du risque et enfin mesurer le risque de crédit.

Dans la première section, une description riche des méthodes empiriques d'analyse des risques a été faite, l'analyse financière faisant l'objet d'une grande attention et en tant que telle étant l'épine dorsale des techniques d'analyse empirique ainsi que des précédentes. Nous avons également présenté la méthode des 5C selon laquelle cinq variables clés étaient en perspective : caractère, conditions, collatéral, capacité et capital.

Il est devenu évident que ceux-ci peuvent détecter le risque sous plusieurs angles et, en tant que tels, revêtent une importance capitale dans cette analyse. Les méthodes normatives ont également été présentées à la fin de la section, où les ratios normatifs étaient centraux ainsi que la notation, ce qui a conclu la section.

Chapitre 02 : L'analyse du risque de crédit

La deuxième section présentait des méthodes d'analyse statistique en tant qu'ingrédient clé de l'analyse du risque de crédit. La méthode de notation a constitué le noyau de notre analyse avec ses concepts et modèles alliés comme Canon et Holder ainsi que l'analyse discriminante. Nous ne pouvions pas terminer la section sans évoquer le concept de Value at Risk (VaR), qui est essentiel pour interpréter le risque à l'aide d'un niveau de confiance probabiliste.

Enfin, nous avons jugé important de présenter dans la troisième section comment le risque de crédit peut être mesuré à l'aide de la modélisation du risque de crédit. L'objectif principal ici est de construire la fonction de densité des pertes (Probability Density Function). C'est à partir de cette fonction que l'on déterminera les pertes maximales, autrement dit que l'on mesurera la Value-at-Risk (VaR) du portefeuille de crédit.

Pour améliorer la gestion du risque de crédit, les banques devraient améliorer leur suivi des prêts, car les défauts de paiement pourraient être minimisés grâce à un suivi et une supervision régulière des crédits accordés aux clients. Après avoir analysé le risque dans ce chapitre, le chapitre suivant s'appuie sur cette base et se concentre sur la gestion du risque de crédit.

Chapitre 03 :

La gestion du risque de crédit

Chapitre 3 : La gestion du risque de crédit

Introduction au chapitre

Alors que les institutions financières ont rencontré des difficultés au fil des ans pour une multitude de raisons, la principale cause des graves problèmes bancaires continue d'être directement liée au laxisme dans l'application des normes de crédit pour les emprunteurs, les contreparties et la mauvaise gestion des risques de portefeuille.

Étant donné que l'exposition au risque de crédit continue d'être la principale source de problèmes dans les banques du monde entier, ces dernières et leurs régulateurs devraient être en mesure de tirer des enseignements utiles des expériences passées.

Dans la plupart des banques, les prêts sont la source de risque de crédit la plus importante et la plus évidente. Cependant, d'autres sources de risque de crédit existent tout au long des activités d'une banque. Ils comprennent les activités des portefeuilles bancaires et commerciaux, ainsi que celles inscrites au bilan et hors bilan. Les banques sont de plus en plus confrontées au risque de crédit ou au risque de contrepartie dans divers instruments financiers autres que les prêts. Ceux-ci comprennent les acceptations bancaires, les transactions interbancaires, le financement commercial, les opérations de change, les contrats à terme, les swaps, les obligations, les actions, les options et le règlement des transactions.

Ce chapitre se concentre sur la gestion du risque de crédit qui concerne principalement les prêts. La gestion du risque de crédit est de nature contextuelle, c'est pourquoi une présentation du système bancaire algérien sera faite dans la première section ainsi que le cadre réglementaire en termes de lois qui se rapportent à la gestion du risque de crédit.

La ligne directrice sur l'adéquation des fonds propres du Comité de Bâle vise à encourager les superviseurs bancaires mondiaux à promouvoir des pratiques saines de gestion du risque de crédit. La liste comprend ; l'établissement d'un environnement de risque de crédit approprié ; Opérer dans le cadre d'un processus d'octroi de crédit solide ; Maintenir un processus approprié d'administration, de mesure et de surveillance du crédit et assurer des contrôles adéquats du risque de crédit. La deuxième section portera

sur la réglementation prudentielle en général ainsi que son application aux banques algériennes.

Une méthodologie systématique de gestion du risque de crédit dans le secteur bancaire suit le processus d'identification, de mesure, d'évaluation, de suivi et de contrôle des risques. Il s'agit d'identifier les facteurs de risques potentiels, d'estimer leurs conséquences, de surveiller les activités exposées aux facteurs de risques identifiés et de mettre en place des mesures de contrôle pour prévenir ou réduire les effets indésirables. Ce sera notre point de mire dans la troisième section, ainsi que la manière dont il peut être appliqué dans le cadre stratégique et opérationnel d'une banque.

L'assurance contre le risque de crédit, c'est-à-dire le transfert de risque (communément appelé titrisation) est une autre façon de gérer le risque de crédit. C'est le transfert du risque de crédit à un factor ou à une société d'assurance et cela dispense la banque de la surveillance de l'emprunteur et de la crainte de l'effet dangereux des actifs classés. De plus, les dérivés de crédit sont des instruments qui offrent une couverture contre le risque de crédit. Ils couvrent le risque de défaut ou les performances de rendement liées au crédit. La quatrième section se penchera sur les principaux instruments dérivés de crédit utilisés dans la banque moderne.

Section 1 : Organisation du système bancaire algérien et sa réglementation

Avant d'élaborer sur les techniques de gestion des risques, il est instructif d'examiner l'environnement dans lequel les banques existent en Algérie. C'est la raison pour laquelle dans cette section nous explorons l'infrastructure institutionnelle bancaire algérienne dans une première partie puis le cadre juridique dans la seconde partie.

Ce sont des ingrédients clés pour comprendre l'exposition environnementale aux risques sur lesquels nous construisons des techniques qui peuvent être utilisées pour les gérer. Cette section est fondamentale pour les suivantes puisqu'elle pose les bases à travers un audit environnemental de l'exposition aux risques et de la législation bancaire en vigueur.

1.1 Organisation du système bancaire algérien

Le processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché a imposé au gouvernement algérien, dès le début des années 90, une politique de réformes structurelles qui a rendu possible le rétablissement des équilibres macroéconomique. Parmi ces réformes la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit du 14 Avril 1990, qui a donné un nouveau visage au système bancaire algérien. Nous présentons ici un aperçu du système bancaire algérien à l'aide de statistiques clés.

1.1.1 Les principaux traits du système bancaire algérien

On peut caractériser le système bancaire algérien en deux phases ; la période avant 1990 et la période après 1990.

La période avant 1990, où la banque centrale avait pour rôle de financer sans limites institutionnelles les besoins du trésor et les besoins de l'économie directement⁶⁸, les banques ne supportaient en fait aucun risque.

La période après 1990, les banques sont devenues des entreprises commerciales et la banque centrale de par la loi 90-10 a retrouvé son rôle originel de banque central et les banques ont commencé à supporter des risques de par la nature nouvelle de leurs activités. L'objet de cette section est de présenter les principales statistiques qui décrivent le système bancaire algérien. Les points développés dans cette section sont :

- Le nombre d'établissements bancaires
- L'activité du système

1.1.1.1 Le concept « système bancaire »

Le système bancaire est défini comme étant : « *l'ensemble des banques d'une même zone monétaire qui forment un système bancaire piloté par une banque particulière qui est appelée la banque centrale qui contrôle l'ensemble des banques, l'émission des billets et définit la politique monétaire* »⁶⁹

Le système bancaire est un ensemble de banques et d'établissements financiers et d'une banque centrale qui entretiennent des relations financières de créances et

⁶⁸ HENNI A (2005) « Monnaie, crédit et financement en Algérie (1962-1987) » CREAD, Alger, pg. 31

⁶⁹ LBAILLY J et CAIRE G, FIGLIUZZI A, LELITVRE V (2006) « Economie monétaire et financier », 2eme Edition Bréla, p63.

d'engagements.

Donc le système bancaire est un groupe de banques qui suit des systèmes et des règles spécifiques. A partir de cette définition, le système bancaire est composé de : la banque commerciale, de l'établissement financier et de la banque centrale.

1.1.2 Structure générale du système bancaire

On retrace ici la structure générale du système bancaire algérien, en commençant par le nombre d'établissements financiers et bancaires.

1.1.2.1 Les nombres d'établissements financiers et bancaires

Compte tenu des évolutions récentes, le système bancaire algérien, comptabilisé à fin 2017, un nombre de banques et d'établissements financiers qui s'élevait à 29 institutions réparties comme suit⁷⁰:

- Six (6) banques publiques dont la caisse d'épargne ;
- Quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers dont une à capitaux mixtes ;
- Trois (3) établissements financiers dont deux publics ;
- Cinq (5) sociétés de leasing dont trois (3) publiques ;
- Une (1) mutuelle d'assurance agricole agréée pour effectuer des opérations de banque qui a opté, à fin 2009, pour le statut d'établissement financier

1.1.2.2 Le nombre d'agences bancaires en Algérie

Fin décembre 2017, bien que le réseau des banques publiques demeure prédominant avec 1 145 agences contre 1 134 en 2016 et 1 126 agences en 2006, celui des banques privées s'est considérablement renforcé, passant de 152 agences en 2006 à 364 agences en 2017 (355 en 2016) ; le nombre d'agences des établissements financiers passe, quant à lui, de 88 agences en 2016 à 95 en 2017. Le total des guichets d'agences des banques et établissements financiers s'établit, ainsi, à 1 604 contre 1 577 en 2016, soit un guichet pour 26 309 habitants (26 189 habitants en 2016).

⁷⁰ Bank d'Algérie, rapport annuel (2017) « évolution économique et monétaire en Algérie », p.53

Tableau 7 : Nombre d'agences du système bancaire Algérien

	2006	2016	2017
Banque publique	1126	1134	1145
Banques privées	152	355	364
Etablissements financiers	-	88	95
Total guichets d'agences	-	1577	1604

Source : tableau fait par nos soins à partir des données de la Banque d'Algérie

Le ratio population active/guichets bancaires est demeuré quasiment stable à 7 667 personnes en âge de travailler par guichet bancaire en 2017 contre à 7 680 personnes en 2016.

Les banques publiques disposent, pour des raisons historiques, de réseaux d'agences importants et bien répartis sur tout le territoire national, tandis que les réseaux des banques privées, en phase de développement, sont limités aux grandes villes du pays. Les banques, conformément à la loi, collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations connexes. Les établissements financiers effectuent les mêmes opérations que les banques, à l'exception de la collecte des ressources auprès du public et la gestion des moyens de paiement qui leurs sont interdites par la législation bancaire.

L'entrée en activité de banques et établissements financiers privés et leur développement ont permis l'émergence d'un environnement concurrentiel tant au niveau du marché des ressources, qu'au niveau du marché de crédits et celui des services bancaires. Néanmoins, la faillite de deux banques privées au cours de l'année 2003 a eu pour résultat la baisse de la part des banques privées aussi bien au niveau du marché de ressources que du marché de crédits⁷¹.

1.1.3 Les indicateurs de l'intermédiation bancaire

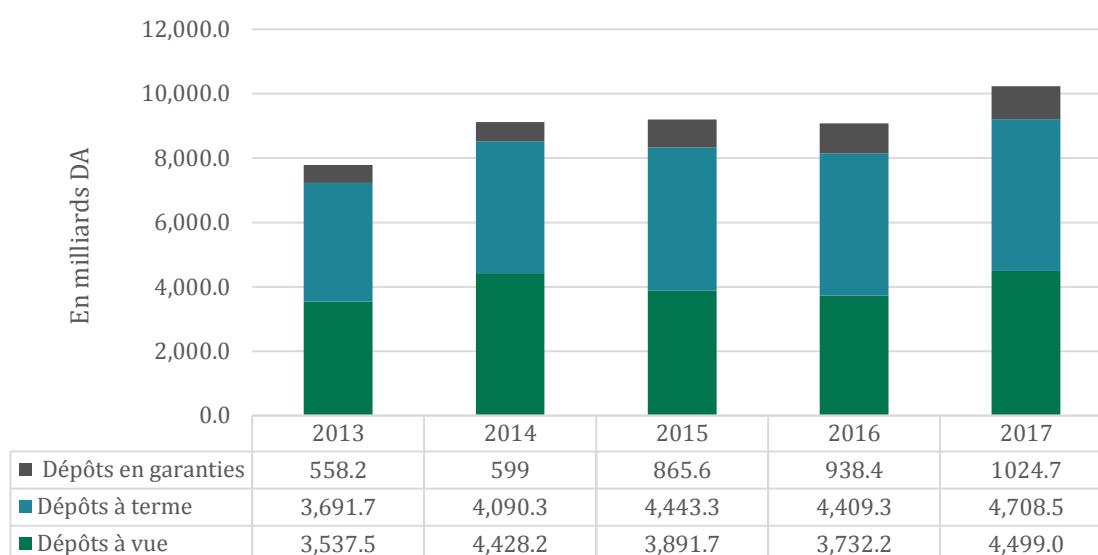
Plusieurs agrégats sont utilisés pour quantifier l'intensité de l'intermédiation bancaire. Nous présentons ici deux indicateurs de base, notamment ; ressources collectées et crédits accordés.

⁷¹ <https://www.bank-of-algeria.dz/doc/5-03.doc>

1.1.3.1 Les ressources collectées

L'activité collecte des ressources des banques a connu un essor et développement appréciable en 2017 avec une croissance de 31,4 % par rapport à l'année 2013, à en juger par les données de la figure ci-après.

Figure 5 : Evolution des dépôts bancaires en Algérie de 2014 à 2017



Source : Graphique établi par nos soins à partir des données de la banque d'Algérie

1.1.3.1.1 Les dépôts à vue

Les dépôts à vue ont augmenté de 20,5 % en 2017 (suite à la baisse de 4,1 % en 2016). Ils représentent 48,9 % de l'ensemble des dépôts à vue et à terme collectés par les banques. La hausse s'explique par la forte augmentation des dépôts à vue dans les banques publiques de 23 %, passant de 3 060,5 milliards de dinars en 2016 à 3 765,5 milliards de dinars en 2017. Chez les banques privées, ces dépôts ont progressé de 9,2 %, passant ainsi de 671,7 milliards de dinars en 2016 à 733,5 milliards pour l'année 2017.

1.1.3.1.2 Les dépôts à terme

Concernant les dépôts à terme, après avoir baissé de 0,8% un an plus tôt, leur encours s'est accumulé de 6,8% à fin 2017. Chez les banques privées, on remarque augmentation de 19,3% alors que cette progression était limitée à 5,5% pour les banques publiques.

1.1.3.1.3 Les dépôts en garantie

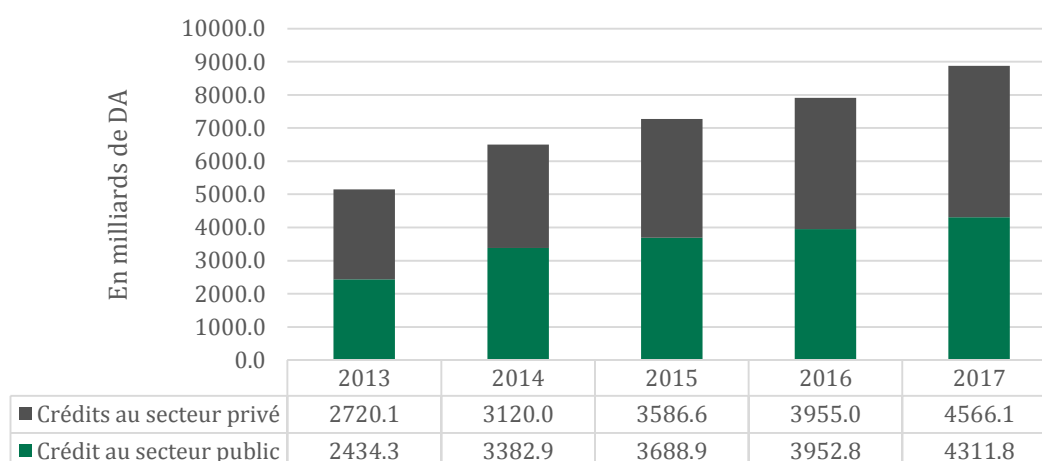
Que ce soit les crédits documentaires, avals et cautions, ces dépôts sont en baisse dans les banques publiques (-6,2 %) à la fin de l'année 2017, mais en forte hausse dans les banques privées (131,6 %). Globalement, on observe une augmentation de 17% entre l'année 2013 et l'année 2017.

1.1.3.2 Les Crédits accordés

Les crédits bancaires à l'économie, déduction faite des rachats de créances par le Trésor, ont atteint 8 877,9 milliards de dinars en 2017 contre 7 907,8 milliards de dinars en 2016, soit une progression de 12,3 %.

La figure ci-après décrit le profil de l'activité de crédits à l'économie des banques (crédits rachetés par le Trésor déduits).

Figure 6 : Les crédits accordés par le système bancaire algérien de 2014 à 2017



Source : Graphique établi par nos soins à partir des données de la banque d'Algérie

Le graphique montre une évolution en croissance des crédits au secteur public dont la hausse la plus significative de 39% est enregistré entre l'année 2013 et l'année 2014. Le taux de croissance devient quasiment constant de l'année 2015 jusqu'à 2017 a seulement 9%. Globalement, nous constatons un taux de croissance moyen de 16% tout au long de la période en question.

Le rythme de croissance pour les crédits au secteur privé est fixe à 15% pour toutes les années à l'exception de l'année 2016 où ce dernier était de 10%. Un montant moyen de 3589,56 milliards de dinars a été enregistré pour la période.

En résumé, nous constatons un taux de croissance moyenne de 15% pour le total de crédits distribué de 2013 à 2017. Le montant total de crédits distribué était de 8877.9 milliards Dinars en 2017.

1.2 La réglementation du système bancaire Algérien

Les changements fragiles et la croissance du secteur bancaire nécessitent un système de régulation pour le secteur. Les principaux objectifs des lois dans ce domaine sont d'assurer l'efficacité et la stabilité du système. Dans cette sous-section, nous explorons les principaux jalons de la législation bancaire en Algérie.

1.2.1 Les principales lois régissant le système bancaire algérien

On présente ici quatre lois principales mise en place pour le secteur bancaire, notamment⁷²;

1.2.1.1 La loi bancaire de 1986 et la loi sur l'autonomie des entreprises de 1988.

La loi relative au régime des banques et du crédit du 19 août 1986 est la première loi bancaire depuis 1962. Elle mit fin utilement aux textes réglementaires ambigus qui régissaient avant cette date, l'activité bancaire. Cette loi s'articulait autour des points suivants :

- La définition de l'activité des établissements de crédit ;
- Le rôle de la banque centrale ;
- Le régime de crédit
- Le nouveau cadre institutionnel de direction et de contrôle ;
- Et les relations des établissements de crédit avec le public.

Quant à la loi du 12 Janvier 1988, elle érige les banques en EPE/SPA, au même titre que les entreprises publiques soumises aux règles de la commercialité et de rentabilité financière. Cette va induire une nouvelle relation entre les banques et les entreprises.

1.2.1.2 La loi sur la monnaie et le crédit

La loi sur la monnaie et le crédit (LMC) de 1990 constitue sans aucun doute la pièce charnière pour toutes les réformes. Elle a nécessité pour son application l'assainissement des comptes. La LMC vise à éliminer définitivement les sources d'endettement et

⁷² Revue d'économie et de statistique appliquée Volume 4, Numéro 1, p. 95-115

d'inflation, en cassant les liens institutionnels, les formes instrumentales et les modalités opératoires qui les ont engendrées. La LMC se définit également par certain nombre de mesures dans les domaines monétaires et financières touchant directement ou indirectement le secteur bancaire dont :

- La déspecialisation des banques commerciales publiques ;
- Le désengagement du trésor public du financement direct des activités productives des 1987/1988
- Le processus des réformes du marché monétaire et financier ;
- La mise en place du Conseil de la Monnaie et du Crédit et de la Commission bancaire ;
- L'introduction de la réglementation prudentielle et le coefficient de réserves obligatoires pour les banques.
- L'introduction du system d'adjudication des crédits de la banque d'Algérie et le lancement d'Operations d'open market;
- La dérèglementation des taux d'intérêt ;
- La démonopolisation de l'activité bancaire
- L'introduction en 1955 du marché des changes interbancaires ;
- L'autorisation de créer des bureaux de change

1.2.2 Les dispositifs règlementaires mise en place pour gérer le risque

Des dispositions pour soutenir la gestion du risque ont été mise en place par les lois ci-dessus. Nous en expliquons deux principaux ci-dessous. Nous couvrons d'abord les fichiers puis les centrales⁷³.

1.2.2.1 Les fichiers

Les banques, pour optimiser leurs analyses en général, établissent des fichiers qui centralisent une caractéristique d'informations. En Europe, ils appliquent plusieurs types de fichiers. Nous en citerons ci-dessous certains qui intéressent le plus le risque de crédit notamment.

⁷³ ALMOUBOUDI L (2013) « Analyse du couple risque-rentabilité Cas de la Société Générale Algérie », mémoire de master, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, p. 27- 28

1.2.2.1.1 Fichier Central des Chèques (FCC)

Il a été créé dans le but de renforcer la sécurité sur ce moyen de paiements. Y sont inscrits les informations relatives aux incidents de paiements comme l'émission de chèques sans provision, interdictions judiciaires relatives à l'émission de chèques.

1.2.2.1.2 Fichier des Incidents de Remboursement des Crédit aux Particuliers (FICP)

Le FICP a pour objectif principal d'offrir aux banques des éléments d'appréciation sur les difficultés rencontrées par les particuliers pour faire face à leurs engagements. Il récence les incidents qui se traduisent par des impayés sur un crédit.

1.2.2.1.3 Fichier Bancaire des Entreprises (FIBEN)

Le FIBEN est une base de données qui a comme population les personnes morales (sociétés ou entreprises individuelles) et physiques. Il dispose des informations de nature diverse comme la présentation de la structure (dénomination, nature juridique, dirigeants, ...), de données comptables et financières, les incidents sur les effets et les risques déclarés par les banques et établissements de crédit.

1.2.2.2 Les centrales

La Banque d'Algérie aussi met au service des banques et des établissements financiers des fichiers qu'ils peuvent consulter à tout moment et qui sont différents à ceux établie en Europe mais qui va dans le même sens de réflexion. Ses fichiers contiennent des renseignements sur les clients par le biais des centrales : centrale des risques, centrale des impayés et centrale des bilans.

1.2.2.2.1 La centrale des risques

L'article 160 de loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit stipule que « *La banque centrale organise et gère un service de centralisation des risques, dénommé centrale des risques, chargée de recueillir de chaque banque et établissement financier le nom des bénéficiaires des crédits, la nature et le plafond des crédits accordés, le montant des utilisations ainsi que les garanties consenties pour chaque crédit* ».

Il est à signaler qu'une autorisation écrite doit être recueillie du client. Durant le premier semestre de 2005 il avait une mise en place de la centrale des risques des particuliers et des ménages.

1.2.2.2.2 La centrale des impayés

Le conseil de la monnaie et du crédit a édicté également un règlement n° 92/02 du 22 mars 1992 portant sur l'organisation et le fonctionnement de la centrale des impayés. Elle gère et diffuse les incidents de paiements relatifs aux crédits et aux instruments de paiement.

1.2.2.2.3 La centrale des bilans

Le conseil de la monnaie et du crédit a édicté le règlement n°96/07 du 3 juillet 1996 qui porte sur le fonctionnement et l'organisation de la centrale des bilans. Elle a pour mission la collecte et la diffusion des informations comptables et financières des entreprises qui ont obtenues des crédits.

De façon générale, la gestion externe du risque de crédit ne participe pas activement à la gestion proprement dite au sein de la banque mais rend celle-ci plus attentive dans l'octroi des crédits. Dans la section qui suit nous allons entreprendre l'explication des modèles internes de gestion du risque de crédit afin de mieux cerner les traitements que la banque peut opérer pour contrecarrer les effets néfastes du risque de crédit.

Conclusion partielle

La structure et le fonctionnement du système bancaire algérien ont subi des changements marqués entraînés par des améliorations spectaculaires de la technologie, de l'innovation des produits et de la concurrence.

Ces évolutions ont dynamisé les services financiers et favorisé la croissance, mais elles présentent également un risque qui a nécessité des modifications réglementaires et législatives. La section a présenté les grandes lignes du système bancaire algérien et, à la fin, a exploré la législation qui le contrôle.

Section 2 : La réglementation prudentielle

Le système bancaire présente des particularités qui justifient une réglementation particulière. L'importance des banques pour la conduite de la politique monétaire, le financement de l'économie, la conduite des paiements et l'allocation des crédits, ainsi que les préoccupations concernant la protection des déposants, la concentration induite de pouvoir et les externalités négatives sur le reste de l'économie, justifient des règles spéciales pour la régulation bancaire.

Dans cette section, nous présentons plus de détails sur la réglementation bancaire, tant nationale qu'internationale.

2.1 La notion « réglementation prudentielle »

La réglementation prudentielle s'entend comme l'application de dispositions législatives spécifiques aux entreprises actives dans le secteur financier dans le but d'assurer la protection des clients (déposants, investisseurs, assurés) et la stabilité du système financier dans son ensemble⁷⁴.

Elle couvre les règles d'agrément, les exigences d'adéquation des fonds propres, la réglementation des systèmes de paiement, les systèmes de garantie des dépôts et les dispositions relatives à la coopération en matière de surveillance.

2.1.1 La réglementation « préventive » et « protectrice »

Une revue de la littérature sur la réglementation bancaire révèle que les termes « réglementation prudentielle » et « surveillance prudentielle » sont très larges. Au mieux, on trouve une liste non exhaustive de règles et procédures qui constituent la réglementation et la surveillance prudentielles. Le professeur **CRANSTON** nous fournit une description utile de la réglementation prudentielle en distinguant réglementation « préventive » et « protectrice »⁷⁵

La réglementation préventive fait appel à des techniques conçues pour prévenir les crises en réduisant les risques auxquels les banques sont confrontées. Il s'agit

⁷⁴ PANOURGIAS L E, (2006) « Banking Regulation and World Trade Law GATS, EU and Prudential Institution Building », Hart-publishing p. 11 - 13

⁷⁵ CRANSTON R (2018), « Principles of Banking Law » 3^{eme} édition, Oxford University Press, Oxford, Angleterre, p. 84

notamment de contrôler les contrôleurs et de surveiller la gestion des banques, les normes de capital, de solvabilité et de liquidité, ainsi que les limites des grands risques. Les techniques de protection, quant à elles, apportent un soutien aux banques dès qu'une crise menace.

2.1.2 La micro et macro prudentiel

On peut également distinguer la micro prudentielle de l'analyse macro prudentielle. La micro prudentielle comprend toute la surveillance sur site et hors site de la sécurité et de la solidité des institutions individuelles, visant - en particulier - à la protection des déposants et autres créanciers de détail.

Analyse macro-prudentielle englobe toutes les activités visant à surveiller l'exposition au risque systémique et à identifier les menaces potentielles pour la stabilité résultant de l'évolution des marchés macroéconomiques ou financiers et des infrastructures de marché.

2.2 Les normes baloises

Le comité de Bâle est une institution créée en 1974 par les gouverneurs des banques centrales du « groupe de dix » (G10) au sein de la banque des règlements internationaux à Bâle.

Le comité se réunit quatre fois par an et se compose actuellement de représentants des banques centrales et des autorités prudentielles des 13 pays suivants : Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Les premiers travaux du comité de Bâle ont porté sur les méthodes de surveillance des banques exerçant une activité internationale.

Les travaux du comité ont pour objectif majeur de combler les lacunes de la couverture de contrôle internationale en se fondant sur un principe essentiel : aucun établissement bancaire étranger ne doit échapper à un contrôle efficace et rigoureux.

2.2.1 Bâle I : Ratio Cooke

En 1988, le comité de Bâle a instauré des obligations réglementaires en matière de fonds propres de la banque, sous le nom de ratio de solvabilité ou ratio Cooke. Cette recommandation prudentielle exige l'adéquation des fonds propres aux engagements pris par tous établissements de crédit ; le ratio Cooke impose aux banques de renommées

internationales. Ce ratio définit un calcul précis de fonds propres fixé à 8% par rapport à l'ensemble des engagements risqués pris par la banque.

$$Ratio\ Cooke = \frac{\text{Fonds propres réglementaire}}{\text{Les actifs pondérés}^{76}} \geq 8\%$$

Les fonds propres sont regroupés en deux catégories ; les fonds propres de base et fonds propres complémentaires.

2.2.1.1 Les fonds propres de base

Les fonds propres de base sont constitués des éléments suivants : des actions ordinaires émises par la banque, les primes liées au capital résultant de l'émission des actions ordinaires et assimilés, les bénéfices non distribués, Les encours assimilés, d'autres revenus généraux et d'autres réserves publiques, Les actions ordinaires émises par les filiales consolidées de la banque, Les ajustements réglementaires appliqués au calcul des actions ordinaires et assimilés.

Les fonds propres de base ont une maturité indéfinie, sont stable, et ont une capacité à discipliner la prise excessive de risque par la banque. Ils permettent d'éviter une panique des déposants dans le cas d'un choc exogène et imprévisible.⁷⁷

2.2.1.2 Les fonds propres complémentaires

Les fonds propres complémentaires comprennent quatre types d'éléments : Les réserves de réévaluation, les éléments qui sont librement utilisables par l'établissement pour couvrir des risques normalement liés à l'exercice de l'activité bancaire, les fonds provenant de l'émission de titres, notamment à durée indéterminée, les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés.

Dans le dénominateur du ratio de Cooke on trouve la totalité des éléments d'actifs, plus précisément les crédits consentis, et les éléments du hors bilan d'établissements. Ces actifs sont pondérés, selon certains critères, comme, par exemple, la nature du crédit accordé, la nature de la contrepartie et la zone géographique de cette dernière.

⁷⁶Dont les crédits à la clientèle

⁷⁷ MOUSSOUNI. H (2014), « les accords de Bale et règles prudentielles des banques : défis et contraintes pour le système bancaire Algérien », thèse de doctorat, Université ABOU BAKAR BELKAID-Tlemcen, p12

2.2.1.3 Les limites et points faibles de l'accord

Le ratio Cooke est un instrument clair, qui peut assurer la stabilité et la solvabilité du système bancaire dans son ensemble. Mais ce ratio a fait l'objet de plusieurs critiques qui ont mené à sa disparition⁷⁸. On citera quelques limites de Bâle I :

- Le non pris en considération de certains risques encourus par les banques par exemple le risque de marché, risque opérationnel et le risque de taux d'intérêt. Le ratio Cooke prend en considération seulement la couverture de risque de crédit.
- La pondération des engagements de crédit était insuffisamment différenciée pour rendre compte de la complexité effective de risque de crédit. Les banques ont généralement pris avantages de ce manque de discrimination pour monter des opérations d'arbitrage prudentiel ;
- L'inadaptation de la norme de couverture à la sophistication des opérations financières des banques ;
- Le rôle de technique d'atténuation du risque de crédit, telles les garanties ou les produits dérivés.
- La prise en considération des risques bancaires n'été pas assez globale, du fait que seuls les risques de crédit et de marché entrent en ligne de compte mais pas les risques opérationnels.

2.2.2 Bale II : Le Ratio « McDonough »

La réglementation Bâle II vise à garantir que les fonds propres des banques soient suffisants compte tenu des risques qu'elles supportent. Elle impose que le montant des fonds propres effectifs soit au moins égale au montant des fonds propres réglementairement exigés pour couvrir l'exposition de la banque au risque de crédit($FPrC$), au risque de marché($FPrM$) et au risque opérationnel ($FPro$)⁷⁹ :

$$\frac{\text{Fonds Propres effectifs}}{FPrC + FPrM + FPro} \geq 8\%$$

⁷⁸GABBA.M (2016), « Analyse des approches prudentielles de la gestion des risques bancaires », mémoire de master, université de Cote d'Ivoire, décembre, p.47

⁷⁹ BOUFELLAH F et FERROUK T (2017), « L'application de la réglementation prudentielle en Algérie », mémoire de master, Université Mouloud Mammeri, p. 36

Chapitre 03 : La gestion du risque de crédit

L'objectif est de permettre une gestion plus fine des risques en phase avec la réalité économique. L'architecture du nouveau ratio s'appuie sur trois piliers : exigences minimales de fonds propres, processus de surveillance prudentielle et la discipline de marché.

a) Pilier 1 : exigences minimales en fonds propres

Il définit les modalités de calcul du montant des fonds propres requis pour couvrir le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel.

b) Pilier 2 : processus de surveillance

Il définit les modalités de contrôle exercé par les autorités de surveillance bancaire en matière de respect des exigences minimales de fonds propres, méthodes d'évaluation et de gestion des risques.

c) Pilier 3 : discipline de marché

Il définit l'information à publier en matière de dotation en fonds propres, risque de crédit, risque de marché, risque opérationnels, opération de titrisation.

Bâle II a introduit le risque opérationnel comme une variable fondamentale dans la détermination du capital réglementaire.

Tableau 8 : Pondération des différents risques sous Bâle II

Type de risque	Exigences de fonds propres	Répartition
Crédit	6.8%	85%
Marche	0.24%	3%
Opérationnel	0.96%	12%
Total	8%	100%

Source : Dov OGIEN (2004), Comptabilité et audit bancaires, Edition Dunod, Paris, p303

2.2.2.1 Bale II et le risque de crédit

Contrairement à Bâle I qui applique une approche « taille unique » à toutes les banques, Bâle II propose un menu d'options au titre du pilier 1 pour le calcul des exigences de capital de crédit des expositions du portefeuille bancaire. En particulier, deux méthodologies principales peuvent être utilisées pour la plupart des expositions : l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes (IRB). Chaque

approche a différentes caractéristiques et exigences qui sont brièvement décrites ci-dessous.

2.2.2.1.1 L'approche standard

Cette approche mesure le risque de crédit similaire à Bâle I, mais a une plus grande sensibilité au risque parce qu'il utilise les notations de crédit des institutions externes d'évaluation du crédit pour définir les pondérations utilisées lors du calcul des actifs pondérés en fonction des risques. Les superviseurs nationaux sont chargés de reconnaître les institutions externes d'évaluation du crédit conformément à des critères d'éligibilité spécifique (par exemple, l'objectivité, indépendance, divulgation des méthodologies, etc.) mentionnés dans le document, ainsi que pour mettre en correspondance leurs évaluations avec les pondérations de risque disponible⁸⁰.

2.2.2.1.2 L'approche de notation interne (IRB)

Sous réserve de certaines conditions minimales et exigences de divulgation, cette approche repose sur les propres estimations internes de certains paramètres de risque pour déterminer les exigences en fonds propres de crédit. Cependant, le montant du capital lui-même est toujours dérivé d'une formule de surveillance fournie par le Comité de Bâle qui a été calibré pour refléter le risque de types d'actifs spécifiques et pour s'assurer que les niveaux globaux de capital dans les pays du G-10 restent globalement inchangés⁸¹.

Selon l'approche IRB, toutes les expositions du portefeuille bancaire doivent être classées en classes d'actifs en utilisant des définitions et des critères spécifiques fournis par le Comité.

2.2.3 Bâle III

Les nouveaux accords prévoient notamment un renforcement du niveau et de la qualité des fonds propres bancaires ainsi qu'une gestion plus stricte des risques de liquidité. Pour garantir une meilleure stabilité, Bâle III renforce plusieurs points⁸²:

⁸⁰ STEPHANOU C et MENDOZA, (2004) « Credit Risk Measurement Under Basel II: An Overview and Implementation Issues for Developing Countries », World Bank Policy Research Working Paper 3556, p. 17.

⁸¹ Ibid. p.18

⁸² <https://banque.ooreka.fr/astuce/voir/454503/bale-3> (Consulté le 19/09/2021)

2.2.3.1 Les Fonds réglementaires

Le niveau de fonds propres requis a été renforcé imposant ainsi aux banques de réduire leur total de bilan ou d'augmenter leur capital. Ce niveau de fonds propres est crucial puisqu'il garantit la solvabilité des banques face aux pertes qu'elles pourraient endosser.

Depuis Bâle III, ce ratio de solvabilité a été porté à 10,5 % (8% de ratio de solvabilité plus effet de levier 2,5%) contre 8% auparavant (Bâle II).

2.2.3.2 Effet de levier

Cet effet mesure le rapport entre le total des actifs et les fonds propres de la banque. S'il est trop important et que la valeur des actifs s'effondre comme ce fut le cas durant la crise de 2008.

Les banques peuvent être tentées de les brader, ce qui accentue la spirale des pertes. Afin de les dissuader d'accroître leur endettement de façon déraisonnable en pariant sur des actifs plutôt que de renforcer leurs fonds propres.

2.2.3.3 Ratio de liquidité

Il permet d'évaluer la solvabilité d'une banque à court terme ou à long terme. Un ratio de liquidité insuffisant peut déboucher sur une crise majeure, par exemple si une banque n'a pas assez de dépôts pour faire face à des retraits d'argents massifs en temps de crise.

Pour plus de clarté, il nous faut définir court et long terme.

- Court terme : pour limiter ce risque Bâle III a mis au point un ratio de liquidité à court terme. Il prévoit que les réserves de liquidité des banques soient supérieures aux sorties nettes de trésoreries sur un mois.
- Long terme : avec son ratio structurel de liquidité à long terme. Bâle III prévoit également que la banque soit capable d'exercer leurs activités dans un contexte de tensions prolongées à concurrence d'un an.

2.2.3.4 Couverture contre le risque systémique dans Bâle III

Bâle III prévoit d'exiger une augmentation du niveau de capital, afin de mieux couvrir les banques dans le cadre du portefeuille de négociation (le portefeuille de négociation est l'ensemble des outils et produits financiers détenus dans le cadre d'une

négociation ou d'une couverture d'autres produits) notamment durant une future crise à venir.

Les mesures envisagées sont⁸³ :

- Redéfinition de la Var stressée (outil de mesure du risque de marché d'un portefeuille bancaire) avec incorporation d'une charge de capital.
- Ajout de charges de capital supplémentaires pour faire face aux expositions aux risques de défauts ou à la dégradation de la note de certains actifs.
- Pousser les banques à passer par la chambre de compensation pour les transactions liées aux produits dérivés.
- Une incorporation du risque de corrélation entre les institutions financières et donc de contagion entre ces dernières.

Les banques devraient être poussées à limiter les volumes de transactions avec d'autres banques et autres institutions financières. De plus, le risque de contrepartie lié aux produits dérivés devrait être mieux contrôlé. Il devrait donc y avoir une modification globale du portefeuille de négociation des banques.

2.3 La réglementation prudentielle en Algérie

Comme nous l'avons remarqué plus haut, les dispositions de Bâle sont applicables au niveau international comme au niveau national. C'est-à-dire qu'il y a des éléments qui sont juridictionnels et contextuels tandis que d'autres sont universels à travers les pays. Nous exposons dans cette sous-section principes de Bâle qui s'appliquent au système bancaire algérien.

2.3.1 Le capital minimum exigé

Les autorités bancaires doivent fixer à toutes les banques et établissements financiers des exigences de fonds propres minimales appropriées. Cette norme est l'une des premières règles observées par le législateur algérien.

Le capital minimum des banques et des établissements financiers⁸⁴ exerçant en Algérie est fixé à :

⁸³ <https://www.andlil.com/definition-de-bale-iii-126361.html> (Consulté le 19/09/2021)

⁸⁴ Article 02, de règlement de la banque d'Algérie n°08-04 du 23/12/2008 relatif au capital minimum des Banque et Etablissement financier.

- Un capital minimum de 10 000 000 ,000 DA pour les banques ;
- Un capital minimum de 3 500 000, 000 DA pour les établissements financiers ;

De même, pour les banques et établissements financiers, dont le siège est à l'étranger, sont tenus d'affecter à leurs succursales, autorisées par le conseil de la monnaie et du crédit (CMC) pour effectuer des opérations de banques en Algérie, un capital au moins égal au capital minimum exigé, selon le cas des banques et établissements financiers de droit Algérien.

L'ensemble des banques et des établissements financiers doivent justifier à tout moment, que leur actif excède effectivement le passif qu'ils sont tenus envers les tiers, d'un montant au moins égal au capital minimum⁸⁵.

2.3.2 Les Fonds Propres Nets (FPN)

Les fonds propres nets, d'une banque ou d'un établissement financier sont constitués de la somme des fonds Propres de Base (FPB) et des fonds propres complémentaires (FPC)⁸⁶.

$$FPB + FPC = FPN$$

2.3.2.1 Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes

C'est le rapport entre le coefficient des fonds propres et des ressources permanentes (CFPRP) que les banques et établissements financier sont tenue de respecter au titre du maintien d'un certain équilibre entre les emplois et les ressources. Ce coefficient doit être calcule au 31 Décembre de chaque année et doit être au moins égale à 60%. Il est calculé de la manière suivante⁸⁷:

$$\frac{\text{Fonds propres et ressources permanentes}}{\text{Emplois permanents}} \geq 60\%$$

⁸⁵ Article 89 de l'ordonnance n° 03-11 du 27/08/2003 correspondant au 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

⁸⁶ Article 08 de règlement n°04-03 du 04/03/2004 relatif au système de garantie des dépôts bancaires.

⁸⁷ Article 09 de règlement n°2004-04 du 19/07/2004 fixant le rapport dit « coefficient de fonds propres et de ressources permanentes »

2.3.2.2 Le ratio de solvabilité

Les banques sont tenues de respecter en permanence un ratio de solvabilité⁸⁸ autant que rapport entre le montant de leurs fonds propres nets et celui de l'ensemble des risques de crédit.

Ce ratio se doit d'être en moins égale à 8%. L'application de ce ratio dans les banques algériennes a commencé à la fin du mois de juin 1995 pour atteindre 8% en fin Décembre 1999⁸⁹.

$$\frac{\text{Fonds propres nets}}{\text{Risques pondérés}} \geq 8\%$$

2.3.2.3 Le ratio de division des risques

Comme il est extrêmement dangereux de concentrer les risques sur un nombre limité de contre parties. Ces ratios permettent d'endiguer les effets de la défaillance de la clientèle qui peut fragiliser la banque. La réglementation algérienne impose aux banques et établissements financiers le respect de deux rapports de limitation des risques ou division des risques l'un par client, l'autre par groupe de client.

- **Risque encourus individuel** : La réglementation algérienne stipule que chaque banque ou établissement financier est tenu de respecter un rapport maximum entre l'ensemble des risques qu'il encourt avec un même bénéficiaire et le montant de ses fonds propres nets, et rapport est de 25%. Selon cette norme le montant des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas dépasser 25% des fonds propres nets de la banque ou de l'établissement financier⁹⁰.

$$\frac{\text{Risques encourus sur un même bénéficiaire}}{\text{Fonds propres nets}} \leq 25\%$$

- **Risque encourus sur un groupe** : Chaque banque ou établissement financier se doit respecter un rapport maximum entre, d'une part l'ensemble des risques qu'il encourt

⁸⁸ Article 03 de l'instruction de la banque d'Algérie n°74-94 du 29/11/1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.

⁸⁹ Note n°10-95 du 20/06/1995 fixant les modalités de traitement par les banques intermédiaires agréées des versements et retraits de billets de banque étrangers par les titulaires de comptes devises

⁹⁰ Article 4, Règlements de la Banque d'Algérie N°14-02 du 16/02/2014 relatif aux grands risques et aux participations

de fait de ses opérations avec la clientèle ayant reçu des concours supérieurs à une certaine proposition des F.P.N et d'autre part le montant de ces F.P.N.

- Une fois ce montant désigné, il ne doit pas déplacer le montant de dix fois les fonds propres nets⁹¹.

$$\Sigma \text{ Des engagements individuels supérieurs à 15\% des F. P. N } \leq \text{ dix fois les F. P. N}$$

2.3.3 Application des accords de Bâle II

La conformité de la réglementation prudentielle algérienne avec les accords de Bâle II se reflètent principalement dans un essai de réalisation de ses trois piliers.

2.3.3.1 Le pilier 1 : Exigences minimales de fonds propres des banques algériennes

Le premier pilier des recommandations de bale II concernant l'exigence minimale de fonds propres pour faire face aux risques de crédit (RC), de marché (RM) et le risques opérationnel (RO) constitue le principal support dans l'accord. Dans cet accord le ratio de solvabilité doit être ($\geq 9.5\%$), en exception de l'inclusion des risques de marché et des risques opérationnels, ainsi que l'introduction de nouvelles méthodes de calcul et pondération des risques⁹².

2.3.3.2 Le pilier 2 : la surveillance prudentielle du secteur bancaire algérien

Le système bancaire algérien accorde une grande importance à la surveillance prudentielle en promulguant des lois⁹³:

- La loi sur la monnaie et le crédit en la renforçant par des décrets d'application ainsi que par un système d'alarme permanent qui fonctionne sur la base des déclarations faites par les banques.
- L'autorité monétaire algérienne a réalisé une progression géante par la mise en place d'une société de garantie des dépôts bancaires qui travaille directement avec la commission bancaire, et dont les banques sont les seules actionnaires.

⁹¹ Article 2, de l'instruction n° 34-91 du 14/11/1991 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers

⁹² ALIANE S et AMRI H, (2013), « La réglementation prudentielle en Algérie et son niveau de conformité avec les standards de Bâle 1 et Bâle 2 », mémoire de master, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, p.81

⁹³ Ibid. p.85

2.3.3.3 Le pilier 3 : Communication financière et discipline du marché bancaire algérien

La banque d'Algérie a instruit les banques et les établissements financiers de déclarer trimestriellement leur ratio de solvabilité, au 31 Mars, au 30 Juin, 30 Septembre et au 31 Décembre.⁹⁴

Ce ratio doit faire l'objet d'une déclaration, qui doit être établie en double exemplaires et adressé à la Banque d'Algérie, Direction Générale de l'Inspection Générale (DGIG) dans un délai de trente (30) jours à partir de chacune de ces périodes.

2.3.4 Le niveau d'adaptation du système bancaire algérien aux accords de Bâle III

Le système bancaire actuel est relativement peu profond avec des activités principalement axées sur le marché local. Les règles de Bâle III n'ont donc pas été pleinement appliquées. Les banques algériennes restent relativement éloignées des activités de marché et manquent de la taille critique, une variable clé abordée par le cadre de la réforme de Bâle III.

En date du 16/02/2014 le conseil de monnaie et de crédit (CMC) à édicter un nouveau dispositif prudentiel qui est entré en application à partir du 1 octobre du 2014. Ce règlement portant sur :

- Le renforcement du fond de propres.
- Le nouveau coefficient de solvabilité.
- Le risque de liquidité.

2.3.4.1 Le renforcement de fonds propres

Il est imposé aux banques et aux établissements financiers que les fonds propres de base doivent couvrir les risques de crédit, opérationnel et de marche à hauteur au moins de 7 % et constituer, un coussin dit de sécurité, composé de fonds propres de base et couvrant 2,5% de leurs risques pondérés⁹⁵.

2.3.4.2 Le nouveau ratio de solvabilité

Dans les perspectives de Bâle III, tendant à accentuer la réglementation

⁹⁴Article 01, Instruction de la banque d'Algérie n°09-2002 du 26/12/2002 relative fixant les délais de déclarations par les banques et les établissements financiers de leur ratio de solvabilité.

⁹⁵ Article 4 de règlement n°2014-01 du 16/02/2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers

Chapitre 03 : La gestion du risque de crédit

prudentielle, le conseil de la monnaie et du crédit a défini, trois nouveaux coefficients permettant d'assurer une meilleure solvabilité des banques et établissements financiers, à savoir⁹⁶:

- Un coefficient minimum global de solvabilité (CMgS) ;
- Un coefficient minimum spécifique de solvabilité (CMsS) ;
- Un coussin de sécurité (CS)

A. Un coefficient minimum global de solvabilité

Le coefficient minimum global de solvabilité est le rapport entre l'ensemble des Fonds propres réglementaires (FPR) et l'ensemble des risques pondérés de crédit (RC), risque de marche (RM), risque opérationnel (RO)⁹⁷.

$$CMgS = \frac{\Sigma FPr}{\Sigma (RC + RM + RO)} \geq 9.5\%$$

B. Un coefficient minimum spécifique de solvabilité

Le coefficient minimum spécifique de solvabilité est le rapport entre l'ensemble des (FPB) et l'ensemble des risques pondérés (RC), (RM), (RO)⁹⁸.

$$CMsS = \frac{\Sigma FPb}{\Sigma (RC + RM + RO)} \geq 7\%$$

C. Un coussin de sécurité

Le coussin de sécurité est le rapport entre l'ensemble des (FPB) et l'ensemble des risques pondérés (RC), (RM), (RO)⁹⁹.

$$CS = \frac{\Sigma FPb}{\Sigma (RC + RM + RO)} \geq 2.5\%$$
$$CMsS + CS = 9.5$$

⁹⁶Lecteur du règlement de 14/01 du 16/02/2014 portant coefficient de solvabilité appliqué aux banques et établissements financiers.

⁹⁷ Article 2 de règlement n°2014-01 du 16/02/2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers

⁹⁸ Article 3 de règlement n°2014-01 du 16/02/2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers

⁹⁹ Article 4 de règlement n°2014-01 du 16/02/2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers

Les banques et établissements financiers sont tenus à respecter en permanence sur une base individuelle ou consolidée un coefficient minimum globale de solvabilité de 9.5 % entre, d'une part, total de leurs fonds propres réglementaires et ; d'une part la somme des risques de crédit, opérationnelle de marche.

Conclusion partielle

La section a présenté des guides de surveillance prudentielle applicables au secteur bancaire algérien dans le cadre des accords du comité de Bâle. Nous avons remarqué que Bâle I et ont des dispositions et une application détaillée en Algérie. Néanmoins, Bâle III n'est pas bien applicable en raison d'un manque de la taille critique visé par l'accord.

On constate globalement que sur le plan réglementaire l'Algérie a une législation assez riche pour mieux gérer le risque de crédit.

Section 3 : La méthodologie générale de risque management

L'objectif central du *risk management* est d'assurer la protection du capital économique d'une firme et de réduire la sensibilité de ses résultats à d'éventuelles pertes accidentelles. Il doit contribuer à diminuer la vulnérabilité, au terme d'une approche des risques en cinq étapes.

3.1 Les phases du risk management

Il y a cinq étapes de base qui sont prises pour gérer le risque ; ces étapes sont appelées processus de gestion des risques. Cela commence par l'identification des risques jusqu'à le « *reporting* ». Dans les systèmes manuels, chaque étape implique beaucoup de documentation et d'administration. On présente ainsi ces 5 étapes :¹⁰⁰

3.1.1 Identification du risque

Cette étape consiste à établir une cartographie des risques auxquels la banque est confrontée et la sensibilisation de chacun des acteurs internes à l'existence de ce risque, ce qui suppose une information mais également la démonstration que de nombreuses actions courantes et concrètes ont un lien avec le risque supporté.

¹⁰⁰ DJIOUA K et ATMANI L, (2018), « Le concept de gouvernance et la gestion des risques bancaires : cas de la BADR direction régionale de Tizi-Ouzou », mémoire de master, Université Mouloud Mammeri, p. 43-44

3.1.2 Évaluation du risque

Cette étape consiste à évaluer les risques en fonction de leur gravité, elle permet de mesurer les coûts associés aux risques identifiés. La mesure du risque dépend de la nature de ce dernier, s'il est quantifiable ou non. Lorsque les risques sont qualifiables comme dans le cas du risque de crédit et marché, le concept le plus utilisé est celui de la Value-at-Risk.

3.1.3 La révision des risques

Etablir une table des risques n'est pas suffisant pour s'en prémunir, d'autant plus que leur probabilité d'occurrence et leur dangerosité varient avec l'évaluation du projet. Il faut donc, suivre de près cette liste et la mettre à jour, régulièrement.

3.1.4 Traitement du risque résiduel

Le propre d'un risque est qu'il est impossible de réduire sa probabilité de survenance à 0. En conséquence, il convient de prendre des décisions quant au sort du risque résiduel qui correspond à la probabilité (réduite) de survenance multipliée par le montant des conséquences. Il s'agit du traitement économique du risque. Trois solutions sont possibles :

- Le risque est conservé : C'est l'auto-couverture : l'entité assumera les conséquences du risque dans ses comptes (structure, réserves, provisions, etc.). Cette solution interne suppose que le risque résiduel ne soit pas supérieur aux capacités d'absorption ; cas où l'entité pourrait disparaître (seuil de vulnérabilité).
- Le risque est assuré. L'entité souscrit un contrat d'assurance et paie une prime. L'assureur définit des conditions d'indemnisation (délai, plafond, etc.). Dans l'hypothèse où le risque survient, l'assureur indemnise en prenant en charge tout ou partie du sinistre.
- Le risque peut être transféré à une contrepartie : Ici, l'entité recherche une « protection ». Elle paie une prime et, en cas de survenance du risque, le vendeur de protection indemniserait l'entité selon des modalités définies au contrat. La contrepartie peut être trouvée de gré à gré ou sur le marché financier.

3.1.5 Reporting des risques

Le reporting est l'aboutissement logique de tout processus de gestion, il s'agit d'une synthèse qui fait ressortir les éléments clés sous une forme analytique, adressée aux responsables sous forme d'un rapport dont le contenu et le niveau de détail dépend de la fonction du destinataire¹⁰¹.

3.2 Applications au cas du risque de crédit

La théorie du risk management offre un éclairage pertinent pour la gestion du risque de crédit des banques et des entreprises. On présente son application dans l'octroi de crédit ainsi que la gestion individuelle de risque comme suit¹⁰²:

3.2.1 Procédure d'octroi du crédit bancaire

Comme nous l'avons présenté au premier chapitre, le processus de crédit commence lorsqu'un client s'adresse à la banque pour conclure un contrat de crédit. Divers documents sont inclus dans le dossier de demande de crédit sur lequel les banques analysent.

L'identification du risque se produit lors de l'entretien que la banque mène avec le client. Les analystes identifient les signaux d'alarme potentiel qui sont ensuite corroborés par l'examen du dossier de crédit.

Après avoir identifié le risque, les analystes crédit tentent de mesurer l'ampleur du risque à travers les différentes techniques que nous avons développées au deuxième chapitre qui incluent l'analyse financière et les techniques statistiques.

Le traitement suit, par lequel la banque applique les techniques dont nous discutons dans la section suivante qui incluent l'utilisation des produits dérivés : les swaps ainsi que les techniques sur lesquelles nous nous concentrerons au quatrième chapitre.

Enfin, les risques doivent être signalés pour s'assurer qu'ils sont documentés et revus régulièrement par la direction.

La gestion individuelle du risque de crédit

¹⁰¹ JACOB H et SARDI A, (2001), « Management des risques bancaires », édition Afges, Paris, p.22.

¹⁰² KHAROUBI. C et THOMAS. P, (2013), « Analyse du risque de crédit », édition Rb, Paris, p.127 -128.

Pour traiter le risque de crédit, une institution financière dispose de plusieurs outils organisés autour de trois axes.

3.2.2 Définition d'une politique de crédit

Une banque octroie des crédits à ses clients, l'ensemble constituant un portefeuille. Elle doit donc considérer chacun des crédits au regard de son impact sur ce portefeuille et définir une politique de crédit.

- La diversification du portefeuille des crédits réduit la concentration de celui-ci sur quelques débiteurs. Plus les crédits sont répartis, moins la banque est en risque. Cette diversification s'entend aussi bien en termes d'emprunteurs, des secteurs d'activité et de zones géographiques.
- Conceptuellement, le netting de position consiste pour une banque à ajuster le risque acheté au risque vendu. Cette compensation interne des positions peut être bilatérale ou multilatérale. Adaptée au cas du risque de taux et de liquidité, elle peut aussi concerner le risque de crédit sur des obligations, aboutissant alors à bâtir des produits structurés.

3.2.2.1 Traitement individuel des risques

L'évaluation du risque de crédit permet à une banque de mettre en place plusieurs mesures de gestion¹⁰³.

3.2.2.1.1 La tarification

Il s'agit de tarifier les crédits selon le risque qu'il présente ; le spread facturé doit correspondre à une fonction croissante de la probabilité de défaut ou faillite.

3.2.2.1.2 La contractualisation

Le contrat de crédit doit prévoir des dispositions restrictives de nature à réduire le risque de la banque : les covenants (obligations de faire, interdictions, ratios à respecter, contrainte d'information, etc.).

3.2.2.1.3 Le « collatéralisation »

Le créancier peut demander à son débiteur de lui remettre des actifs en garantie. En cas de défaillance de l'emprunteur, le créancier conserve les actifs servant de

¹⁰³ *Ibid*, p.128.

collatéral pour se dédommager de la perte enregistrée. Pour la banque commerciale, il s'agit souvent d'une sûreté réelle ou personnelle, pouvant prendre la forme d'une garantie d'une maison mère. Pour les opérations de marché, ce sont des titres négociables ou des liquidités. La mécanique juridique de transfert du collatéral est complexe et peut être envisagée selon différentes modalités (nantissement, caution, fiducie sûreté, etc.).

3.2.3 Gestion globale du risque :

Une institution financière peut engager une double stratégie de traitement du risque résiduel généré par l'ensemble des crédits.

3.2.3.1 La couverture interne du risque de crédit :

Elle est assurée par les dotations aux provisions¹⁰⁴ techniques, volontaires et obligatoires, constituées à chaque exercice. Elles représentent des Fonds Propres implicites destinés à absorber d'éventuelles pertes liées à la défaillance d'emprunteurs.

3.2.3.2 La couverture sur le marché :

Elle peut être obtenue par l'achat de protection du risque de crédit ou le transfert des créances et du risque associé par titrisation.

Conclusion partielle

Une approche méthodologique globale de gestion du risque en général et du risque de crédit en particulier a été présentée dans cette section. Nous insistons sur l'importance d'intégrer cette approche dans la culture d'une banque pour garantir que chaque domaine de responsabilité participe à la gestion des risques. Une approche holistique qui engage toutes les opérations de la banque permet d'obtenir les meilleurs résultats.

¹⁰⁴Provisions pour risques de crédit.

Section 4 : La couverture du risque de crédit par les produits dérivés

La croissance impressionnante des dérivés de crédit suggère que les acteurs du marché les considèrent comme des outils utiles pour la gestion des risques¹⁰⁵. La valeur des dérivés peut être comprise avec trois exemples. Une banque commerciale peut utiliser des dérivés de crédit pour gérer le risque de son portefeuille de prêts. Une banque d'investissement peut utiliser des dérivés de crédit pour gérer les risques qu'elle encourt lors de la souscription de titres. Un investisseur, tel qu'une compagnie d'assurance, un gestionnaire d'actifs ou un fonds spéculatif, peut utiliser des dérivés de crédit pour aligner son exposition au risque de crédit sur son profil de risque de crédit souhaité.

Dans cette section, nous présenterons les quatre principaux produits dérivés utilisés pour gérer le risque de crédit, notamment les Credit Default Swaps (CDS), les Total Return Swaps (TRS), les Credit linked Notes (CLN) et les Colateralised Debt Obligations (CDO).

4.1 Le concept « dérivés de crédit »

Un dérivé de crédit est un actif financier, dont les flux de paiement (dividendes, coupons, remboursements) et les valeurs futures sont sensibles aux événements de crédit, comme la défaillance, la renégociation de dette, ou la dégradation de la notation, vu comme information sur le risque individuel.

Le but est de se couvrir c'est-à-dire de s'assurer contre des événements de crédit particulières comme¹⁰⁶ :

- La défaillance d'une firme dans les deux ans à venir ;
- La dégradation de sa notation en investissement spéculatif dans les deux ans à venir ;
- L'apparition de la faillite en chaîne dans un secteur d'activité donné, un pays donné, pour une période donnée ;
- Le fait que le taux de recouvrement en cas de défaillance d'une firme donnée, à une période donnée soit inférieur à 80%.

¹⁰⁵MICHAEL S. G (2007) « Finance and Economics Discussion Series Divisions of Research & Statistics and Monetary Affairs Federal Reserve Board», Washington D.C, pg. 3

¹⁰⁶ GOURIEROUX C et TIOMO A (2007) « Risque de crédit : Une approche avancée » Paris, pg. 64

4.1.1 Deux grandes familles de dérivés de crédit

Selon GOURIEROUX Christian et TIOMO André nous avons deux grandes familles de dérivés de crédit, notamment les instruments en nom unique et instruments de portefeuille d'autre part¹⁰⁷ :

(i) Des instruments en nom unique (single name).

Il s'agit des dérivés de crédit portant sur une seule entité sous-jacente. Ils concernent essentiellement des emprunteurs importants : pays, grandes entreprises.

Parmi ces instruments on distingue :

- Les produits dérivés sur risque de défaut : Ils permettent à leurs détenteurs de se protéger contre des événements de crédit. Ils comprennent les Crédit Default Swap (CDS), les Crédit Linked Notes (CLN)
- Les Produits dérivés sur différentiels de taux ou Crédit Spread Dérivatives : Ils permettent à leurs détenteurs de se prémunir contre les mouvements des écarts de taux entre obligations risquées et obligations sans risque. Ce sont principalement des contrats à terme (Crédit spread Forward) ou des options d'achat ou de vente sur un niveau de différentiel de taux pour une maturité résiduelle donnée (Crédit Spread Option).

(ii) Des instruments de portefeuille d'autre part

On peut distinguer deux types d'instruments écrits sur plusieurs noms :

- Un premier type d'instrument est l'extension directe à plusieurs noms de CDS. Il peut s'agir de CDS doubles (Two-way CDS) ou de contrats sur panier ou Basket default Swap (BDS).
- D'autres instruments résultent d'opérations de titrisation. Ces produits peuvent être basées sur des crédits de divers types : prêts hypothécaires (Mortgage backed securities, MBS), dont le marché représente à peu près trois fois celui de bons du Trésor, prêts de gré-à-gré aux entreprises (collateralised loan obligations, CLO), obligations des entreprises (Collateralised Bond Obligations, CBO)

¹⁰⁷ Idem pg. 65 - 67

4.2 Les quatre principaux dérivés utilisés dans la gestion du risque de crédit

Nous allons maintenant présenter les quatre principales catégories de produits dérivés utilisés dans la gestion du risque de crédit, selon Kharoubi C et THOMAS P¹⁰⁸.

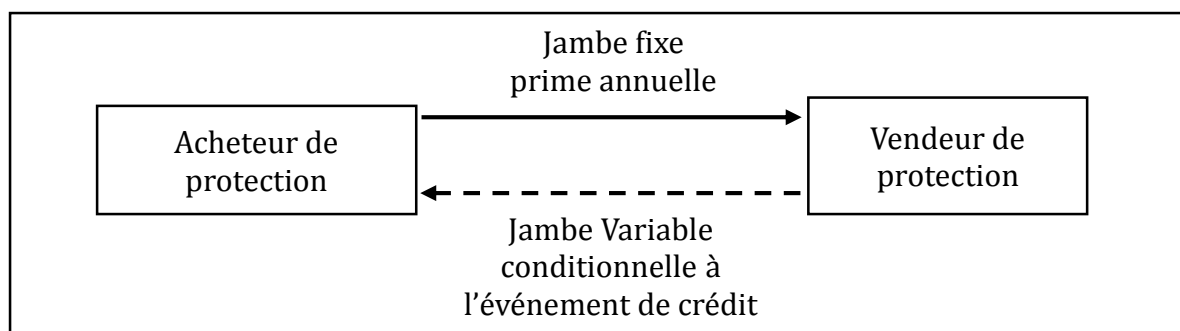
4.2.1 Crédit default Swaps

Le CDS est le plus simple, et le plus utilisé, des produits dérivés de crédit. C'est un produit financier dont la valeur dépend d'un actif sous-jacent (un événement de crédit sur un emprunteur risqué) et consiste en l'échange (swap) de flux entre deux contreparties.

Il permet à l'une de transférer à l'autre le risque de crédit sur un emprunteur. L'acheteur de protection paie une prime régulière au vendeur de protection qui s'engage à payer un certain montant en cas de réalisation d'un événement de crédit sur l'emprunteur. Cette prime (coût de couverture) dépend de l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur. Elle est fixée une seule fois au début de l'opération et pour toute sa durée. Cependant, la prime à payer pour une opération ultérieure dépendra des conditions de marché et de l'évolution du risque.

Les entreprises ne peuvent couvrir leur risque de crédit sur leurs créances commerciales

Figure 7 : Le fonctionnement d'un CDS



Source : KHAROUBI C. et THOMAS P.. « Analyse du risque de crédit ». RB. 2016. P.132

Comme dans tout swap, il y a une « jambe » fixe, qui correspond à la prime payée annuellement par l'acheteur de protection, et une « jambe » variable, conditionnelle à l'événement de crédit, payée par le vendeur de protection. Ce flux variable permet de dédommager l'acheteur de protection pour la perte consécutive à l'événement de crédit. En cas de survenance d'un événement de crédit, le règlement de la jambe variable peut

¹⁰⁸ Kharoubi. C et Thomas. P, (2013), « Analyse du risque de crédit », édition Rb, Paris, p.132 -135.

prendre deux formes :

- Le physical delivery (livraison physique) : l'acheteur de protection livre au vendeur un portefeuille de titres 16, en échange duquel celui-ci lui verse un montant égal à la valeur nominale.
- Le cash settlement (règlement en numéraire 17) : le vendeur de couverture paie à l'acheteur un montant égal au nominal moins la valeur 18 observée après défaut d'une obligation de référence.

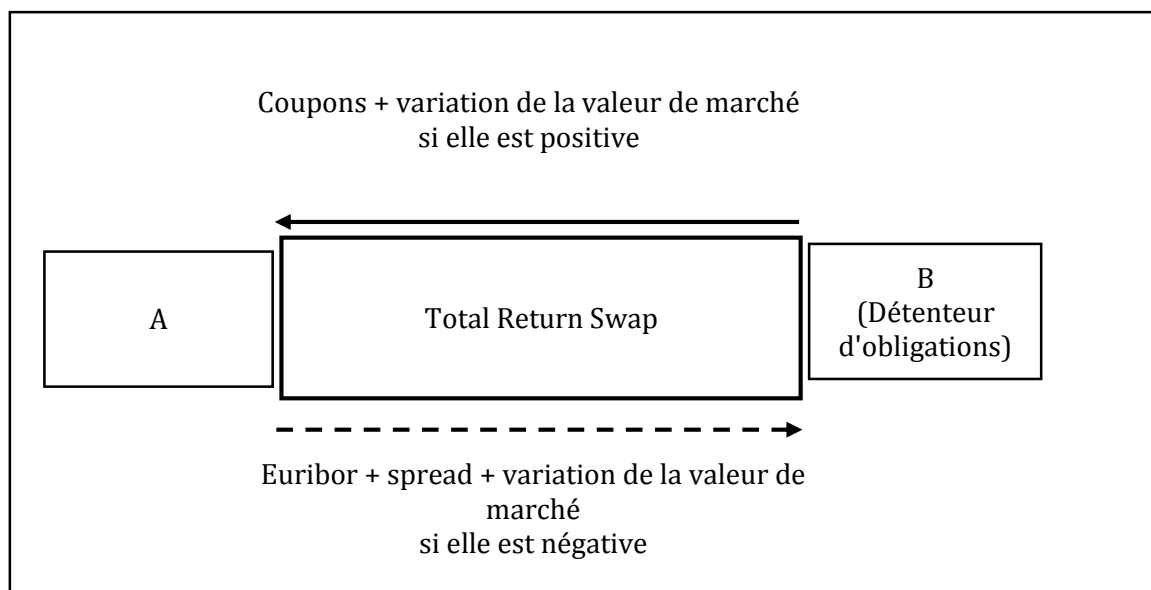
Ce choix est défini au début du contrat.

4.2.2 Total Return Swaps (TRS)

Le Total Return Swap est un autre produit dérivé très négocié, il consiste en un échange de rentabilité totale. C'est un contrat par lequel deux intervenants échangent la rentabilité totale d'une obligation contre un taux variable (Euribor, Libor ou Eonia) majorée d'un spread. Le rendement total est égal à la somme des coupons et des plus ou moins-values en capital pendant la durée du swap. Le TRS permet de se couvrir à la fois contre le risque de crédit et le risque de marché et de répliquer le rendement total d'une obligation, sur une période définie.

En « rentrant » dans un TRS, le détenteur d'obligations (B dans le schéma ci-après) s'engage à verser les coupons qu'il reçoit à chaque date de détachement et à payer la variation de valeur positive depuis la dernière date de paiement du swap à la contrepartie (A dans le schéma ci-après). Si cette variation de valeur est négative, elle sera payée par le vendeur de protection A ; B est ainsi immunisé contre le risque de marché et le risque de crédit. En effet, la variation de valeur des obligations peut provenir de ces deux sources de risques. Le détenteur des obligations à « échangé temporairement » la performance de ces obligations corporate, tout en restant propriétaire des titres, contre la performance d'une obligation à taux variable. Il doit donc recevoir la référence variable, ici l'Euribor.

Figure 8 : Le fonctionnement d'un Total Return Swap (TRS)



Source : KHAROUBI C et THOMAS M, « Analyse du risque de crédit », RB, 2016, P.133

4.2.3 Credit Linked notes

Les credit linked notes sont des emprunts obligatoires émis par une banque qui veut se protéger sur un actif conclu avec une contrepartie, dont le remboursement est conditionné par la non défaillance de cette contrepartie (Non survenance d'un événement de crédit).

Ces produits sont assimilables à des obligations risquées partiellement assurées contre le risque de défaut. Comme pour tout autre actif, la séquence des flux doit être définie de façon très précise.

Le CNC permet donc à un investisseur d'acheter un titre synthétique offrant toutes les caractéristiques d'une obligation risquée, tout en bénéficiant d'un rendement supérieur. Par exemple l'investisseur peut associer l'achat d'un certificat de dépôt rémunéré autour du taux Euribor et la vente d'une protection via un CDS¹⁰⁹

Il existe cependant quelques différences fondamentales entre un CLN et une obligation classique¹¹⁰ :

¹⁰⁹ Cette stratégie s'applique cependant aux entités de référence de bonne qualité

¹¹⁰ REOCH R, (2000), « The market of credit Derivatives », Wiley, 2ème édition, p. 631

- Le CLN est peu liquide et se traite sur le marché de gré à gré (absence de marché secondaire), car il répond très souvent aux besoins d'un investisseur spécifique ;
- Le CLN ne peut donner lieu à un financement avantageux sur le marché de pension livrée ;
- Le risque supporté par l'acheteur de CLN est différent de celui supporté par un détenteur d'une obligation. En effet, le risque pour le porteur de l'obligation est limité au risque de détérioration de la qualité de crédit de l'entité de référence que celui lié au CDS (l'entité acheteuse de protection via le CDS s'étant engagée à verser des primes périodiques). Cette double exposition au risque expliquerait en partie le surcroît de rendement.

4.2.4 Collateralised Debt Obligations

Une autre technique, reposant sur le principe de la titrisation, a également connu un fort développement.

Elle consiste à transférer un risque « physique » aux marchés financiers (dont la capacité d'absorption des chocs est grande) par le biais d'émissions d'actifs financiers, librement négociables et liquides.

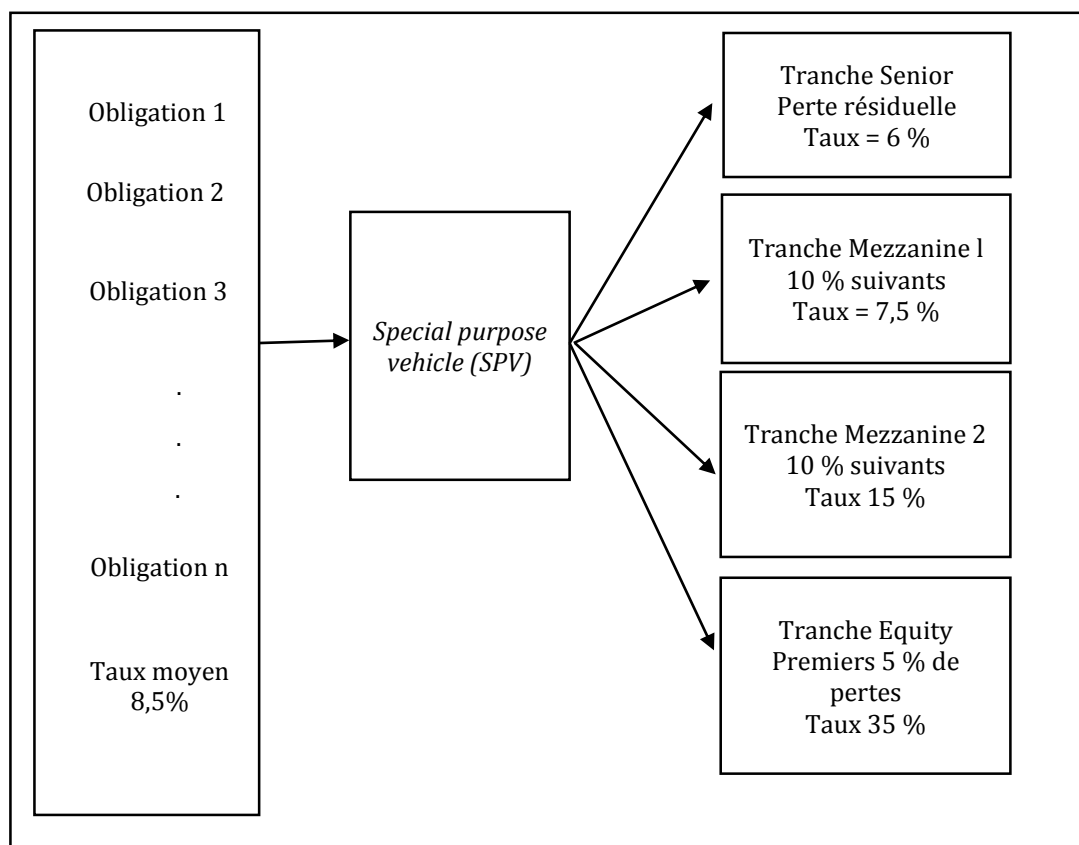
De manière générale, la titrisation est une opération de bilan par laquelle un créancier financier se déleste d'un portefeuille de créances qu'il détient. Celles-ci sont cédées à un véhicule spécialisé qui se finance auprès d'investisseurs financiers. L'encaissement des créances par le véhicule lui permet d'assurer le service de sa dette (paiement des coupons et remboursement du capital). L'intérêt de la titrisation pour un vendeur est en premier lieu l'accès à une nouvelle source de financement.

Pour un investisseur, l'attrait des opérations de titrisation réside surtout dans les spreads proposés qui sont plus attractifs que sur les marchés obligataires classiques. Le véhicule spécialisé détient, à son actif, les obligations (ou autres prêts : hypothécaires, prêts étudiants, créances commerciales ...). Il est financé par les titres financiers émis (tranche de CDO), qui seront remboursés par les flux générés par l'amortissement des actifs titrisés. Ces derniers constituent un couple spread/rating qui sera validé par les agences de notation. L'échéance de l'opération peut être reconduite par l'inclusion d'une période de revolving pendant laquelle le cédant s'engage à vendre au véhicule spécialisé

de nouvelles créances à intervalles réguliers.

La titrisation permet donc de transformer un risque « physique » et illiquide en risque financier et liquide. Les CDO sont des produits de titrisation qui aboutissent à émettre sur les marchés financiers des titres créés à partir de portefeuilles de crédit. Le transfert du risque de crédit par les CDO est le suivant. Le créancier qui possède un portefeuille de crédit va le céder à une entité ad hoc (Special Purpose Vehicle : SPV), qui va émettre plusieurs tranches de titres sur les marchés financiers pour en financer l'acquisition. Ce SPV n'a pas d'objectifs, de moyens ou de rentabilité propres, mais n'existe que pour les besoins de la transaction. Cette coquille sera dissoute à l'issue de l'opération.

Figure 9 : Le fonctionnement d'un CDO



Source : KHAROUBI C et THOMAS P(2016), « Analyse du risque de crédit », RB, P.135

Conclusion partielle

Nous avons présenté un certain nombre de dérivés de crédit et les façons dont ils peuvent être utiles pour la gestion des risques dans le secteur bancaire. D'un autre côté, les dérivés de crédit présentent des limites importantes. Ils peuvent transformer le risque de crédit de manières complexes qui ne sont pas faciles à comprendre. Ils peuvent créer un risque de contrepartie qui doit lui-même être géré.

Les dérivés de crédit complexe reposent sur des modèles complexes, ce qui entraîne un risque de modèle. Les agences de notation interprètent cette complexité pour les investisseurs, mais leurs notations peuvent être mal comprises, créant un risque d'agence de notation. Le règlement d'un contrat dérivé de crédit suite à un défaut peut avoir ses propres complications, créant un risque de règlement.

La plupart de ces défis reflètent l'immaturité du marché des dérivés de crédit. Pour que le marché des dérivés de crédit se développe et mûrisse, les acteurs du marché doivent relever ces défis de gestion des risques.

Conclusion au chapitre

Nous avons développé dans ce présent chapitre des techniques critiques utilisées dans la gestion du risque de crédit. Il existe une relation significative entre la performance bancaire (en termes de rentabilité) et la gestion du risque de crédit (en termes de performance des prêts). Une meilleure gestion du risque de crédit se traduit par une meilleure performance bancaire. Ainsi, il est important que les banques pratiquent une gestion prudente du risque de crédit pour protéger les actifs de la banque et protéger les intérêts des investisseurs.

Le chapitre a commencé par fournir un aperçu descriptif du système bancaire algérien, une analyse des statistiques clés dont le nombre d'agences disponibles, le volume des dépôts ainsi que l'évolution des crédits accordés. De là, nous avons remarqué que le système bancaire est très actif dans l'offre de crédit et donc à risque. Nous avons également présenté les principales lois qui régissent le système bancaire, parmi lesquelles la loi sur la Monnaie et le crédit est fondamentale pour réglementer l'activité de crédit en Algérie.

La réglementation prudentielle et les accords de Bâle faisaient partie de la deuxième section, nous avons remarqué que l'Algérie a mis en place plusieurs mesures et un cadre réglementaire qui permettent les applications de Bâle 1 et 2.

Nous avons présenté une méthodologie sur la gestion des risques dans la troisième section. De là, nous avons remarqué l'importance d'intégrer toutes les étapes de gestion des risques dans la culture et la stratégie de la banque. L'identification, l'évaluation, la réduction et le traitement ont été évoqués comme les quatre étapes critiques de la gestion des risques en général et dans un contexte bancaire. Une multitude de techniques de gestion de risques peuvent être intégrées dans ce cadre de gestion des risques.

Avec la globalisation et l'intégration financière croissante, certains risques peuvent désormais être gérés via les marchés financiers, grâce aux produits dérivés. Nous en avons profité de l'occasion pour présenter les principaux produits dérivés employés dans la gestion du risque de crédit. Parmi ceux-ci, nous avons cité : les Credit Default Swaps (CDS), les Total Return Swaps (TRS), les Credit Linked Notes et les Collateralised Debt Obligations dans la section quatre.

On constate globalement que la gestion de risque est contextuelle, systématique et objective. En utilisant ces techniques, entre autres, les banques peuvent gérer le risque de crédit, améliorer leur situation financière, leur liquidité et développer une meilleure relation client.

Sur cette base, le chapitre suivant tente de dévoiler les pratiques de gestion du risque de crédit de la banque NATIXIS, agence Tizi Ouzou.

Chapitre 4

L'étude et la gestion du Risque de Crédit : cas de la banque NATIXIS

Chapitre 4 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

Introduction au chapitre

Dans ce chapitre, nous avons enfin l'occasion de mettre la banque dans une situation pratique afin d'explorer la façon dont le risque est géré au sein de l'institution et de comprendre les différents composants et outils utilisés par NATIXIS dans la gestion du risque.

La première partie présente la banque NATIXIS, le lieu où nous avons effectué notre stage. Nous présenterons l'historique de la banque, puis Natixis Algérie et enfin, l'organisation de l'agence de Tizi Ouzou, le lieu de notre cas pratique. Nous présenterons également les produits et services que la banque offre à ses clients.

Nous attirons davantage l'attention sur les deux sections suivantes où nous parcourons le traitement d'un dossier de crédit. Les principaux objectifs de ce chapitre sont : la recherche des techniques utilisées par la banque NATIXIS pour évaluer et gérer le risque de crédit. Nous concrétiserons certains des fondements théoriques que nous avons établis sur l'analyse du risque de crédit dans le chapitre deux, dont le principal est l'analyse financière, entre autres.

Nous avons conçu un guide d'entretien que nous avons utilisé pour recueillir les informations pertinentes et nécessaires à la réalisation des objectifs du chapitre (voir annexe 07) en plus du dossier de crédit fourni par la banque.

Tout au long de ce travail, nous avons rencontré différents risques et techniques utilisées dans la gestion de ces derniers. L'étude de cas nous a permis de comprendre les procédures et les étapes utilisées dans le processus de traitement d'un dossier de crédit ainsi que l'évaluation des risques. L'étude de cas portera sur deux types de crédits différents, mais pour le même client. Ceci s'avérera indispensable pour mener à bien nos objectifs et répondre à notre problématique.

Pour chaque évaluation, nous prenons une décision et la comparons à celle prise par la banque lorsqu'elle a évalué le dossier de crédit dans le passé et nous tirons des enseignements de toute différence de méthodologie ainsi que des conclusions.

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

Section 1 : Présentation de la banque Natixis

Dans cette section nous présenterons la Banque Natixis qui est notre lieu de stage qui nous a permis d'explorer certains aspects traités lors des chapitres précédents. Cette présentation aura comme axes ; la banque mondiale, son histoire en Algérie et plus précisément l'Agence 151 de Tizi Ouzou. Nous présenterons également l'organisation de la banque ainsi que ses services en utilisant les documents internes fournis par l'agence qui constitue notre source de référence.

1.1 La banque Natixis Globale

Natixis est une banque d'investissement et de financement, société par actions, implantée dans 68 pays et forte de 2400 collaborateurs, maîtrisant l'ensemble des métiers bancaires aux services des entreprises et des institutions qui construisent le monde de demain.

En 1996 une fusion a été réalisée entre la Banque Française du Commerce Extérieure (BCFE) et Crédit National. La banque résultant de cette fusion porte le nom Natexis. Deux ans plus tard, en 1998, cette nouvelle banque est achetée par la banque populaire. En 2004, l'IXIS qui est une banque d'investissement de la caisse de dépôts est rachetée à l'Etat par la Caisse National des Caisses d'Epargne (CNCE).

En mars 2006, est annoncée une fusion entre les banques populaires et le groupe caisse d'épargne, qui sont au premier temps limité au périmètre de la banque d'investissement et concerne donc les filiales « IXIS » de la caisse d'épargne et « NATEXIS » des banques populaires. Cette nouvelle entité a pris le nom NATIXIS et a été mise sur le marché le 25 Octobre 2006.

1.1.1 La banque Natixis en Algérie

C'est la première banque française implantée en Algérie depuis 1999 comme une filiale des banques sous le nom AMANA Banque.

Natixis Algérie est la filiale du Groupe BPCE adossée à Natixis (Pôle Services Financiers Spécialisés) installée en Algérie depuis plus de 20 ans.

Avec près de 800 collaborateurs et 26 agences réparties sur tout le territoire algérien, Natixis Algérie offre une gamme étendue de produits et services financiers aux grandes entreprises, PME-PMI, professionnels et particuliers Algériens.

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

1.2 Présentation de l'agence 151 NATIXIS de Tizi Ouzou

L'agence est située dans une place importante a grandes fréquentions(passagers) mais on constate aussi la présence de concurrents, entre autres, Société Générale (SG) et BNP Paribas. Elle est composée de 15 employées repartis sur deux compartiments : front office et back office.

a) Le front office : Comporte le personnel au contact direct avec les clients. Il est composé du :

- Charges d'affaires ;
- GCCP : Gestionnaire Clientèle Professionnelle et Particuliers ;
- CAOC : Chargé d'Accueil et des Operations Courantes
- Chargé de Clientèle

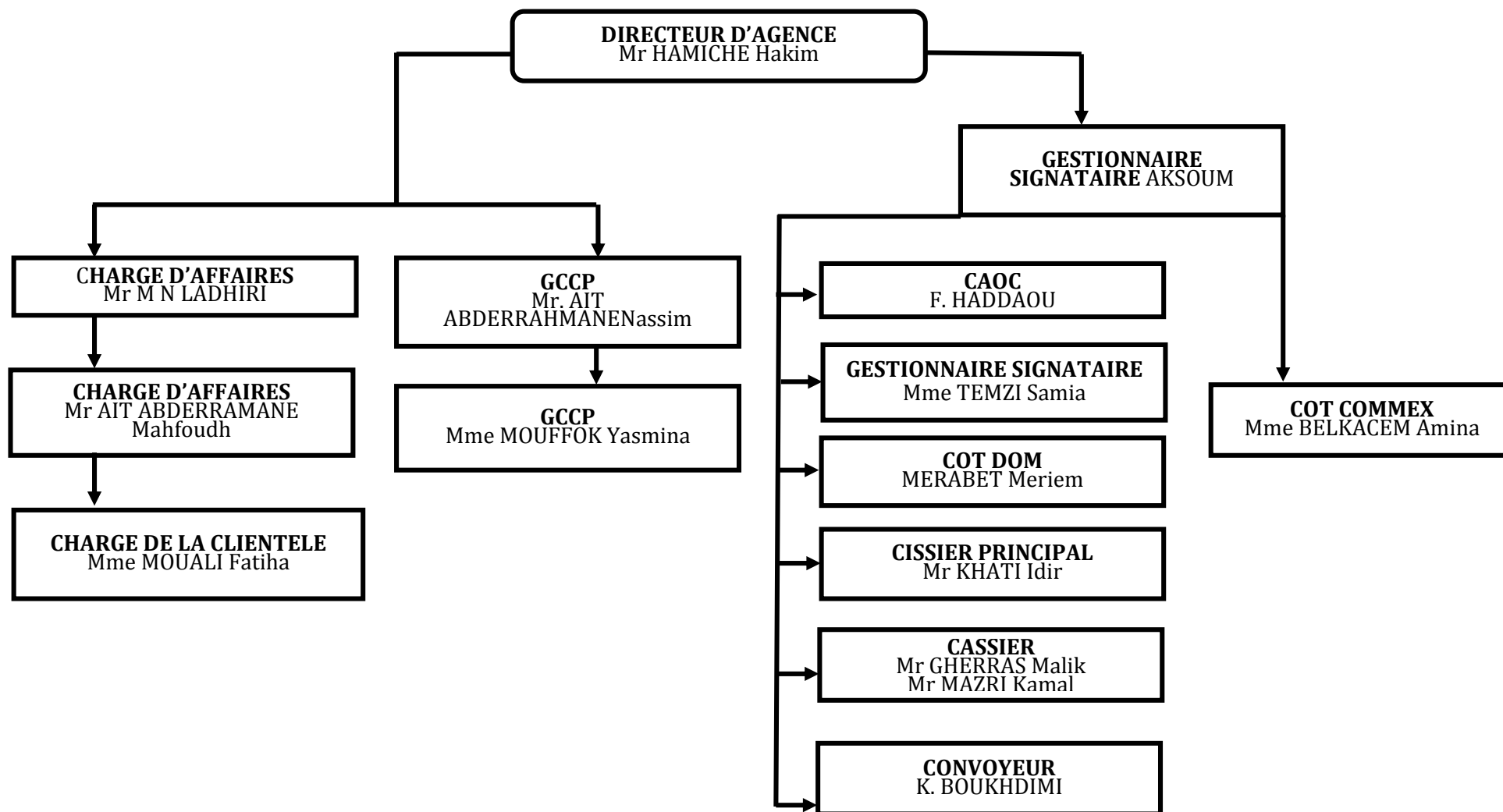
b) Le back office : Comporte les managers du personnel au contact avec le front office. Il est composé de :

- RDO : responsable des opérations ;
- Chargé des opérations techniques (COT) international, service des opérations techniques avec l'étranger ;
- COT caisse : service des opérations de caisse ;
- COT domestique : service des opérations domestique.

L'agence propose plusieurs services qui sont complémentaires. Chaque membre du personnel a des taches bien définies, ils essayent toujours de les effectuer d'une manière à satisfaire les clients et les attirer.

Nous résumons les liens entre les différentes activités de l'agence à l'aide de l'organigramme de la page suivante.

Figure 10 : Organigramme Agence 151 de Tizi Ouzou



1.3 Les domaines d'activité de Natixis

Natixis Algérie présente une vaste gamme de produit pour satisfaire les besoins de sa clientèle. En plus de cette gamme, Natixis offre des services de conseils et accompagne ses clients dans toutes les étapes de leurs projets. Natixis intervient ainsi en offrant une panoplie de produits comme :

- Les services bancaires ;
- Le financement ;
- Leasing ;
- Les opérations de financement à l'international ;
- L'épargne et le placement

1.3.1 Les services bancaires

Avec le compte commercial, réservé aux personnes ayant la qualité de commerçant, Natixis assure l'ensemble des flux financiers liés à son activité, comme le paiement des factures d'achat auprès de ses fournisseurs ou le recouvrement de leurs créances. Natixis Algérie propose à sa clientèle l'ensemble des comptes bancaires, ordinaires ou spécifiques.

Natixis assure aussi la gestion des moyens de paiement, de compensation via les systèmes d'échange ainsi que la gestion d'une multitude de services associés au relevé de compte mensuel et sa transmission dématérialisée sous format SWIFT MT 940.

Pour les services aux comptes, Natixis assure les moyens de paiement qui sont associés à la gestion du compte comme les virements, les versements ou les encaissements de chèques et effets et l'émission de chèques de banque, etc.

S'ajoute à la gestion des comptes, la considération de Natixis comme une banque à distance vu qu'elle offre la possibilité de consulter les comptes directement sur internet. Ainsi, l'abonnement au service e-Banking offre une multitude de fonctionnalités dont :

- La visualisation de l'historique des comptes ;
- Le téléchargement des extraits de compte sous format PDF, Excel et Word ;
- La personnalisation de paramètres personnels.

Pour diversifier son domaine d'activité, Natixis Algérie offre ses produits et ses services

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

à l'ensemble de dirigeants et des collaborateurs de entreprises clientes.

En plus de leurs besoins privés, ces offres ont pour objectif de permettre aux collaborateurs de bénéficier, avec des conditions préférentielles, de la gamme de services dédiés aux particuliers dont le prêt habitat, le livret épargne, l'abonnement e-banking, SMS Banking ainsi que d'autres formules et solutions bancaires.

1.3.2 Le financement

NATIXIS a lancé des solutions diversifiées et flexibles pour tous les postes de financement de l'entreprise quelle que soit la spécificité du besoin. Nous trouvons des formules structures ou syndiquées ainsi que des prestations de conseil qui sont apportées pour répondre efficacement aux préoccupations de la clientèle.

Ce financement se rapporte au cycle d'exploitation par l'offre de crédits de trésorerie et l'engagement par signature. Aussi pour couvrir les besoins du cycle d'exploitation, maîtriser les budgets et assurer une gestion active de la trésorerie, Natixis Algérie accompagne pas à pas, les opérateurs économiques par une multitude de formules de financement à court terme.

Natixis intervient aussi dans le cadre du financement des investissements. L'objectif est d'aider les entreprises à l'acquisition ou au renouvellement des équipements, la réalisation de travaux de construction et d'extension de sites de production. Comme elle contribue aussi à la réalisation de tout autre projet de développement de l'entreprise en accompagnant et en apportant assistance et conseil.

Le leasing et le crédit à moyen terme CMT sont des outils de financement souples et flexibles qui garantissent les meilleures conditions de financement. Par ailleurs Natixis Algérie a adhéré au dispositif d'aides et régimes d'incitation à l'investissement qui est mis en place par les pouvoirs publics. Dans ce cadre, Natixis utilise des outils de financement dont l'objectif est de garantir les meilleures conditions aux entreprises pour réaliser leurs projets d'investissement et de développement. Parmi ces outils, il y a, entre autres, le leasing et le crédit d'investissement classique.

1.3.3 Le leasing (Crédit-Bail Mobilier)

Pour sa clientèle, composée d'entreprises et de professionnels, Natixis Algérie propose un moyen efficace et avantageux pour le financement des investissements. Il s'agit du financement par le crédit-bail dit leasing.

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

En effet, Natixis Algérie finance en leasing l'acquisition de biens mobiliers neufs comme :

- Les équipements industriels et professionnels ;
- Les machines de production (transformation, emballage, etc.) ;
- Les véhicules légers, semi lourds et lourds ;
- Les engins de chantier pour le transport et l'exploitation ;
- Les matériaux médicaux dans le cadre des offres dédiées (MEDICALEASE)

1.3.4 Les opérations à l'international

Pour garantir la célérité et l'efficacité dans les transactions à l'international, Natixis Algérie met à la disposition des entreprises qu'elle accompagne une expertise adaptée aux opérations d'importation et d'exportation.

Conformément au cadre réglementaire, le crédit documentaire, la remise documentaire et le transfert libre sont autant de moyens d'échange en matière de commerce extérieur.

1.3.5 L'épargne et le placement

Natixis Algérie propose à sa clientèle des formules de placement adaptées qui répondent à leurs besoins en matière d'investissement, de constitution de garanties ou encore d'opportunités de marché.

Le dépôt à terme et les bons de caisse nominatifs que Natixis propose sont les solutions faciles et accessibles. Ces solutions permettent de rentabiliser les fonds placés sur une durée déterminée et avec une rémunération prédéfinie.

Pour les particuliers, le livret épargne magnétique garantit, à des conditions de rémunération avantageuse, toute la sécurité et la traçabilité des mouvements enregistrés sur le compte en assurant la disponibilité des avoirs à tout moment. De même, les souscriptions sont ouvertes aux mineurs.

Conclusion partielle

On peut remarquer que la banque qui nous a accueillie est internationale, assez populaire offrant une large gamme de services qui incluent le financement, les opérations de financement à l'international, les services bancaires, le crédit-bail et l'épargne et le placement. La diversité des services bancaires nous a incités à l'envisager comme lieu pour notre stage. Dans la section suivante, nous présentons une analyse d'un dossier de crédit type pour le crédit d'investissement et d'exploitation.

Section 2 : Etude et analyse d'un dossier de crédit d'exploitation

L'évaluation et l'analyse des risques dépendent du type de crédit et de client considéré, ainsi que le marché dans l'entreprise en question se trouve. Dans cette section, nous approfondirons les subtilités de l'évaluation pour un crédit d'exploitation.

Le dossier de crédit utilisé est celui de la SARL BONTECH, entreprise manufacturière. L'analyse tiendra compte des normes industrielles de performance. On commence par l'identification du promoteur du projet, puis nous présentons les états financiers de la société et nous effectuons une analyse de sa performance et de sa solidité financière.

Enfin, nous étudierons le risque lié à ce client particulier sur la base d'une rubrique préétablie que nous avons développée dans notre chapitre 2. L'objectif principal est de prendre la décision d'accorder ou non le crédit, ainsi, nous prenons une décision pour cette demande de crédit.

2.1 Identification du promoteur du projet

La présente étude de cas porte sur une de crédits d'exploitation par l'entreprise « BONTECH ». Cette dernière est spécialisée dans la fabrication et transformation des aciers fins et spéciaux (AFS).

Le montant global des concours sollicitées s'élève à 20,00 MDZD

2.1.1 Constitution du dossier

Le dossier fourni par le client compris :

- Demande du client signée et cachetée
- Les trois (3) derniers bilans & TCR fiscaux + un (01) bilan & TSC prévisionnelles pour une entreprise en activité depuis plus de trois (03) ans.
- Bilan d'ouverture pour une entreprise nouvellement créée
- Bilan et TCR prévisionnelle sur la durée du prêts et maximum trois (03) ans
- Plan de financement
- Copie du registre de commerce si actualisation
- Extrait de rôle actualisée
- Situation fiscal et parafiscal récent moins d'un an
- Business plan réaliste

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

- Business plan 60% chiffres d'affaires Cas pessimiste
- Bilan prévisionnelle
- Bail de location
- Factures
- ROE Debeek
- Page de groupe
- Etude technico 1
- Etude Technico 2
- Fiche contre analyse Bontech (Debeek en Force)
- Mailing décision
- Mailing Position risque/métier
- PV CCNA 11/08/2021 Bontech

2.1.2 L'objet de crédit

Notre relation, suite à une demande établie le 11/07/2021, sollicite notre établissement pour la mise en place d'un concours bancaire à hauteur de 20, 00MDZD. Ce dernier sera destiné essentiellement à l'approvisionnement en matière première.

2.2 Présentation historique de l'entreprise

SARL BONTECH est une entreprise créée en 2018, elle est versée dans la fabrication et transformation des aciers fins est spéciaux AFS. L'entreprise est gérée par M. SANCHO FERNANDES, associée de la SARL DEBEEK a 30%, dotée d'une très grande expérience et un savoir-faire dans le domaine de l'entrepreneuriat et dans le négoce de produits métalliques DEBEEK est domiciliée chez Makokoba depuis 2008.

2.2.1 Présentation de l'activité

Le siège social de la SARL est situé à Makokoba, quant au lieu d'exploitation du projet est implantée à OULED Brahim, commune d'HAMADI, Willaya de Bourmedes dans un terrain superficie de 700 m² disposant d'un hangar de 380 m².

L'unité de production compte offrir une gamme des produits diversifiée, dans la fabrication des structures métalliques ;

- 04 échafaudages fixes et roulants

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

- 02 structures métalliques
- 02 mobiliers, clôtures pour jardins
- 03 barrières de protections des bâtiments
- 02 supports de protection aux bâtiments
- 02 structures en aciers galvanisée
- 03 Candélabres

Les principaux clients de la SARL sont des entreprises de BTP, de l'énergie solaire, des particuliers et des collectivités locales. Les approvisionnements en matières premiers se font principalement localement à 80% et les fournisseurs sont identifiées notamment SPA NATRA, 20% des achats se feront par importation via Lettre de Crédit.

2.2.2 Les moyens dont dispose l'entreprise

L'investissement d'un total de 49 MDZD porte sur l'acquisition d'équipement de transformation d'aciers en achats locaux. L'entreprise prévoit la création de 10 emplois stables et permanents comme montré dans le tableau 9:

Tableau 9: Répartition des employées

Poste	Nombre d'effectifs
Gérant	1
Directeur de production	1
Techniciens de production (soldeurs)	3
Responsable d'administration	1
Commercial	1
Assistant de direction	1
Manutentionnaires.	2
Total Effectifs	10

Source : Documents internes de la banque NATIXIS Algérie : Agence 151 de Tizi Ouzou

2.2.3 Etude du marché

Les résultats de l'étude de marché indiquent que l'entreprise entre sur un marché à fort potentiel. On résume l'étude de marché comme suite ;

- Un marché en pleine croissance

Ces facteurs placent l'entreprise dans une position favorable pour être à la fois

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

compétitive et rentable. Nous observons également qu'au cours de la période intermédiaire, le marché sera essentiellement national. La demande est en croissance d'une année à une autre avec un taux de croissance annuel régulière.

- Un marché promu par l'État

Il s'agit d'un type de projet encouragé par la pouvoir public. L'analyse du marché confirme la viabilité de projet. L'offre nationale reste insuffisante, le peu d'entreprises de transformations en aciers ne satisfait pas la demande de marche du secteur de l'industrie et le BTP de l'industrie dont consommation annuelle est estimée à plusieurs centaines des milliards de tonnes soit un marché de 100 millions USD, d'où le recours à l'importation.

- Un marché diversifié

En plus du marché de BTP, industries et collectivités locales (APC, Wilaya...), ou l'entreprise offre des diverses gammes des produits (échafaudage, structures métalliques, barrières mobilières de clôtures...), la SARL cible aussi le marché photovoltaïque en proposant des produits adaptés à savoir les structures en aciers galvanisées.

En raison du parc immobilier national relativement vétuste et nécessitant la rénovation, et le développement de l'énergie solaire, que connaît le pays, la demande de gamme de produit ne peut qu'augmenter dans l'avenir proche.

2.2.4 Relation Banque-Client

L'historique de la relation : Il s'agit d'un de clients de l'agence avec un total engagement de 142 MDZD. M. SANCHO est aussi un client particulier de l'agence avec un compte épargne affichant un solde de 39.3 MDZD.

2.3 Diagnostic économique et financier

En l'absence de données historiques, nous nous concentrerons de l'analyse prospective.

2.3.1 La présentation du Bilan de l'entreprise BONTECH et son analyse

On présente le bilan financier prévisionnel de l'entreprise BONTECH dans le tableau 10 de la page suivante :

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

Tableau 10: Présentation du bilan prévisionnel 2022 à 2026

ACTIF	2022		2023		2024		2025		2026	
	DA	%	DA	%	DA	%	DA	%	DA	%
IMMOBILIS. CORPORELLES nettes	39,209	63.52%	34,852	48.5%	30,496	36.4%	26,139	26.4%	21,782	18.3%
Matérielles et outillages	39,209	63.5%	34,852	48.5%	30,496	36.4%	26,139	26.4%	21,782	18.3%
ACTIFS DE ROULEMENT	8,490	13.8%	10,354	14.4%	16,634	19.8%	27,568	27.9%	37,440	31.5%
Stock nette	2,632	4.3%	3,265	4.5%	6,003	7.2%	7,223	7.3%	12,872	10.8%
Clients et comptes rattachées	2,643	4.3%	3,300	4.6%	6,170	7.4%	15,106	15.3%	18,399	15.5%
Etat, personnelles, autres débiteurs	2,599	4.2%	2,997	4.2%	3,489	4.2%	4,047	4.1%	4,711	4.0%
Charges constatées d'avances	616	1.0%	792	1.1%	972	1.2%	1,192	1.2%	1,458	1.2%
DISPONIBLE	14,027	22.7%	26,714	37.1%	36,677	43.8%	45,161	45.7%	59,513	50.1%
Disponibilités	14,027	22.7%	26,714	37.1%	36,677	43.8%	45,161	45.7%	59,513	50.1%
TOTAL ACTIF	61,726	100.0%	71,920	100.0%	83,807	100.0%	98,868	100.0%	118,735	100.0%

PASSIF	DA	%	DA	%	DA	%	DA	%	DA	%
FONDS PROPRES	11,882	19.2%	29,478	41.0%	47,474	56.6%	69,452	70.2%	96,052	80.9%
Capital	2,100	3.4%	2,100	2.9%	2,100	2.5%	2,100	2.1%	2,100	1.8%
Report a nouveau	0	0.0%	9,782	13.6%	17,596	21.0%	27,778	28.1%	39,574	33.3%
Résultat de l'exercice	9,782	15.8%	17,596	24.5%	27,778	33.1%	39,574	40.0%	54,378	45.8%
EMPRUNTS LMT	33,278	53.9%	24,958	34.7%	16,639	19.9%	8,319	8.4%	0	0.0%
Emprunt bancaire LMT	33,278	53.9%	24,958	34.7%	16,639	19.9%	8,319	8.4%	0	0.0%
CAPITAUX PERMANENT	45,160	73.2%	54,436	75.7%	64,113	76.5%	77,771	78.7%	96,052	80.9%
PASSIFS DE ROULEMENT	6,814	11.0%	7,732	10.8%	9,942	11.9%	11,345	11.5%	12,931	10.9%
Fournisseurs et comptes rattachées	2,348	3.8%	2,831	3.9%	4,528	5.4%	5,360	5.4%	6,286	5.3%
Autres dettes d'exploitation	4,466	7.2%	4,901	6.8%	5,414	6.5%	5,985	6.1%	6,645	5.6%
EXIGIBLES FINAN. Hors Exp	9,752	15.8%	9,752	13.6%	9,752	11.6%	9,752	9.9%	9,752	8.2%
Comptes courant associé (au groupe)	9,752	15.8%	9,752	13.6%	9,752	11.6%	9,752	9.9%	9,752	8.2%
TOTAL	61,726	100.0%	71,920	100.0%	83,807	100.0%	98,868	100.0%	118,735	100.0%

Source : Documents internes de la banque NATIXIS Algérie : Agence 151 de Tizi Ouzou

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

Comme présenté dans le bilan nous l'analyserons selon sa structure.

2.3.1.1 Structure de l'actif

L'analyse de l'actif de l'entreprise fait ressortir les points suivants :

- **Les Immobilisations** : Quand on considère la structure de ce bilan présenté, nous avons noté quelques développements dans la structure du passif tout au long ces ans jusqu'au dernier qui est 2022. Les immobilisations sont toujours en régression dans cette période qui peut signifier une baisse des investissements sur les matériaux et outillages différents durant cette période. C'est évident dans la décroissance de l'impact des immobilisations sur l'actif totale, qui passe de 63.52 % à 18.3 %.
- **L'actif circulant** : L'actif circulant est un poste important du bilan qui a vu sa valeur augmenter considérablement dans le total des actifs. Il est passé de 13,8% à 31,5% à la fin de la période prévue de 2022. La valeur générale du stock a augmenté, ce qui signifie une augmentation considérable du volume des matériaux utilisés dans le processus de production. Plus encore, les clients et les comptes rattachés ont apparemment augmenté, ce qui témoigne d'un accroissement constant de la clientèle de l'entreprise, notamment grâce à l'augmentation considérable enregistrée entre 2024 et 2025 de 6,170 KDA à 15,106 KDA. Sans oublier l'Etat, le personnel et les autres débiteurs qui en volume ont augmenté, mais sont restés relativement proportionnels à l'évolution des actifs de roulement. Ce dernier poste, charges constatées d'avances, est resté constant au fil des années.
- **Disponibilités** : Le poste de disponibilités est devenu la plus importante dans la composition de l'actif totale en 2026. Son total passe de 14,027 KDA à 59,513 KDA entre 2022 et 2026, l'évolution est évidente.

2.3.1.2 Structure de passif

L'analyse du passif de l'entreprise fait ressortir les points suivants :

- **Les Capitaux Permanents** : Les fonds propres ont connu une évolution positive significative entre 2022 et 2026. Plusieurs facteurs ont contribué à cette augmentation massive. Le capital étant resté constant au fil des ans, le résultat de l'exécution a progressivement pris de la valeur, tout comme le report à nouveau, qui a connu une hausse similaire.

- Sans oublier la diminution des emprunts à long et moyen terme, qui souligne à quel point l'entreprise serait devenue auto-suffisante à ce moment-là, avec peu ou pas de besoin de financement externe pour ses différentes activités. L'évolution de ces valeurs a augmenté la valeur des capitaux permanents de 73.2 % de totale passif à 80.9 %.
- **Dettes à court terme :** Les dettes à court terme notamment les dettes d'exploitation, touchent les comptes des fournisseurs à court terme, ces postes sont toujours en baisse dans ce contexte, ce qui peut signifier une faible dépendance à l'endettement dans les opérations jour à jour de l'entreprise. Les dettes exigibles hors exploitation sont en diminution au fil des années, ces éléments conduisent à une diminution de la valeur globale de la dette à court terme dans le passif du bilan.

2.3.2 Présentation du Compte de résultat

On reprend le Compte de résultat prévisionnel de l'entreprise BONTECH pour la période 2022 à 2026 dans le tableau 11 de la page suivante :

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

Tableau 11: La présentation du Compte de résultat prévisionnel 2022 à 2026

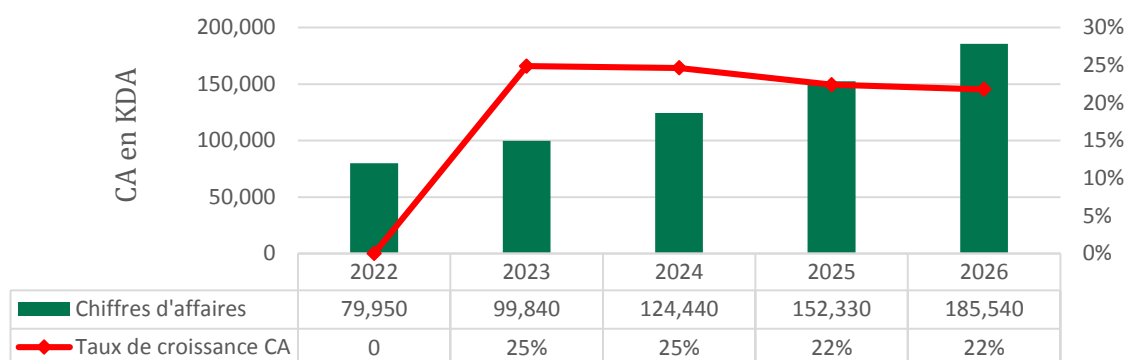
ANNEE	2022		2023		2024		2025		2026	
COMPTES	KDA	%	KDA	%	KDA	%	KDA	%	KDA	%
CHIFFRE D'AFFAIRE (HT)	79,950	100.0%	99,840	100.0%	124,440	100.0%	152,330	100.0%	185,540	100.0%
Production vendue	79,950	100.0%	99,840	100.0%	124,440	100.0%	152,330	100.0%	185,540	100.0%
PRODUITS D'EXPLOITATION	79,950	100.0%	99,840	100.0%	124,440	100.0%	152,330	100.0%	185,540	100.0%
Achats	38,480	48.1%	47,934	48.0%	58,955	47.4%	71,105	46.7%	84,616	45.6%
MARGE BRUTE	41,470	51.9%	51,906	52.0%	65,485	52.6%	81,225	53.3%	100,924	54.4%
Autres charges externes (hors crédit-bail, intérim)	8,892	11.1%	9,188	9.2%	9,554	7.7%	9,971	6.5%	10,465	5.6%
VALEUR AJOUTE CORRIGEE	32,578	40.7%	42,718	42.8%	55,931	44.9%	71,254	46.8%	90,459	48.8%
Frais de personnel	11,335	14.2%	12,015	12.0%	12,736	10.2%	13,500	8.9%	14,310	7.7%
Impôts et taxes	1,599	2.0%	1,997	2.0%	2,489	2.0%	3,047	2.0%	3,711	2.0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	19,644	24.6%	28,706	28.8%	40,706	32.7%	54,707	35.9%	72,438	39.0%
Dotations aux amortissements	4,356	5.4%	4,356	4.4%	4,356	3.5%	4,356	2.9%	4,356	2.3%
EXCEDENT NET D'EXPLOITATION	15,288	19.1%	24,350	24.4%	36,350	29.2%	50,351	33.1%	68,082	36.7%
Frais financiers	3,212	4.0%	2,627	2.6%	2,056	1.7%	1,494	1.0%	949	0.5%
SOLDE FINANCIERS	-3,212	-4.0%	-2,627	-2.6%	-2,056	-1.7%	-1,494	-1.0%	-949	-0.5%
RESULTAT COURANT AVANT IMPORT	12,076	15.1%	21,723	21.8%	34,294	27.6%	48,857	32.1%	67,133	36.2%
Import sur les bénéfices	2,294	2.9%	4,127	4.1%	6,516	5.2%	9,283	6.1%	12,755	6.9%
RESULTAT NET COMPTABLE	9,782	12.2%	17,596	17.6%	27,778	22.3%	39,574	26.0%	54,378	29.3%

Source : Documents internes de la banque NATIXIS Algérie : Agence 151 de Tizi Ouzou

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

Le Compte de résultat fait apparaître une activité rentable et en progression. On reprend deux agrégats principaux comme le montrent les figures ci-dessous.

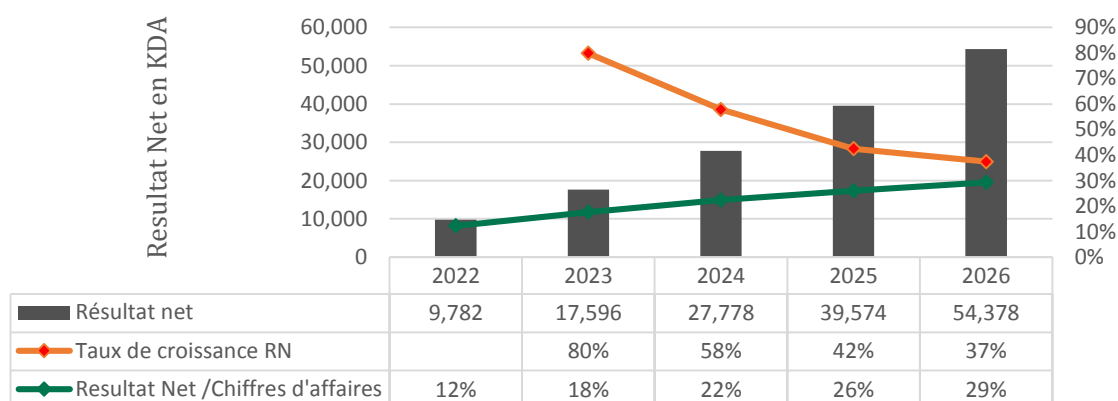
Figure 11: L'évolution du chiffre d'affaires 2022 à 2026



Source : Graphique établi par nos soins à partir des données de la banque Natixis Agence 151 de Tizi-Ouzou

On observe une évolution croissante du chiffre d'affaires dont la moyenne annuelle est de 128,420 KDA avec un taux de croissance moyen de 19%. Cette dernière chute légèrement de 25% à 22% pour les deux dernières années ; 2025 et 2026. Cela indique une entreprise en bonne santé en termes de génération de revenus.

Figure 12: L'évolution du résultat Net 2022 à 2026



Source : Graphique établi par nos soins à partir des données de la banque Natixis.

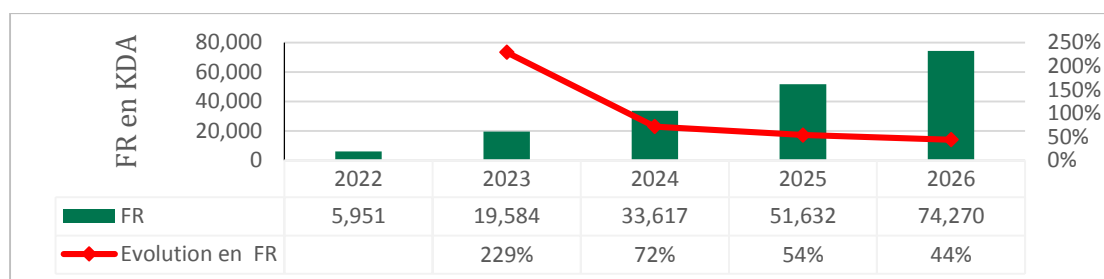
Alors que le bénéfice net est toujours en croissance, le taux de croissance diminue au fil des ans. Nous enregistrons un taux de croissance moyen de 54% et un bénéfice annuel moyen de 29.822 KDA. Le ratio de rentabilité (résultat net/Chiffre d'affaires) est en hausse sur toute la période avec une moyenne annuelle de 23%. Cela montre que la génération de revenus positifs de l'entreprise est également rentable.

2.4 Etude de l'équilibre financier

Nous allons nous appuyer sur l'évolution des valeurs des fonds de roulement (FR), des besoins en fonds de roulement (BFR) et des trésoreries (TR) de la société sur les années étudiées :

- Le fonds de roulement est positif au cours des années (2022, 2023, 2024, 2025 et 2026) et connaît une réelle hausse d'année en année, malgré un taux de croissance en baisse comme montré dans la figure 13.

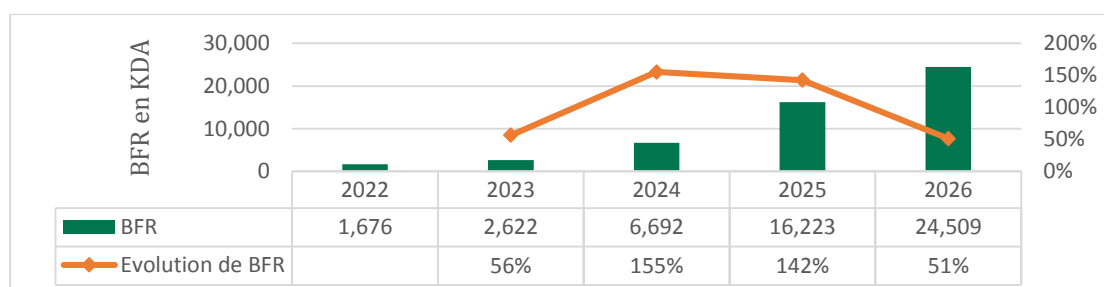
Figure 13: L'évolution du fonds de roulement (FR) 2022 à 2026



Source : Graphique établi par nos soins à partir des données de la banque Natixis.

- Le BFR est également en hausse pour toutes les années jusqu'à 24 509 KDA en 2026. Ceci explique la demande de 20 000 KDA d'exploitation faite par la société. Il existe cependant un risque que cette somme ne soit pas suffisante à la fin de l'année 2025 (voir figure 14).

Figure 14: L'évolution du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) 2022 à 2026

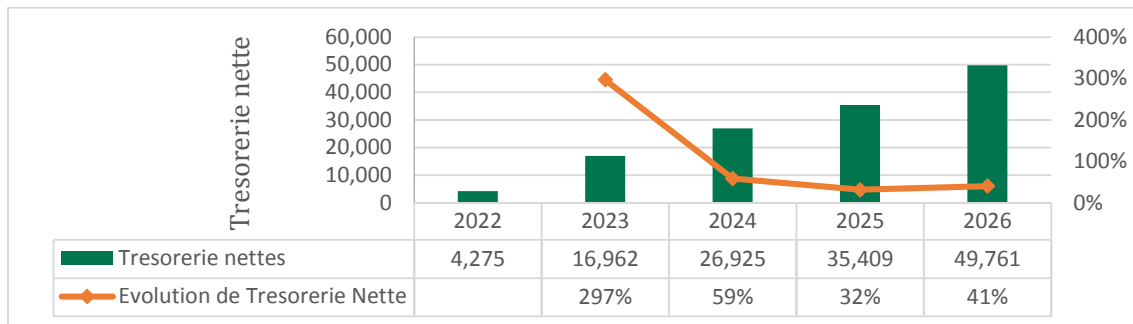


Source : Graphique établi par nos soins à partir des données de la banque Natixis.

- La trésorerie nette est assez bonne et en croissance, ce qui montre que l'entreprise est capable de rembourser son crédit d'exploitation comme élaboré dans la figure 15 de la page suivante.

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

Figure 15: L'évolution de La Trésorerie Nette 2022 à 2026



Source : Graphique établi par nos soins à partir des données de la banque Natixis.

2.5 L'analyse par les ratios

Nous étudions la situation financière de l'entreprise en utilisant les catégories de ratios suivants :

- Les ratios de structure ;
- Les ratios d'activité ;
- Les ratios de rentabilités.

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

2.5.1 Les ratios de structure

Le tableau suivant présente les différents ratios de structures que nous allons étudier ainsi que leurs commentaires dans la suite.

Tableau 12: Les ratios de structure

Ratios de Structure						
APPELATIONS	Mode de calcul	2022	2023	2024	2025	2026
a. Ratios de financement :						
Financement de l'actif circulant	Fonds de roulement nette/Actif circulant $\times 360j$	50.35%	163.82%	161.87%	128.44%	133%
Évolution du FR (en jours)	Fonds de Roulement/Chiffre d'Affaire (HT) $\times 360j$	27	71	97	122	144
Évolution du BFR (en jours)	Besoins de fonds de roulement/Chiffre d'Affaire (HT) $\times 360j$	8	9	19	38	48
Risque liquidatif	Fonds propres/Total Bilan $\times 100$	19.25%	40.99%	56.65%	70.25%	80.9%
Capacité de remboursement	Dettes LMT/ CAF $\times 100$	191.8%	101.54%	48.67%	18.31%	0
Couverture des Cap. Investis	Ressources stables/(Immob. + BFR) $\times 100$	110.46%	145.26%	172.4%	183.59%	207.5%
b. Ratios de liquidité :						
La liquidité générale	Actifs circulant/Dettes CT $\times 100$	124.6%	133.91%	167.31%	243%	289.54%
La liquidité réduite	(Actifs circulants – Stocks)/Dettes CT $\times 100$	85.97%	91.68%	106.93	179.33%	189.99%
La liquidité immédiate	Disponibilités/Dettes CT $\times 100$	205.86%	345.5%	368.91%	398.07%	460.24%

Source : Documents internes de la banque NATIXIS Algérie : Agence 151 de Tizi Ouzou

2.5.1.1 Les Ratios de financement

On remarque que :

- Le ratio de financement de l'actif circulant est en progression continue jusqu'en 2026 ; cette progression passe d'un montant moyen vers un total relativement élevée qui dépasse 100 %. Cela peut être le résultat d'un manque d'investissement évident dans le total des immobilisations, qui peut, à l'avenir, réduire la rentabilité de l'entreprise.
- Le FR et le BFR n'ont pas cessé d'augmenter au fil des ans. Le fonds de roulement a mis en évidence le montant dont l'entreprise dispose pour répondre aux besoins des exploitations quotidiennes de ses activités, alors que le BFR a augmenté à partir de 2024, montrant que les clients bénéficient de délais plus importants pour le paiement de leurs engagements.
- Ce ratio (Résultat liquidatif) a mis en évidence une croissance régulière au fil des ans. Dans le contexte que nous connaissons, l'entreprise devient de moins en moins dépendante de ses créanciers puisque le total continue d'augmenter au fil des ans. A plus de 50 % en 2024 et au-delà, cela montre une utilisation très insuffisante de l'effet de levier.
- La capacité de remboursement de cette entreprise passe des totaux massifs aux premières années à un montant de 0 en 2026, cela peut signifier que l'entreprise possède une capacité de remboursement très en dessus des normes. Cela donne un avantage aux entreprises qui s'efforcent de s'autofinancer.
- La couverture des capitaux investis indique que les capitaux permanents sont assez importants pour couvrir les immobilisations et aussi le BFR pendant la période de notre analyse. La progression de cette couverture est en croissance tout au long de cinq ans proposés, notamment à partir de 2022 jusqu'à 2026.
- La couverture des capitaux investis indique que les capitaux permanents sont suffisants pour couvrir les immobilisations et aussi le BFR, pendant la période de notre analyse. La progression de cette couverture est en croissance tout au long de cinq ans proposés, notamment à partir de 2022 jusqu'à 2026.

2.5.1.2 Les Ratios de Liquidité

Nous observons que :

- Le ratio de liquidité générale indique les grands volumes d'actifs circulant que l'entreprise possède par rapport aux passifs circulant qui sont plutôt constants au cours des années.
- La liquidité réduite sert à démontrer la capacité de l'entreprise de couvrir les dettes de courts et moyens termes sans les stocks. Les actifs circulant sans stocks sont toujours capables de couvrir les dettes à court terme qui sont toujours consistents.
- Le montant de disponibilités est largement suffisant et en outre excessive, mais ces disponibilités sont toujours capables de couvrir la dette à court terme.

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

2.5.2 Les ratios d'activité

Nous présenterons les ratios d'activités à étudier dans le tableau suivant.

Tableau 13: Les ratios d'activité

APPELLATIONS	Mode de calcul	2022	2023	2024	2025	2026
a. Les délais moyens						
Rotation des stocks (en jours)	Stock moyen/CA (HT) $\times$ 360j	12	12	17	17	25
Les délais fournisseurs (en jours)	Fournisseurs/achats (TTC) $\times$ 360j	22	21	28	27	27
Les délais clients (en jours)	clients/CA (TTC) $\times$ 360j	12	12	18	36	36
b. Répartition de la VA :						
- Personnel	Frais personnel / Valeur Ajoutée	34,8%	28,1%	22,8%	18,9%	15,8%
- Impôts et taxes	Impôts et taxes/Valeur Ajoutée	4,9%	4,7%	4,5%	4,3%	4,1%
- Frais financiers	Frais financiers/Valeur Ajoutée	9,9%	6,1%	3,7%	2,1%	1,0%

Source : Documents internes de la banque NATIXIS Algérie : Agence 151 de Tizi Ouzou

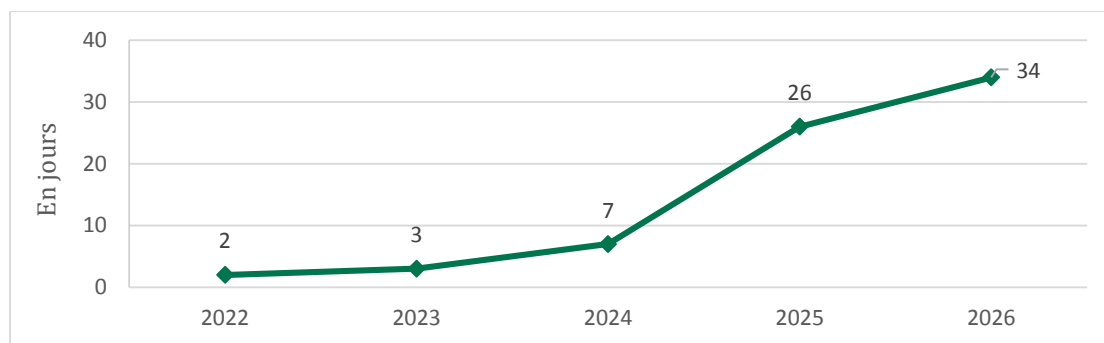
Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

L'analyse des ratios d'activité ci-dessus fait ressortir les points suivants :

- Les stocks représentent moins d'un mois du CA durant tous les exercices allant de 2002 à 2026. On peut noter que la rotation des stocks est bien gérée au départ et s'allonge jusqu'à 25 jours, ce qui reste dans les normes pour ce type d'industrie.
- A l'instar des stocks, les délais clients représentent moins d'un mois de ventes pour les années 2022 à 2024. On note une augmentation à 36 jours au cours des années 2025 et 2026. L'entreprise commence à développer des relations plus solides avec ses clients et cela se reflète également dans l'augmentation du volume des ventes. On peut dire que le délai est également typique d'une entreprise dans ce secteur d'activité.
- Des délais fournisseurs de plus en plus avantageux reflétant la confiance accrue des fournisseurs. Ce qui va permettre à l'entreprise de couvrir une partie des besoins de financement à court terme (délais clients et délais de stockage).

La figure 16 montre la relation entre le délai de fournisseurs, la rotation de stocks et le délai de clients qui se traduit par un cycle d'exploitation en croissance de 2022 à 2026.

Figure 16: L'évolution du cycle d'exploitation 2022 à 2026



Source : Documents internes de la banque NATIXIS Algérie : Agence 151 de Tizi Ouzou

À travers l'étude des ratios de répartition de la VA nous constatons que :

- Les frais personnels s'octroient une large part de la richesse nouvellement créée pour les quatre années considérées, avant les frais financiers et les impôts et taxes.
- Il y a une diminution des proportions des trois éléments au fil des ans. Cela signifie une bonne gestion des coûts et une création de valeur croissante.

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

2.6 Les ratios de rentabilité

On présente les ratios de rentabilité dans le tableau 14 suivant :

Tableau 14: Les ratios de rentabilité

APPELATIONS	Mode de calcul	2022	2023	2024	2025	2026
Rentabilité économique	Résultat économique/Actif	31.83%	39.91%	48.57%	55.33%	61.01%
Rentabilité financière	Résultat net/Fonds Propres	82.33%	59.69%	58.51%	56.98%	56.61%
Rentabilité commerciale	Résultat net/CA(HT)	12.24%	17.62%	22.32%	25.98	29.31
Effet de levier	Rentabilité financière – Rentabilité économique	50.5%	19.78%	9.94%	1.65%	-4.4%

Source : Documents internes de la banque NATIXIS Algérie : Agence 151 de Tizi Ouzou

Le tableau ci-dessus fait ressortir les points suivants :

- La rentabilité économique de l'entreprise affiche des résultats considérables (plus de 31%), avec une amélioration d'année en année jusqu'à 61% en 2025.
- La rentabilité financière, quant à elle, a connu une baisse tout au long des cinq exercices de 82% en 2024 à 56% en 2026 surtout grâce à l'augmentation de résultat cumulée d'une année à une autre.
- L'effet de levier est positif pour les quatre premières années considérées, ce qui veut dire que l'entreprise aura intérêt à emprunter jusqu'en 2026 tant que la rentabilité de son affaire restera inférieure au coût de rendement des ressources empruntées.

Globalement, nous remarquons une activité rentable, comme souligné précédemment dans le commentaire du compte de résultat.

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

2.7 Etude du risque

Après avoir analysé l'entreprise sous différents angles, nous portons notre attention sur le niveau de risque qui porte sur le crédit d'exploitation présenté dans le tableau 15.

Tableau 15: Etude du risque pour le crédit d'exploitation

Méthode d'étude	Commentaire
Les 5Cs • Capital • Capacité • Caractère • Conditions • Collatéral	Nous remarquons qu'il s'agit d'un client qui est bien expérimenté dans le secteur d'activité. Mr SANCHO FERNANDES le dirigeant a une bonne réputation auprès de la banque en tant que client. Il n'y a aucune trace de défaut de paiement. L'entreprise opère dans un secteur promu par le gouvernement, avec peu de concurrence pour le moment, ce qui la positionne pour prospérer dans un avenir prévisible. À l'heure actuelle, l'entreprise ne possède pas d'actifs propres, cependant, des garanties sont en place. Compte tenu des facteurs ci-dessus, nous notons peu ou pas de risque de crédit pour le client.
La méthode LAPP • Liquidité • Activité • Profitabilité • Potentiel	Les volumes de ventes et les bénéfices de l'entreprise sont en hausse tout au long de la période. Tous les ratios de liquidité sont acceptables, dont certains agrégats sont en baisse. Ses perspectives commerciales sont excellentes. Hormis la baisse de liquidité qui sera compensée par une augmentation du crédit, nous ne notons aucun autre souci.
L'analyse financière	Comme le montre l'analyse ci-dessus, la société a une structure financière majoritairement saine, une position forte et des performances solides. Mis à part quelques inadéquations, nous jugeons l'entreprise à faible risque.
Commentaire générale : Les différents risques inhérents à l'activité sont maîtrisables et pratiquement inexistantes vu les qualités morales de la relation et son savoir-faire dans le domaine.	
Avis : Favorable	

Source : Tableau établi par nos soins en utilisant les méthodes théoriques du chapitre 2

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

2.7.1 Les garanties fournis

Le niveau de risque pour BONTECH est suffisamment couvert par les garanties suivantes fournies par l'entreprise :

- Convention CMT, bloquante, Non recueillie, 39 MDA
- Nantissement BDC, Bloquante, Non recueillie, 10 MDA
- Convention exploitation, bloquante, Non recueillie, 20 MDA
- Caution Solidaire de Mr. SANCHO FERNANDES avec ou sans justificatif de bien, non bloquante, Non recueillie, 59 MDA
- Garantie FGAR, Non bloquante, Non recueillie, 39 MDA
- Nantissement des équipements, non bloquante, Non recueillie, 39 MDA

Conclusion partielle

Le dossier de crédit concerne un projet nouvellement créé, économiquement viable, techniquement réalisable et financièrement rentable selon de nombreux critères indiqués dans l'analyse.

Nous craignons toutefois que les estimations ne soient trop optimistes et que la société ne soit évincée par la concurrence. Néanmoins, nous prévoyons un avenir favorable en raison d'une faible concurrence locale. Nous pouvons ajouter à cela l'expérience acquise par les promoteurs dans le secteur, notamment M. SANCHO Fernandes.

Nous pensons que les risques identifiés sont inhérents à presque toutes les activités commerciales, et que la rentabilité du projet justifie la nécessité de prendre ces risques et d'accorder à l'entreprise le crédit demandé.

En comparaison avec l'analyse faite par la banque pour ce dossier, nous constatons que nous arrivons à la même conclusion d'accorder le crédit. Mais, la banque a ensuite procédé à une évaluation stricte de l'état financier de l'entreprise à travers un stress test de 60% du niveau d'activité. Malgré cette évaluation pessimiste, ils ont découvert que la SARL BONTECH reste financièrement saine et que son niveau de risque est acceptable selon les normes de la banque pour ce type de client.

Section 3 : Etude de cas d'un dossier de crédit d'investissement

Il est courant pour les entreprises de demander plus d'une ligne de crédit à une banque et c'est le cas pour SARL BONTECH. La société a demandé un crédit d'exploitation qui est de 20 MDA et un crédit d'investissement de 39 MDA ce qui représente 80 % des coûts du projet sur une période de cinq ans avec une année différée. Alors que la précédente section s'est concentrée sur le crédit d'exploitation la présente section se penchera sur l'octroi d'un crédit d'investissement.

Puisque les deux crédits ont été demandés en utilisant le même dossier et pour le même secteur d'activité, nous traitons cette section comme une continuation de la précédente. Nous nous concentrons toutefois sur l'analyse du risque à l'aide de techniques d'évaluation de projet.

3.1 Présentation du projet

Le projet d'investissement porte sur la mise en place d'une unité de transformation des aciers fins spéciaux en AFS et sera implanté à OULED Brahim, commune d'HAMADI, Willaya de Boumerdés dans un terrain qui porte les caractéristiques dans le tableau 16 suivant :

Tableau 16: Caractéristiques du terrain de la SARL BONTECH

Terrain	Une superficie de 700m ²
	Disponibilité d'eau, électricité, axe routier
	2 parkings pour camions
	Hangar de 380m ²

Source : Documents internes de la banque NATIXIS Algérie : Agence 151 de Tizi Ouzou

Le crédit de moyen terme sollicité est destiné à l'acquisition d'équipements de transformation et de production présenté dans le tableau 17.

L'investissement d'un total de **49 MDZD**, porte sur l'acquisition d'équipement de transformation d'acier en achats locaux. L'approvisionnement en matières premières seront assurées par des fournisseurs locaux et l'un de ces fournisseurs a été identifié comme étant SPA NATRA et 80 % des achats se feront par importation.

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

Tableau 17: Répartition de l'investissement initial

Désignation	Montant DA
Presse plieuse hydraulique	8,700,000
Cisaille guillotine	5,650,000
Presse excentrique	826,684
Machine de découpe	8,600,000
Cintreuse de profil hydraulique	4,509,000
Grugeoir de tube + Perceuse colonne + presse hydraulique + Ponceuse	1,043,826
Encocheuse électrique	289,471
Scie à ruban	1,850,000
Grugeoir Hydraulique	4,000,000
Chariot Elévateur	3,244,916
Ensemble : chariots + câblage + Refroidisseur	1,189,554
Deuxième ensemble Chariots + câblage + refroidisseurs	1,064,254
Total (HT)	40,967,705
TVA sur l'ensemble des équipements	7,783,862
Total TTC	48,751,567

Source : Documents internes de la banque NATIXIS Algérie : Agence 151 de Tizi Ouzou

3.2 Les calculs préliminaires pour l'évaluation du projet

Afin d'entreprendre le processus complet d'évaluation, nous lancerons les calculs pour les cash-flows du Trésor opérationnelles, la variation en fonds de roulement et les flux de trésoreries nettes actualisées dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 18: Calcul du flux de trésorerie opérationnelle 2022 à 2026

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat net comptable	-	9,782	17,596	27,778	39,574	54,378
(+) Frais financiers	-	3,212	2,627	2,056	1,494	949
(+) Dotations aux amortissements	-	4,356	4,356	4,356	4,356	4,356
Flux de trésorerie opérationnels	-	17,350	24,579	34,190	45,424	59,683

Source : Documents internes de la banque NATIXIS Algérie : Agence 151 de Tizi Ouzou

Nous rajoutons l'amortissement, car il s'agit d'un élément non monétaire, mais aussi les frais financiers, car nous allons actualiser en utilisant le coût du capital.

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

Le fonds de roulement est financé à partir de l'année 2021 et varie jusqu'à l'année 2025 où la dernière variation sera financée. Nous récupérerons la valeur totale du fonds de roulement de 24 509 KDA en 2026, comme présenté dans le tableau 19.

Tableau 19: Calcul de la variation en Fonds de roulement 2022 à 2026

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Besoins en fonds de roulement (BFR)	-	1,676	2,622	6,692	16,223	24,509
Variation en BFR	1,676	946	4,070	9,531	8,286	-

Source : Documents internes de la banque NATIXIS Algérie : Agence 151 de Tizi Ouzou

La trésorerie se développe sainement à partir de l'année 2022 pour atteindre la zone positive. A partir de ce tableau, nous élaborons nos techniques d'évaluation de l'investissement en commençant par la valeur actuelle nette dans le tableau 20 ci-après.

Tableau 20: Calcul de flux nets de trésorerie 2022 à 2026

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissement initial	49,000	-	-	-	-	-
Amortissement d'emprunt	-	11,294	10,650	9,365	8,721	-
Variation en BFR	1,676	946	4,070	9,531	8,286	-
Total Emplois (TE)	50,676	12,240	14,720	18,896	17,007	-
Flux de trésorerie opérationnels	-	17,350	24,579	34,190	45,424	59,683
Emprunt	39,000	-	-	-	-	-
Récupération de BFR	-	-	-	-	-	24,509
Total ressources (TR)	39,000	17,350	24,579	34,190	45,424	84,192
Flux nets de trésorerie (TR-RE)	(11,676)	5,110	9,859	15,294	28,417	84,192

Source : Documents internes de la banque NATIXIS Algérie : Agence 151 de Tizi Ouzou

3.3 Les techniques d'évaluation de projet

Nous cherchons à évaluer le projet en utilisant les techniques suivantes : la valeur actuelle nette (VAN), le délai de récupération du Capital investi (DRCI), le taux de rendement interne (TRI) et l'indice de profitabilité (IP).

Pour pouvoir juger de la rentabilité, de la liquidité et du risque du projet, nous utilisons maintenant les calculs préliminaires comme données d'entrée dans le processus d'évaluation.

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

3.3.1 La Valeur actualisée nette (VAN)

Nous actualisons les flux de trésorerie du projet en utilisant un taux pessimiste de 12%, soit le double du taux normal de 6%, car les flux de trésorerie semblent extrêmement optimistes (voir tableau 21).

Tableau 21: Calcul de la Valeur Actualisée Nette (VAN)

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Flux nets de trésorerie	-11,676	5,110	9,859	15,294	28,417	84,192
Taux d'actualisation (12%)	1.000	0.893	0.797	0.712	0.636	0.567
Flux nets de trésorerie actualisés	-11676	4563	7860	10886	18060	47773
VAN	77464					

Source : Documents internes de la banque NATIXIS Algérie : Agence 151 de Tizi Ouzou

Commentaire : Malgré le taux d'actualisation élevé, le projet a une valeur actuelle nette positive de 77,464 KDA, ce qui montre que le projet est rentable et qu'il ajoute de la valeur à la richesse des actionnaires s'il est entrepris.

3.3.2 Le Taux de Rentabilité Interne

Pour calculer le taux de rendement interne on suppose deux taux d'actualisation qui donnent deux flux de trésorerie proches l'un de l'autre, dont l'un est négatif comme le montre le tableau. On calcule le TRI grâce à la méthode d'interpolation linéaire en utilisant la formule suivante¹¹¹ :

$$\text{TRI} = t_a + \frac{\text{VAN}_a}{|\text{VAN}_a - \text{VAN}_b|} \times (t_b - t_a)$$

- t_a = le taux qui donne une VAN positive
- t_b = le taux qui donne la VAN negative
- VAN_a = la VAN positive
- VAN_b = la VAN negative

¹¹¹<https://www.accaglobal.com/gb/en/student/exam-support-resources/foundation-level-study-resources/ffm/ffm-technical-articles/the-internal-rate-of-return.html> (cité le 14/10/2021)

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

Tableau 22: Calcul du Taux de Rentabilité Interne (TRI)

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Flux nets de trésoreries	(11,676)	5,110	9,859	15,294	28,417	84,192
Taux d'actualisation (97%)	1.000	0.508	0.258	0.131	0.066	0.034
Flux nets de trésoreries actualisée	(11,676)	2,594	2,540	2,000	1,887	2,838
VAN	183					
Taux d'actualisation (99%)	1.000	0.503	0.253	0.127	0.064	0.032
Flux nets de trésoreries actualisés	(11,676)	2,568	2,490	1,941	1,812	2,698
VAN (99%)	(168)					

Source : Documents internes de la banque NATIXIS Algérie : Agence 151 de Tizi Ouzou

Donc TRI

$$97\% + \frac{183}{183 - (-168)} \times (99\% - 97\%) = \mathbf{98.04\%}$$

Commentaire : Le TRI est largement supérieur au coût réel du capital (6%) et au taux d'actualisation utilisé (12 %). Cela signifie que le projet dispose d'une marge de sécurité de 92,04 % (98,04 - 6) avant de commencer à réaliser des pertes. Ceci veut dire que le coût du capital de ce projet peut augmenter alors que ce dernier reste rentable.

3.3.3 Le délai de récupération de capital investi (DRCI)

On calcule le DRCI sur la base des flux nets de trésoreries actualisés comme le montre le tableau.

Tableau 23: Calcul du délai de récupération du Capital investi (DRCI)

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Flux de trésorerie net actualisé	-11,676	4,563	7,860	10,886	18,060	47,773
Flux de trésorerie net actualisé cumulée	-11,676	-7,114	746	11,632	29,692	77,464

Source : Documents internes de la banque NATIXIS Algérie : Agence 151 de Tizi Ouzou

DRCI : $1 \text{ an} + \frac{7114}{7860} \times 12 \text{ mois} = 1 \text{ an } 10 \text{ mois}$

Commentaire : Le délai de récupération est inférieur à 5 ans, la référence fixée par la banque. Cela signifie que le projet apporte des flux de trésorerie qui peuvent soulager les liquidités de l'entreprise. Il est donc acceptable.

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

3.3.4 L'indice de profitabilité (IP)

L'indice de rentabilité permet de juger à nouveau de la rentabilité du projet sous un angle différent. La règle de base est que l'indice soit supérieur à un. En utilisant les données du tableau 24, nous calculons l'indice de rentabilité à l'aide de la formule¹¹² :

$$IP = \frac{VAN}{\sum \text{investissement actualisé}}$$

Tableau 24: Calcul de l'indice de profitabilité

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissement	49,000	-	-	-	-	-
Variation en BFR	1,676	946	4,070	9,531	8,286	-
Total emplois	50,676	946	4,070	9,531	8,286	-
Taux d'actualisation (12%)	1.000	0.893	0.797	0.712	0.636	0.567
Flux d'investissement actualisé	50,676	845	3,245	6,784	5,266	-
Total investissement actualisé	66,815					

Source : Documents internes de la banque NATIXIS Algérie : Agence 151 de Tizi Ouzou

$$IP = (77,464/66,815) = 1.16$$

Commentaire : L'indice de profitabilité est supérieur à 1, ce qui signifie que le projet est rentable dans une large mesure. Le projet est acceptable sur cette base.

3.4 Etude du risque

Nous étudions le risque du projet afin de prendre la décision d'accepter ou de rejeter la demande de crédit d'investissement en utilisant la rubrique dans la page suivante.

¹¹²<https://corporatefinanceinstitute.com/resources/knowledge/accounting/profitability-index/>
(Consulté le 23/10/21)

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

Tableau 25: L'étude du risque de crédit d'investissement

Critère d'évaluation	Commentaire
1. Valeur actualisée nette (VAN)	La VAN dégagée atteste que la valeur intrinsèque du projet est très satisfaisante : l'entreprise connaîtra un enrichissement égal à 77,464 KDA, et ce, après la récupération de la mise de fonds et le paiement du coût des ressources.
2. Le taux de rendement interne (TRI)	Le taux de rentabilité interne confirme la solidité du projet. En effet, le TRI (98.04 %) est largement supérieur au taux d'actualisation (12%). De ce fait, tout financement dont le coût serait inférieur à ce taux permettrait de dégager une valeur actuelle nette positive. Une grande marge de sécurité existe comme indiqué précédemment. Cela rend le projet moins risqué même si on augmente le coût de ressources avancées.
3. Le délai de récupération du Capital investi (DRCI)	Le délai de récupération actualisé se situe en deçà de la durée de vie du projet, ce qui prouve que le projet est liquide et moins exposé au risque de liquidité.
4. L'indice de Profitabilité (IP)	L'indice de profitabilité nous donne un rendement non négligeable des capitaux engagés. Ainsi, un dinar investi rapportera 116 centimes. Autrement dit ; le capital initial investi aura un rendement de 163 %.
Commentaire générale : L'ensemble de ces indicateurs concorde à dire que le projet est rentable en lui-même : le délai de récupération actualisé est très satisfaisant, de même que pour la valeur actuelle nette, l'indice de profitabilité et le taux de rentabilité interne. Nous ne notons aucun risque particulier lié au projet, si ce n'est que l'entreprise fait cela pour la première fois. Il y a cependant des garanties en place, en cas de défaillance. Le projet est donc classé à faible risque.	
Avis : Favorable	

Sources : Tableau établi par nos soins à partir de notre analyse du dossier

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

Conclusion partielle

Le dossier d'octroi d'un crédit d'investissement comporte les mêmes remarques que le crédit d'exploitation, à savoir que le projet est nouveau, rentable, viable et relativement peu risqué.

Notre approche d'évaluation est centrée sur les techniques d'évaluation des projets à savoir : La valeur actuelle nette (VAN), le délai de récupération du capital investi (DRCI), le taux de rentabilité interne (TRI) et l'indice de rentabilité (IP). Nous avons constaté que toutes les techniques sont en accord, chacune nous confortant dans l'octroi du prêt à la SARL BONTECH.

La banque est en effet arrivée à la même conclusion que nous, à savoir accorder le prêt. L'approche adoptée était cependant assez détaillée, avec des tests de stress à 60% du niveau d'activité et les valeurs que nous avons utilisées étaient par la suite différentes de celles utilisées par la banque.

Nous avons également observé que la banque n'a pas particulièrement calculé le DRCI, le TRI et l'IP dans son approche, mais s'est plutôt attardée sur l'évaluation des flux de trésorerie par l'utilisation de multiples ratios, dont certains ne sont pas couverts par notre analyse.

Conclusion au chapitre

Notre étude de cas nous a permis de dévoiler un certain nombre d'enseignements pratiques concernant l'analyse et la gestion du risque de crédit à la banque NATIXIS. Comme nous l'avons présenté dans la première section, la banque offre une panoplie de services. Nous nous sommes davantage concentrés sur les services de crédit, à travers lesquels nous avons analysé un dossier de crédit soumis par l'un des clients de la banque : SARL BONTECH pour un crédit d'exploitation et d'investissement.

Notre approche était en grande partie similaire à celle de la banque et nous sommes arrivés à la même conclusion d'accorder au client les deux crédits qu'il demandait, après avoir suivi un processus d'évaluation méticuleux pour chaque type de crédit, comme le montrent les sections deux et trois. Parmi les objectifs de notre chapitre, nous avons cherché à comprendre les techniques utilisées par la banque NATIXIS pour gérer le risque de crédit de sa clientèle, et pour ce dossier particulier, nous notons les risques suivants,

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

et les solutions proposées par la banque afin d'accompagner financièrement le client¹¹³:

1. Faible implication des actionnaires : l'apport client ne représente que 16% du total projet limite à 20% de la valeur des équipements et le règlement du loyer de la première année d'exploitation seulement qui prendra effet à partir de Septembre 2021.

Face à ce point la banque a proposé que l'associé majoritaire à 95% des parts sociales M. SANCHO Fernandes rehausse son implication via un financement des équipements à hauteur de 70% au lieu de 80% sollicités, soit 34 MDA au lieu de 39MDA.

2. La conjoncture actuelle est fragile pour le lancement d'un projet, de plus ce dernier traitera avec des entreprises qui active dans le bâtiment, ce qui rend le projet plus risqué que s'il était effectué dans un laps temporel d'il y a 3 ans.

Pour pallier à ce point, et limiter encore son exposition au risque, la garantie FGAR à hauteur 60% du CMT devient obligatoire, permettant de diminuer une seconde fois le risque net.

3. Le contrat de location est signé pour une durée de 36 mois, à partir de Septembre 2021, soit un bail qui prends fin en septembre 2024. Or le CMT sollicitée a une durée de 5 ans diffère, la banque doutait quant au bon déroulement du remboursement du CMT entre Septembre 2024 et Septembre 2026

Face à ce point, la banque a proposé que l'entreprise porte son bail de location jusqu'à fin 2026.

4. A ce stade, la consœur (DEBEEK) n'est nullement impliquée dans le projet, ni dans le cycle d'exploitation. Il n'y a pas de relation Client/ fournisseurs alors que les deux relations évoluent dans le même secteur et les mêmes produits (pour rappel, l'actionnaire majoritaire de BONTECH est l'actionnaire sur SARL DEBEEK à hauteur 30%).

Face à ce point, il serait judicieux de demander l'affectation des dividendes M. SANCHO (Ses parts sur DEBEEK), afin de renforcer la structure de BONTECH.

Sur la base de ces informations, nous constatons que la banque peut gérer le risque

¹¹³Il s'agit de l'analyse faite, et les techniques mise en place par la banque

Chapitre 04 : L'étude et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque NATIXIS

en donnant des conseils opérationnels, des restrictions, en demandant des garanties ainsi qu'en fournissant des crédits supplémentaires pour que l'entreprise en question réussisse et réduise les risques d'échec et de défaut de paiement.

Nous constatons également que le processus de gestion des risques de la banque est continu et méthodologique, des examens réguliers de la situation financière des clients sont effectués afin d'identifier et de gérer les risques qui peuvent découler des écarts entre les prévisions et les états financiers réels dans le futur.

Conclusion générale

Le monde de la finance a de plus en plus intégré les banques en tant qu'intermédiaires financiers entre les agents ayant des besoins de financement et ceux disposant de ressources excédentaires. Les banques ont assumé ce rôle au cours de l'histoire, avec des évolutions significatives dans leurs niveaux d'implication et de capacité de financement.

Au terme de notre travail de recherche portant sur l'analyse et la gestion du risque de crédit : Cas de la banque Natixis, Agence de Tizi-Ouzou, nous avons retracé les différentes ficelles qui constituent la relation entre les banques et les entreprises en matière de crédit et comment cette relation s'inscrit et se maintient à travers les différents outils d'analyse dont disposent les banques.

La banque s'est vue attribuer des missions importantes parmi lesquelles : la gestion des systèmes de paiement, la mission d'intermédiation ; la mission d'assurance ; la mission de conseil ; la mission politique. Dans toutes ces missions, nous avons mis l'accent sur le crédit comme un instrument clé pour réaliser les missions.

Les banques fournissent des crédits aux agents économiques à des fins différentes, nous avons toutefois concentrés sur les entreprises. Une panoplie de crédits a été présentée de manière générale dans le chapitre 1 qui comprend : le crédit d'exploitation, le crédit d'investissement, le crédit à court terme, le crédit à moyen et long terme, etc. Tous ces éléments ont été développés et mis en contexte pour le cas de la banque NATIXIS dans le chapitre 4.

Avec ce contexte, il devient clair qu'une banque est un fournisseur de crédit sans égal. Cependant, chaque opération de crédit effectuée comporte un risque. Nous en avons également identifié un certain nombre, dont : le risque de défaut, risqué de recouvrement et le risque de la dégradation de la qualité du crédit.

Face à ces risques, la banque est tenue de faire preuve de discernement et d'une certaine prudence qui l'oblige à prêter à des clients solvables, capables de rembourser le crédit dans les conditions d'un contrat de crédit. Déduire les clients solvables nécessite une méthodologie dans l'étude et le suivi d'un dossier de crédit, ainsi que des outils d'analyse et d'évaluation avant tout octroi de crédit.

Dans le deuxième chapitre, nous avons exploré les outils d'analyse qui sont utilisés pour identifier et mesurer l'ampleur du risque de crédit. Ceux-ci fixent les paramètres

Conclusion générale

conditionnant l'octroi d'un crédit. Les banques ne se limitent pas à l'examen des documents financiers, l'analyse du risque de crédit transcende l'évaluation des facteurs humains et économiques qualitatifs et quantitatives qui sont au cœur de la performance des entreprises. Par conséquent, parmi les techniques que nous avons abordées ; les méthodes empiriques, les méthodes normatives et les méthodes statistiques. Nous avons toutefois noté avec une attention particulière que l'analyse financière est la colonne vertébrale de toute analyse du risque de crédit.

Tout au long de l'étude, nous avons insisté sur le fait que le risque de crédit, lorsqu'il est identifié, doit être géré pour que les banques puissent réussir et rester viables. Nous ne cessons également de soutenir que si le risque de crédit est un concept universel, il peut être contextualisé, c'est pourquoi nous avons présenté le contexte algérien au chapitre 3. L'Algérie avec l'ouverture à l'économie de marché depuis 1994 avec le plan d'ajustement structurel imposé par le Fond Monétaire International (FMI) ne peut plus rester à l'écart avec l'ouverture de son économie au commerce international et aux risques inhérents à ce type d'opération entre autres.

Pour gérer le risque, nous avons jugé pertinent de commencer par une perspective au niveau macro, grâce au cadre de réglementation prudentielle mis en place par le Comité de Bâle. En ce qui concerne ce dernier, nous avons noté que l'Algérie a activement adopté les dispositions de Bâle 1 et Bâle 2. Bâle 3 n'a pas été très pertinent en raison du sous-développement du marché financier dans le pays par rapport à ce que les dispositions de Bâle 3 envisagent.

Après avoir mis en œuvre les dispositions de la réglementation prudentielle internationale, il est tout aussi important de prendre en compte les réglementations bancaires nationales mises en place par la législation afin de garantir une infrastructure de contrôle solide et complète capable de maîtriser le risque de crédit. À cet égard, nous notons que la Banque d'Algérie est un acteur clé dans l'élaboration et la diffusion de la politique qui peut guider les banques dans leur fonctionnement optimal et efficace.

La notion de crédit ne peut être séparée de la notion de risque, nous affirmons qu'il n'existe pas de crédit totalement sans risque. Il est donc nécessaire que le banquier fasse preuve de rigueur, de scepticisme et d'attention lorsqu'il évalue une offre de crédit. Il existe un processus méthodologique général de gestion du risque que nous avons présenté au chapitre 3. Il comprend les étapes suivantes : identification du risque, évaluation du risque, examen continu du risque, traitement et rapport aux décideurs.

Conclusion générale

Nous avons également saisi l'occasion d'appliquer cette méthodologie au cas du risque de crédit.

En ce qui concerne le traitement, nous observons qu'il existe un certain nombre de techniques qui peuvent être utilisées, notamment les produits dérivés : Swaps, CDOs et *credit linked notes*. Cependant, celles-ci varient en fonction de la taille des banques et donc d'une banque à l'autre. C'est à ce moment-là que notre étude est passée de la théorie à la pratique. Nous étions désireux de placer la banque dans un contexte pratique en analysant les dossiers de crédit de NATIXIS Bank, agence de Tizi Ouzou.

Comme ce fut le cas pour nos chapitres théoriques, nous avons découvert que le champ du crédit est extrêmement vaste. Les banques peuvent financer pratiquement tous les besoins qu'une entreprise peut exprimer dans le cadre de son activité. Nous avons délibérément restreint notre champ d'action à NATIXIS pour nous concentrer, sur l'analyse de deux types de crédit ; le crédit d'exploitation et le crédit d'investissement pour un même client.

La multiplicité des techniques d'analyse du risque de crédit signifie qu'une banque ne peut pas toutes les utiliser en raison des contraintes de temps et de ressources. Un choix doit être fait quant aux facteurs à employer dans l'analyse et la gestion du risque de crédit. C'est la raison pour laquelle nous avons ancré notre recherche avec la question suivante : quels sont les facteurs qui influencent le choix des techniques d'analyse et de gestion du risque de crédit à la banque NATIXIS ? Le chapitre 4 présente tous les détails de certaines des techniques que la banque a utilisées pour analyser et gérer le risque, mais il n'explique pas le choix.

Entre autres facteurs qui influencent le choix de ces techniques, nous avons découvert les éléments suivants :

1. Le type de crédit en question détermine la procédure d'analyse et sa profondeur. Par exemple, il est nécessaire d'entreprendre une évaluation de l'investissement par les techniques d'évaluation de projet pour un crédit d'investissement mais ce n'est pas le cas pour un crédit d'exploitation car les types de crédit sont différents.
2. Le type de client en question. À cet égard, nous tenons compte de la taille du client en termes d'âge de l'entreprise et de l'étendue de son activité. Nous considérons également si l'entreprise est cotée en bourse ou non. Cela détermine les angles d'analyse qualitatifs à prendre et les mesures quantitatives à évaluer ; par exemple, lors de la sélection des ratios clés à calculer, il n'y a clairement aucune

raison de se baser sur les ratios boursiers comme référence pour évaluer le degré de risque d'une entreprise lorsqu'elle n'a pas émis d'actions ou lorsqu'elle n'est pas cotée en bourse.

3. Le stade d'une entreprise dans son cycle de vie. Une nouvelle entreprise n'a pas d'historique commercial, donc pas d'évaluation financière rétrospective. Elle ne fournit que des informations prévisionnelles et, par conséquent, les techniques analytiques choisies seront principalement compatibles avec une analyse des prévisions. C'est le cas de notre dossier de crédit.
4. La qualité des informations fournies par un client et leur exactitude perçue. Si un client fournit des états financiers qui sont perçus comme trop optimistes, la banque peut choisir d'appliquer des stress-tests, par exemple pour un niveau d'activité de 60% pour le dossier que nous avons analysé. Le niveau des tests peut être différent si les informations sont perçues comme étant plus prudentes.

Ces éléments nous en ont permis même partiellement de confirmer nos deux hypothèses émises en introduction générale.

Ayant répondu favorablement à la demande de crédit, la banque n'est jamais sûre de la justesse de sa décision, elle s'entoure de garanties pour prévenir les risques éventuels et pouvoir les gérer, le cas échéant. C'est le cas de notre dossier de crédit, NATIXIS a utilisé différentes garanties ou sorties de secours, en cas de défaillance de son client, qui ne seront peut-être jamais utilisées, néanmoins. Elles exercent également sur l'emprunteur une contrainte psychologique qui le dissuade de ne pas respecter les engagements pris en matière de remboursement des fonds empruntés.

Nous restons désireux de comprendre les contrôles mis en place par la banque afin de respecter le cadre de la réglementation prudentielle, le type de produits dérivés qu'elle utilise et si la banque a classé ses clients par des scores ou d'autres moyens. Nous espérons que ces domaines seront explorés dans des futures recherches.

Globalement, nous souhaitons rappeler que l'analyse et la gestion du risque de crédit sont contextuelles. Il ne s'agit pas d'un événement ponctuel, mais d'un processus méthodologique continu systématique et objectif qui se déroule pendant toute la durée du contrat de crédit.

Bibliographie

I/ Ouvrages

BAILLY J. L. et CAIRE G, FIGLIUZZI A, LELITVRE V (2006) « Economie monétaire et financier », 2eme Edition Bréla.

BESSIS J. (1995), « Gestion des risques et Gestion Actifs-Passifs des banques », Ed Dalloz, Paris.

BLUHN C. et al (2003), « An introduction to credit risk modelling », Charman & Hall/CRC, London.

BRUNEL Vivien, (2009), « Gestion des risques et risque de crédit », Economica, Paris.

CALVET H (1997), « Etablissement de crédit : Appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse financier », Ed. Economica, Paris.

CRANSTON Ross (2018), « Principles of Banking Law » 3^{eme} edition, Oxford University Press, Oxford.

DEMAZY M, (2001), « Value at Risk et contrôle prudentiel des banques », Academia.

GARSUAULT Philippe (1995), PRIAMI Stéphane « La banque : Fonctionnement et stratégie », édition ECONOMICA.

GOURIEROUX Christian et TIOMO André (2007) « Risque de crédit : Une approche avancée » Paris.

HADJ SADOK Tahar (2007) « Les risques de l'entreprise et de la banque », édition DAHLEB.

HENNI Ahmed (2005) « Monnaie, crédit et financement en Algérie (1962-1987) » CREAD, Alger.

JACOB H et SARDI A, (2001), « Management des risques bancaires », édition Afges, Paris.

JHINGAN M. L (2008), « Money, Banking, International Trade and Public Finance », 7^{eme} Edition, Vrinda Publications (P) Ltd, Delhi.

JOSE A et JUAN M, (2003), « Une décennie d'ombres et de lumières, L'Amérique latine et les Caraïbes dans les années 90 » Institut des hautes études de l'Amérique et les Caraïbes, Santiago Chili.

LAWRENCE Stern (1997), « Stage Management: A Guidebook of Practical Techniques », Prentice-Hall.

LE MAUX Jullien (2014), « Analyse financière », Chenelière éducation, Montreal.

LOBEZ Frédéric (1997), « Banque et marché de crédit », édition Promesse Universitaire de France, Paris.

MICHAEL S, (2007) « Finance and Economics Discussion Series Divisions of Research & Statistics and Monetary Affairs Federal Reserve Board», Washington D.C.

NICOLAS Van Praag (1995), « Le crédit management et le crédit scoring », Economica, Paris.

OGIEN Dov (2004), Comptabilité et audit bancaires, Edition Dunod, Paris

PANOURGIAS Lazaros E (2006), « Banking Regulation and World Trade Law GATS, EU and Prudential Institution Building », Hart-publishing.

PETIT-DUTALLIS G (1999), « Le risque du crédit bancaire », Edition Dunod ; Paris.

REOCH R, (2000), « The market of credit Derivatives », Wiley, 2ème édition.

RONCALLI Thierry (2009), « La gestion de risque financière », Ed. Economica, Paris.

STUART John (1967), « Le crédit dans l'économie », Ed. PUF, Paris.

SYLVIE C, GAUTIER B (2010), « Gestion de la banque », 6e édition, Dunod, Paris.

UREMADU S. O. (2004), « Core Bank Management : Concepts and Application », Precision Publishers, Enugu.

II/ Articles et Revues

CHIBEL Z. et al (2018), « Etude de différentes méthodes d'analyse de risque crédit : Revue de Littérature », Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, Numéro 7, Décembre.

DIETSCH M & PETEY J (2003), « Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financière », Revue de banque Editions, Paris.

Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée (2003), « Revue d'économie et de statistique appliquée » Volume 4, Numéro 1.

EL-HASSAR Choib (2000), « Reformes et opportunités d'investissement dans le secteur bancaire Algérien Media Bank », N° 48, Banque d'Algérie, Juin.

JOANNA N.S et al (2013), « L'évaluation du Risque de crédit des entreprises : Cas de la Banque Congolaise de l'habitat », Revue Congolaise de Gestion, Volume 1 Numéro 17.

KARYOTIS D (1995), « La notation financière : une nouvelle approche de risque », La Revue Banque Editeur.

KHAROUBI C. et THOMAS P (2016), « Analyse du risque de crédit (Banque & Marchés) », 145

2^e édition, Revue Bancaire, Paris.

MATHIEU Michel (1995), « L'exploitation bancaire et le risque crédit : Mieux le cerner pour mieux maîtriser », La revue bancaire éditeur, Paris.

ROUACH M, et NAULLE G (1998), « Le contrôle bancaire et financière », Revue bancaire, Paris.

SAUNDERS A. et ALLEN L. (2002), « Credit ratings and the BIS capital adequacy reform agenda » Journal of banking and finance n°26.

STEPHANOU C. et MENDOZA, (2004) « Credit Risk Measurement Under Basel II: An Overview and Implementation Issues for Developing Countries », World Bank Policy Research Working Paper 3556.

III/ Thèses et mémoires

ALIANE S et AMRI H (2013), « La réglementation prudentielle en Algérie et son niveau de conformité avec les standards de Bâle 1 et Bâle 2 », mémoire de master, Université Abderrahmane Mira de Bejaia.

ALMOUBOUDI L (2013) « Analyse du couple risque-rentabilité Cas de la Société Générale Algérie », mémoire de master, Université Abderrahmane Mira de Bejaia.

BOUFELLAH F et FERROUK T (2017), « L'application de la réglementation prudentielle en Algérie », mémoire de master, Université Mouloud Mammeri.

DJIOUA K et ATMANI L (2018), « Le concept de gouvernance et la gestion des risques bancaires : cas de la BADR direction régionale de Tizi-Ouzou », mémoire de master, Université Mouloud Mammeri.

GABBA.M (2016), « Analyse des approches prudentielles de la gestion des risques bancaires », mémoire de master, Université de Cote d'Ivoire, Décembre.

MOUSSOUNI H (2014), « Les accords de Bale et règles prudentielles des banques : défis et contraintes pour le système bancaire Algérien », thèse de doctorat, Université Abou Bakar Belkaid-Tlemcen.

IV/ Rapports

Bank d'Algérie, rapport annuel (2017) « Evolution économique et monétaire en Algérie »

V/ Lois et Règlementations

Instruction de la banque d'Algérie n°09-2002 du 26/12/2002 relative fixant les délais de déclarations par les banques et les établissements financiers de leur ratio de solvabilité.

Instruction de la banque d'Algérie n°74-94 du 29/11/1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.

Instruction n° 34-91 du 14/11/1991 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.

Note n°10-95 du 20/06/1995 fixant les modalités de traitement par les banques intermédiaires agréées des versements et retraits de billets de banque étrangers par les titulaires de comptes devises.

Règlement n°04-03 du 04/03/2004 relatif au système de garantie des dépôts bancaires.

Règlement n°2004-04 du 19/07/2004 fixant le rapport dit « coefficient de fonds propres et de ressources permanentes »

Règlement de la banque d'Algérie n°08-04 du 23/12/2008 relatif au capital minimum des Banque et Etablissement financier.

Règlement de la banque d'Algérie n° 11-08 du 28/11/ 2011 relatives au contrôle interne des banques et des établissements financiers (<http://www.bank-of-Algeria.dz>)

Règlement n°2014-01 du 16/02/2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.

Règlement de la Banque d'Algérie N°14-02 du 16/02/2014 relatif aux grands risques et aux participations.

VI/ Ordonnances

Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit (<https://www.bank-of-algeria.dz>) (Consulté le 12/06/2021).

Ordonnance n° 03-11 du 27/08/2003 correspondant au 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

VII/ Articles et site webs

<http://www.bank-of-Algeria.dz>

<https://corporatefinanceinstitute.com/resources/knowledge/accounting/profitability->

Bibliographie

[index/](#) (Consulté le 23/10/21)

<https://www.accaglobal.com/gb/en/student/exam-support-resources/foundation-level-study-resources/ffm/ffm-technical-articles/the-internal-rate-of-return.html>

(Consulté le 14/10/2021)

<http://www.ressources-actuarielles.net> (consulté le 27/04/2021)

https://www.abcbourse.com/apprendre/19_value_at_risk2.html : Consulté le 08/09/2021

<https://banque.ooreka.fr/astuce/voir/454503/bale-3> (Consulté le 19/09/2021)

<https://www.andlil.com/definition-de-bale-iii-126361.html> (Consulté le 19/09/2021)

Les annexes

La liste des annexes

1. Check-list des documents de demande de crédit
2. Synthèse du dossier de crédit
3. L'actif du bilan prévisionnel sur 05 années
4. Le passif du bilan prévisionnel sur 05 années
5. Les comptes de résultat sur 05 années
6. Avis analyste Direction de risque NATIXIS Algérie
7. Le guide d'entretien

Annexe 01 : Check-list des documents de demande de crédit



Check-list des documents de demande de crédits

Edité le : 25/08/2021
 Utilisateur : LAHDDIRI
 MOHAMED NADJIB
 Agence : AGENCE TIZI
 OUZOU

Ci-dessous la liste des documents fournis pour l'examen du dossiers de demande de financement pour le type de prêt :

- Nom/Raison sociale : SARL
- Référence demande : 2021|00151|0000056

Nom du document	Obligatoire	Fourni
Demande du client signée et cachetée	Non	Oui
Business plan pour une grande entreprise	Non	Non
Curriculum Vitae du propriétaire ou chef d'entreprise pour les nouvelles créations (moins d'un (01) an)	Non	Non
Les trois (03) derniers bilans & TCR fiscaux + un (01) bilan & TCR prévisionnels pour entreprise en activité depuis plus de trois (03) ans	Oui	Oui
Bilan d'ouverture pour une entreprise nouvellement créée	Oui	Oui
Bilans & TCR prévisionnels sur la durée du prêt et maximum trois (03) ans	Oui	Oui
Plan de financement	Oui	Oui
Plan de charge pour les entreprises BTP	Non	Non
Rapport du commissaire aux comptes agréé pour les SARL, SPA et SNC de plus d'un(01) an	Non	Non
Copie du registre de commerce si actualisation	Non	Oui
Copie des statuts juridiques de l'entreprise si actualisation	Non	Oui
Extrait de rôle actualisé	Oui	Oui
Situation fiscale et parafiscale récente (moins d'un (01) an)	Non	Oui
Attestation de mise à jour des cotisations CNAS	Non	Non
Autorisation de consultation de la Central Des Risques BA (nouvelle demande)	Non	Non
BUSSNESS PLAN REALISTE	Non	Oui
BUSSNESS PLAN 60% CA PESSIMISTE	Non	Oui
bilans previsionnel	Non	Oui
BAIL DE LOCATION	Non	Oui
FACTURES	Non	Oui
ROE	Oui	Oui
PAGE DE GROUPE	Oui	Oui
ETUDE TECNICO 1	Oui	Oui
ETUDE TECNICO 2	Oui	Oui
FICHE CONTRE ANALYSE (En force)	Non	Oui
Mailing DECISION	Oui	Oui
Mailing Position risque/métier	Non	Oui
PV CCNA 11 08 2021	Non	Oui

NB : check-list non exhaustive, la banque se réserve le droit de demander tout document

Annexe 02 : Synthèse du dossier de crédit



Raison Sociale :

Synthèse

SARL est une entreprise créée en 2018, elle est versée dans la fabrication et transformation des aciers fins et spéciaux AFS, l'entreprise est gérée par M. Associé de la SARL a 30% universitaire et doté d'une grande expérience dans le domaine de l'entrepreneuriat notamment le négoce de matériel de BTP.

SARL est une entreprise familiale connue dans la place en réalisant un CA de 505 MDZD en 2019, elle active depuis 1999, versée l'importation et la distribution de matériels BTP (échafaudage, coffrage et étalement), domiciliée chez depuis 2008 il s'agit d'un des clients historiques de l'agence avec un total engagement de 142 MDZD. M est aussi client particulier de l'agence avec un compte épargne affichant un solde de 39.3 MDZD.

Le siège social de la SARL est situé à EL BIAR Alger, quant au lieu de d'exploitation du projet est implanté à commune de wilaya de dans un terrain d'une superficie de 700M² disposant d'un HANGAR de 380 M².

L'investissement d'un total de 49 MDZD porte sur l'acquisition d'équipement de transformation d'acier en achats locaux (détails factures attachés au dossier).

L'entreprise prévoit la création de 10 emplois stables et permanent avec : le gérant, 1 directeur de production, 3 techniciens de production (soudeurs), 1 responsable d'administration, 1 commercial, 1 assistante de direction et 2 manutentionnaires.

L'unité de production compte offrir une gamme de produits diversifiés, dans la fabrication de structures métalliques :

- 04 modèles Echafaudage fixes et roulants
- 02 modèles Structures métalliques
- 02 modèles Mobilier, clôtures pour jardins
- 03 modèles Barrière de protection de bâtiment
- 02 modèles Support de protection au bâtiment
- 02 modèles Structure en acier galvanisé
- 03 modèles Candélabres.

Les principaux clients de la SARL sont les entreprises de BTP, de l'énergie solaires, des particuliers et des collectivités locales.

Les approvisionnements en matière première se font principalement localement à 80 % et les fournisseurs sont identifiés notamment SPA NATRA, et 20% des achats se feront par importation via LC.

L'analyse de marché confirme la viabilité du projet avec une demande croissante d'une année à une autre.

L'hypothèse de calcul du CA fait ressortir un Trésorerie excédentaire sur les 5 exercices avec un CA de 79 MDZD la première année, 100 MDZD la deuxième et atteindre les 185 MDZD la 5 eme année, avec CAF largement excédentaire qui va largement faire face aux annuités CMT.

L'analyse de la rentabilité (business plan en PJ) fait ressortir un Trésorerie largement excédentaire sur la durée du crédit.

Nous avons effectué un stress test avec une deuxième l'hypothèse en prenant en compte que 60% du CA il ressort un Trésorerie positif et excédentaire et un Cashflow en mesure de faire face aux annuités CMT.

Afin de permettre à la SARL la réalisation de son projet nous sommes sollicitées pour la mise en place d'un CMT de 39 MDZD représentant 80% du coût du projet sur une durée de 5 ans dont une année de différé, et une ligne LC DM destinée l'approvisionnement en matière première.

Le projet sera implanté dans un terrain viabilisé d'une superficie de de 700m², le terrain est doté de toutes commodités : eau, électricité, axe routier. Le terrain dispose deux parkings pour camions et véhicules légers. Un hangar aménagé de 380m², qui abritera l'unité de fabrication, ainsi que l'air de stockage des matières premières et un quai de chargement et de déchargement d'une longueur de 20 Mètres.

Le projet d'investissement porte sur la mise en place d'une unité de transformation des aciers fins et spéciaux en AFS, nous sommes sollicité pour un CMT destiné à l'acquisition d'équipements de transformation et de production :

- Plieuses hydraulique
- Cisaille guillotine
- Presse excentrique
- Grugeoir de tubes électriques DET
- Perceuse à colonne
- Presse hydraulique
- Ponceuse à bande
- 02 Meuleuse d'angle
- Encocheuse électrique
- Machine à découpe Plasma
- Scie à ruban
- Grugeoir hydraulique
- Chariot élévateur
- Poste à souder multi-procédés
- Poste à souder Miller Dimension.

L'entreprise prévoit 10 salariés à temps pleins le gérant 1 directeur de production, 3 techniciens de production (soudeurs), 1 responsable d'administration, 1 commercial, 1 assistante de direction et 2 manutentionnaires.

Annexe 03 : Actif du bilan prévisionnel

SARL - ETUDE TECHNIQUE-ECONOMIQUE - JUILLET 2021

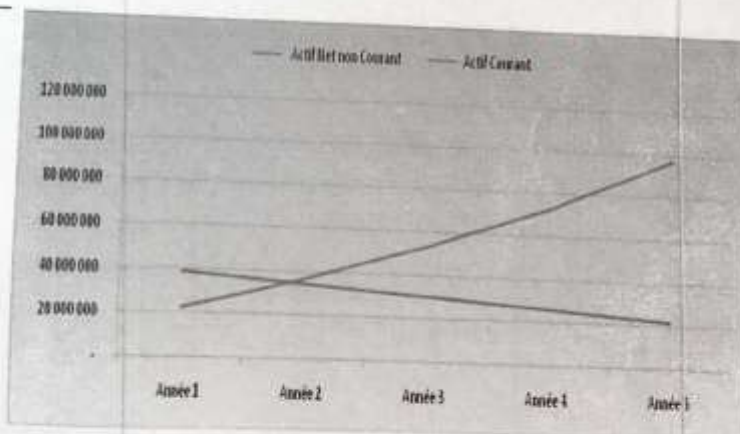
VII. BILANS PREVISIONNELS - ETATS FINANCIERS SUR 05 ANNEES

1. L'ACTIF DU BILAN SUR 05 ANNEES

ACTIF	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-	-
Bâtiment	-	-	-	-	-	-
Travaux en cours	-	-	-	-	-	-
Autre Immobilisations	43 565 171	43 565 171	43 565 171	43 565 171	43 565 171	43 565 171
Actif non Courant	43 565 171	43 565 171	43 565 171	43 565 171	43 565 171	43 565 171
Amortissement Immobilisations	-	4 356 517	8 713 034	13 069 551	17 426 068	21 782 586
Actif Net non Courant	43 565 171	39 208 654	34 852 137	30 495 620	26 139 103	21 782 586
Stocks et Encours	-	2 632 526	3 264 773	6 003 492	7 223 579	12 872 300
Clients	-	2 642 792	3 300 267	6 170 150	15 106 058	18 399 383
Impôts et assimilé	7 783 865	2 599 000	2 996 800	3 488 800	4 046 600	4 710 800
Autres Actifs courants	2 100 000	616 334	792 290	972 250	1 192 039	1 458 038
Trésorerie	-	14 027 162	26 714 140	36 676 703	45 160 944	59 511 800
Actif Courant	9 883 865	22 517 814	37 068 270	53 311 395	72 729 220	96 952 322
Total Net de l'Actif	53 449 036	61 726 468	71 920 407	83 807 015	98 868 323	118 734 907

Evolution des grandes masses de l'actif en DA :

- Actif courant
- Actif net non courant



Annexe 04 : Le Passif du Bilan prévisionnel

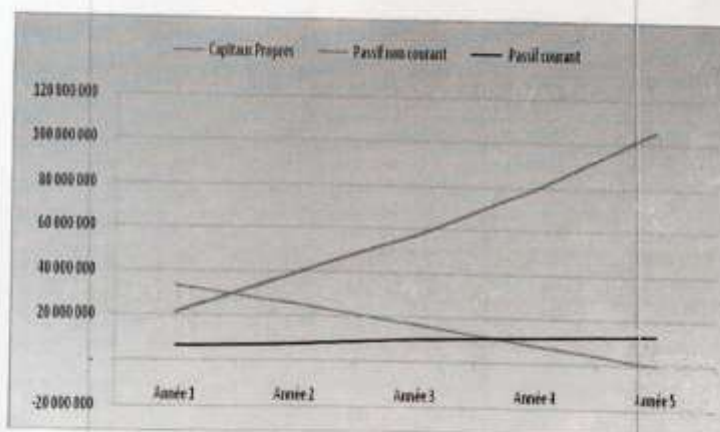
ETUDE TECHNIQUE-ECONOMIQUE - JUILLET 2021

2. LE PASSIF DU BILAN SUR 05 ANNEES

PASSIF	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Capital Emis	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000
Nouveaux Apports	9 751 573	9 751 573	9 751 573	9 751 573	9 751 573	9 751 573
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-	9 781 810	17 595 604	27 777 790	39 574 497	54 377 771
Autre Capitaux Propres-Report	-	-	9 781 810	17 595 604	27 777 790	39 574 497
Part de la société consolid.	-	-	-	-	-	-
Autres Fonds propres	-	-	-	-	-	-
Capitaux Propres	11 851 573	21 633 383	39 228 987	57 224 967	79 203 860	105 803 841
Emprunt & dette financière	41 597 463	33 277 970	24 958 478	16 638 985	8 319 493	-
Impôts différés	-	-	-	-	-	-
Autre dette non courante	-	-	-	-	-	-
Passif non courant	41 597 463	33 277 970	24 958 478	16 638 985	8 319 493	-
Fournisseur	-	2 348 825	2 832 280	4 529 216	5 359 940	6 285 881
Impôts	-	2 199 250	2 497 600	2 866 600	3 284 950	3 783 100
Autres dettes	-	2 267 040	2 403 062	2 547 246	2 700 081	2 862 086
Trésorerie Passif	-	-	-	-	-	-
Passif courant	-	6 815 115	7 732 943	9 943 063	11 344 971	12 931 066
Total du Passif	53 449 036	61 726 468	71 920 407	83 807 015	98 868 323	118 734 907

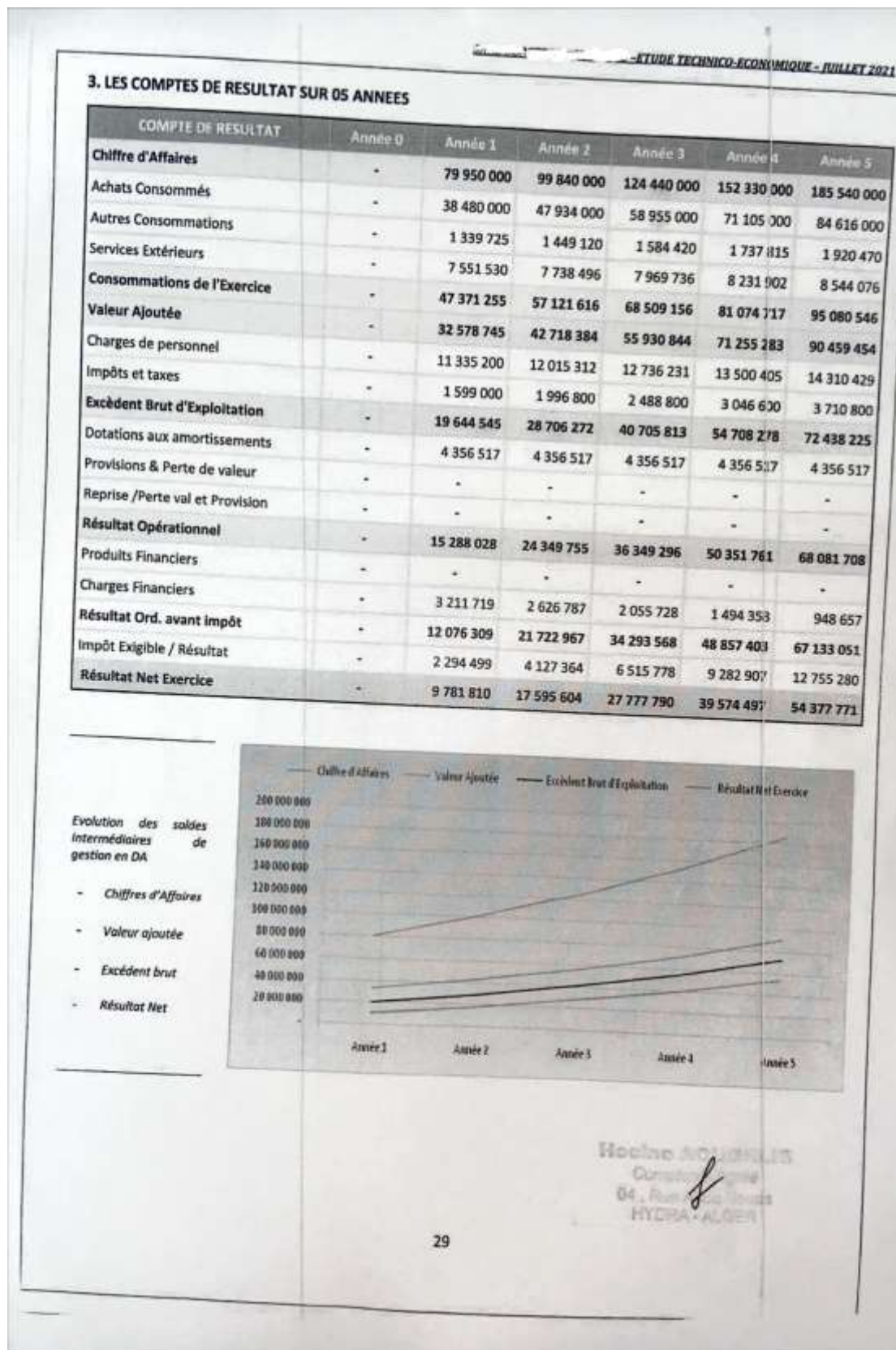
Evolution des grandes masses du passif en DA

- Fonds propres
- Passif non courant
- Passif courant



Hedra AQUAVILIS
Comptable
04, Rue Abdou
HYDRA-ALGER

Annexe 05 : Les comptes de résultat prévisionnels



Annexe 06 : Avis analyste Direction de risque NATIXIS Algérie

 DIRECTION DES RISQUES CONTREPARTIES - ALGERIE	
Points Forts : ✓ Associé majoritaire versé dans le domaine via l'entreprise familiale dans laquelle il détient 30% de part, ce qui lui permettra de constituer un PF Client aisément ✓ Solvabilité partielle assurée via malgré un plan de financement stressé ✓ Projet ne nécessitant pas de lourds investissements	Points Faibles : ✓ Apport client faible limité à 16% du total projet ✓ BFR qui sera assuré via DM ✓ Contrat de location du site abritant le projet limiter à 3 ans face à un CMT sollicité de 5 ans ✓ Les futurs fournisseurs cités ne sont pas réalistes (Principalement le local = INTRA) ce qui nous pousse à croire que la relation prévoit de s'approvisionner auprès de sa consœur ✓ CS partiellement libéré, à hauteur de 23% (500 sur 2 100 Kda)
Avis analyste DR : JARL Créée en 2018 Par M. associé de l'entreprise à hauteur de 30%. cliente auprès de NA qui a bénéficié d'une enveloppe CT de 142 Mda pour lui assurer le bon déroulement de son activité tournant au tour de 500 Mda. Pour son EER, entreprise familiale, est versée dans la revente en état des aciers fins, traitant principalement avec NA, nous confiant 88% de MC et 70% MC2021 sera versée dans le même secteur que sa consœur, à savoir l'acier fin mais dans une activité parallèle à savoir la transformation, plus précisément la fabrication de produits tels que barrières, échafaudage, diverses structures métalliques. Pour son EER, l'entreprise nous sollicite pour un financement mixte : Investissement + Exploitation, via mise en place d'un CMT de 39 Mda sur 5 ans dont 1 an de différé pour acquisition local d'équipements + DM de 20 Mda. Toutefois, l'étude en supra nous a permis de ressortir des points faibles que nous devrions verrouiller pour assurer un accompagnement financier +/- sûr : 1- Faible implication des actionnaires : l'apport client ne représente que 16% du total projet (Hors Politique Risque) limité à 20% de la valeur des équipements et le règlement du loyer de la première année d'exploitation seulement qui prendra effet à partir de Sept 2021. 2- Face à ce point, nous proposons que l'associé majoritaire à 95% de parts sociales rehausse son implication via la un financement des équipements à hauteur de 70% au lieu des 80 % sollicités, soit 34 Mda au lieu des 39 Mda. Ainsi que la hausse du BDC à nantir qui passerait de 10 Mda à 20 Mda, permettant de limiter le Risque de 59 Mda à 34 Mda → Apport client qui passe de 23% au lieu des 16% initiaux. 3- Conjoncture actuelle fragile pour le lancement d'un projet, de plus ce dernier traitera avec des entreprises versées dans le bâtiment. Ce qui rend le projet plus risqué que si le lancement a été effectué dans un laps temporel d'il y a minimum 3 ans. 4- Pour pallier à ce point, et limiter encore notre exposition au risque la Garantie FGAR à hauteur de 60% du CMT devient obligatoire, permettant de diminuer une seconde fois le risque net 5- Le contrat de location est signé pour une durée de 36 mois, à partir de Sept 2021, soit un bail qui prend fin en Sept 2024. Or le CMT sollicité à une durée de 5 ans dont 1 an de différé. Nous laissons dans le doute quant au bon déroulement du remboursement du CMT entre Sept 2024 et Sept 2026. 6- Face à ce point, nous proposons que l'entreprise porte son bail de location jusqu'à fin 2026. 7- A ce stade, la consœur n'est nullement impliquée dans le projet, ni dans le cycle d'exploitation → Pas de relation Client/Fournisseurs alors que les deux relations sont versées dans le même secteur et les mêmes produits (pour rappel l'actionnaire majoritaire de et actionnaire sur à hauteur de 30%). 8- Face à ce point, il serait plus judicieux de demander l'affectation des dividendes M. (Ses Parts sur afin de renforcer la structure de Sur la base de ses données nous sommes d'avis pour permettre l'EER de via un accompagnement financier sur le MT de 34 Mda soit 70 % au lieu de 80% de la valeur des équipements (Ce qui porterait l'apport client à 23% au lieu de 16%) ainsi qu'une enveloppe CT de 20 Mda. Sous recueil des garanties et conditions ci-après : Garanties / Conditions bloquantes : ✓ Convention CMT 34 Mda + Convention CT 20 Mda ✓ Nantissement BDC 20 Mda ✓ Garantie FGAR à 60% ✓ Caution solidaire de + Nantissement Equipements (N.B) Ainsi que : ✓ La Reconduction du contrat de bail jusqu'à fin 2026 ✓ Engagement de libération du CS avant fin 2021 ✓ Pas d'opérations inter-consœur (entre et pour le compte de ✓ Engagement d'affectation des dividendes de reçues de pour le compte de ✓ Finalisation de l'introduction de la notation sur NIE ✓ Présentation de l'autorisation de consultation de la centrale des risques et confirmation d'existence de crédit auprès des confrères (le cas échéant reconsidérer la mise en place du crédit) Recommandation fortes : ✓ Conventant de flux d'un minima 80% ✓ Pas de distribution de dividendes durant les 83 premières années d'exploitation = les années les plus décisives lors du lancement. Avis Chef de Pôle F. BOUMERDAS : Dans la mesure où la relation augmentera sa part d'autofinancement ainsi que le NBDC en couverture de nos engagements, nous sommes favorables pour accompagner cette contrepartie dans la réalisation de son projet d'investissement.	

Annexe 07 : Guide d'entretien

1. Quelles mesures la banque NATIXIS a-t-elle mises en place pour respecter la réglementation prudentielle de Bâle ?
2. La banque NATIXIS utilise-t-elle des produits dérivés pour gérer le risque de crédit ?
3. La banque NATIXIS utilise-t-elle des notations de crédit pour classer ses clients ?
4. Quelles sont les techniques utilisées par NATIXIS pour gérer le risque de crédit ?
5. Qu'est-ce que détermine le niveau de stress test utilisées par la banque NATIXIS ?
6. Quels sont les facteurs qui déterminent le choix des techniques d'analyse et de gestion du risque de crédit chez NATIXIS ?
7. Comment la banque NATIXIS détermine-t-elle le taux d'intérêt utilisée pour actualiser les flux de trésorerie ?
8. Quels sont les types de crédit proposés par la banque NATIXIS aux clients ?
9. Quelle est la particularité de Banxy au sein de la banque NATIXIS ?
10. Comment la Banque NATIXIS mesure-t-elle le risque de crédit ?
11. L'analyse et la gestion du risque de crédit sont-elles particulières à un client ou à un type de crédit ?
12. Quel rôle joue l'analyse financière dans l'analyse du risque de crédit ?
13. Dans quelle mesure les informations non-financières contribuent-elles à l'analyse du risque de crédit ?
14. Les garanties sont-elles particulières à chaque type de risque de crédit ?
15. A quelle fréquence la Banque NATIXIS évalue-t-elle le risque de crédit pour un client typique ?

Tableau des matières

INTRODUCTION GENERALE 1

CHAPITRE 1 : LE RISQUE DE CREDIT DANS L'ACTIVITE BANCAIRE 5

SECTION 1 : LA BANQUE ET LES CREDITS BANCAIRES.....6

1.1 Définitions et rôles de la banque..... 6

1.2 Distinction entre les banques et les établissements financiers 8

1.2.1 L'intermédiation.....9

1.2.2 Désintermédiation9

1.3 Les missions et rôles de la banque 10

1.3.1 La gestion du système de paiement.....10

1.3.2 La mission d'intermédiation.....10

1.3.3 La mission d'assurance.....10

1.3.4 La mission de conseil.....10

1.3.5 La mission politique11

1.4 La définition d'un crédit 11

1.5 Les rôles du crédit..... 12

1.6 Les typologies de crédit..... 12

1.6.1 Les types des crédits selon la durée12

1.6.1.1 Les crédits à court terme13

1.6.1.2 Les crédits à moyen terme.....13

1.6.1.3 Les crédits à long terme.....13

1.6.2 Les types des crédits selon le degré de libéralité des banques13

1.6.2.1 Crédits mobilisables.....13

1.6.2.2 Les crédits non mobilisables13

1.6.3 Les types des crédits selon leur objet14

1.6.3.1 Les crédits d'exploitation14

1.6.3.2 Les crédits d'investissement14

1.6.4 Les types des crédits selon leur forme14

1.6.4.1 Les crédits liés au projet14

1.6.4.2 Les crédits non liés au projet15

1.6.5 Les types de crédit d'après leur origine15

1.6.5.1 Les crédits provenant du marché intérieur15

1.6.5.2 Les crédits provenant du marché extérieur15

SECTION 2 : LA NATURE DU RISQUE DE CREDIT.....16

2.1 Identification du risque de crédit..... 16

2.1.1 Définition du risque de crédit16

2.2 Typologie du risque de crédit 17

2.2.1 Le risque de défaut (default risk)	18
2.2.2 La dégradation de la qualité du crédit (downgrading risk).....	18
2.2.3 Le risque de recouvrement	19
2.3 Les aspects du risque de crédit.....	19
2.3.1 L'aspect externe ; l'insolvabilité de l'emprunteur	19
2.3.2 L'aspect interne : Le risque de crédit et l'organisation de la banque.....	20
2.4 L'étude de la demande de crédit	21
SECTION 3 : LE PROCESSUS D'OCTROI D'UN CREDIT DANS UNE BANQUE COMMERCIALE.....	22
3.1 Le Comité de crédit.....	23
3.2 Les objectifs d'octroi et de l'administration du crédit	23
3.3 Procédure d'octroi de crédit	24
3.4 Mécanisme de traitement des demandes de crédit.	25
3.4.1 Sollicitation du client (Entreprise) par la banque	25
3.4.2 Sollicitation de la banque par le client (Particuliers)	28
CHAPITRE 2 : L'ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT.....	30
SECTION 1 : LES METHODES EMPIRIQUES DE L'ANALYSE DE RISQUE	31
1.1 L'analyse financière.....	31
1.1.1 Définition générale de l'analyse financière	32
1.1.2 Objectifs de l'analyse financière	32
1.1.3 Démarche générique de l'analyse financière	33
1.1.4 L'analyse du risque en analyse financière	35
1.1.4.1 Analyse du risque par le prisme de l'équilibre financier	35
1.1.4.1.1 Approche normative de l'équilibre financier	35
1.1.4.1.2 Approche positive de l'équilibre financier.....	36
1.1.4.2 Analyse du risque par la solvabilité	37
1.1.4.2.1 Analyse du niveau d'endettement : la structure financière	37
1.1.4.2.2 Analyse du service de la dette.....	38
1.1.4.3 Renouvellement des approches	38
1.1.5 Synthèse des outils d'analyse du risque en analyse financière	39
1.2 La Méthode de 5Cs.....	40
1.2.1 Character.....	40
1.2.2 Capacity.....	40
1.2.3 Collateral.	40
1.2.4 Conditions.	40
1.2.5 Capital.	41
1.3 La Méthode LAPP	41
1.3.1 Liquidity.....	42
On considère : (actif circulant) /dettes à court terme, (actif circulant- stocks) /dettes à court terme	42
1.3.2 Activity :	42

On considère : Volume du chiffre d'affaires, des achats, coût des produits vendus/stock moyen de produits.	42
1.3.3 Profitability :	42
Bénéfice net/chiffre d'affaires, bénéfice net/actif total	42
1.3.4 Potential :	42
Capacité des dirigeants, qualité des produits, garanties	42
1.4 Les méthodes normatives	42
1.4.1 La construction du cadre normatif	42
1.4.2 La méthode des valeurs normatives de ratios	43
1.4.3 La représentation graphique des valeurs normatives	44
1.5 La Notation : le Rating	45
1.5.1 Définition	45
1.5.2 Les ratings des agences	46
1.5.3 Séquence standard de l'attribution du rating	46
SECTION 2 : LES METHODES STATISTIQUES DE L'ANALYSE DU RISQUE	48
2.1 Le modèle de scoring	48
2.1.1 Objectif des modèles de scoring	49
2.1.2 Avantages et limites des modèles de scoring.....	49
2.1.3 Méthodologie d'élaboration des modèles de scores	49
2.1.3.1 Le modèle de Conan et Holder	50
2.1.3.2 L'analyse discriminante	51
2.2 Value at Risk (VaR)	52
2.2.1 La VAR historique	53
2.2.2 La VAR paramétrique	53
2.2.3 La VAR Monte-Carlo	53
2.2.4 Les problèmes globaux liés à la VAR	54
SECTION 3 : LA MODELISATION DE RISQUE DE CREDIT	54
3.1 L'objet des modèles de risque de crédit	55
3.1.1 Pertes attendues et incertitude des pertes.....	55
3.1.2 Fonction de densité des pertes et détermination du montant des fonds propres économiques	56
3.2 Le choix d'une définition des pertes, d'un horizon et d'un seuil de confiance	56
3.2.1 Le choix d'une définition des pertes : modèles de défaut et modèles Marked To Market	56
3.2.1.1 Les modèles de défaut (DM).....	57
3.2.1.2 Les modèles Marked-to-Market (MTM)	57
3.2.2 Le choix du niveau de pertes acceptable	57
3.2.2.1 De considérations prudentielles :	57
3.2.2.2 Du degré d'aversion au risque de la banque :	57
3.2.3 Le choix de l'horizon temporel.....	58
3.3 La construction d'un modèle de risque de crédit	58
3.3.1 Le premier étage d'un modèle de risque de crédit : l'évaluation du risque de crédit au niveau individuel ...	59
3.3.2 Le second étage du modèle de risque de crédit : la construction de la fonction de densité des pertes futures	

(PDF) sur le portefeuille	60
3.3.2.1 La modélisation de la probabilité de défaut	60
3.3.2.2 De la probabilité de défaut conditionnelle au nombre de défauts : l'Indépendance conditionnelle des défauts 61	
3.3.2.3 L'agrégation de pertes et la fonction de densité de pertes	62
3.4 Résumé de la construction d'un modèle de risque de crédit	62
CHAPITRE 3 : LA GESTION DU RISQUE DE CREDIT.....	66
SECTION 1 : ORGANISATION DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN ET SA REGLEMENTATION	67
1.1 Organisation du système bancaire algérien.....	68
1.1.1 Les principaux traits du système bancaire algérien	68
1.1.1.1 Le concept « système bancaire ».....	68
1.1.2 Structure générale du système bancaire	69
1.1.2.1 Les nombres d'établissements financiers et bancaires	69
1.1.2.2 Le nombre d'agences bancaires en Algérie	69
1.1.3 Les indicateurs de l'intermédiation bancaire.....	70
1.1.3.1 Les ressources collectées.....	71
1.1.3.1.1 Les dépôts à vue.....	71
1.1.3.1.2 Les dépôts à terme.....	71
1.1.3.1.3 Les dépôts en garantie	72
1.1.3.2 Les Crédits accordés	72
1.2 La réglementation du système bancaire Algérien.....	73
1.2.1 Les principales lois régissant le système bancaire algérien.....	73
1.2.1.1 La loi bancaire de 1986 et la loi sur l'autonomie des entreprises de 1988.....	73
1.2.1.2 La loi sur la monnaie et le crédit.....	73
1.2.2 Les dispositifs réglementaires mise en place pour gérer le risque.....	74
1.2.2.1 Les fichiers	74
1.2.2.1.1 Fichier Central des Chèques (FCC).....	75
1.2.2.1.2 Fichier des Incidents de Remboursement des Crédit aux Particuliers (FICP)	75
1.2.2.1.3 Fichier Bancaire des Entreprises (FIBEN).....	75
1.2.2.2 Les centrales	75
1.2.2.2.1 La centrale des risques.....	75
1.2.2.2.2 La centrale des impayés	76
1.2.2.2.3 La centrale des bilans	76
SECTION 2 : LA REGLEMENTATION PRUDENTIELLE	77
2.1 La notion « réglementation prudentielle ».....	77
2.1.1 La réglementation « préventive » et « protectrice »	77
2.1.2 La micro et macro prudentiel.....	78
2.2 Les normes baloises.....	78
2.2.1 Bâle I : Ratio Cooke	78

2.2.1.1	Les fonds propres de base	79
2.2.1.2	Les fonds propres complémentaires	79
2.2.1.3	Les limites et points faibles de l'accord	80
2.2.2	Bale II : Le Ratio « McDonough »	80
2.2.2.1	Bale II et le risque de crédit	81
2.2.2.1.1	L'approche standard	82
2.2.2.1.2	L'approche de notation interne (IRB)	82
2.2.3	Bâle III	82
2.2.3.1	Les Fonds réglementaires	83
2.2.3.2	Effet de levier	83
2.2.3.3	Ratio de liquidité.....	83
2.2.3.4	Couverture contre le risque systémique dans Bâle III	83
2.3	<i>La réglementation prudentielle en Algérie</i>	84
2.3.1	Le capital minimum exigé	84
2.3.2	Les Fonds Propres Nets (FPN)	85
2.3.2.1	Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes.....	85
2.3.2.2	Le ratio de solvabilité.....	86
2.3.2.3	Le ratio de division des risques	86
2.3.3	Application des accords de Bâle II.....	87
2.3.3.1	Le pilier 1 : Exigences minimales de fonds propres des banques algériennes	87
2.3.3.2	Le pilier 2 : la surveillance prudentielle du secteur bancaire algérien	87
2.3.3.3	Le pilier 3 : Communication financière et discipline du marché bancaire algérien	88
2.3.4	Le niveau d'adaptation du système bancaire algérien aux accords de Bâle III	88
2.3.4.1	Le renforcement de fonds propres	88
2.3.4.2	Le nouveau ratio de solvabilité	88
SECTION 3	LA METHODOLOGIE GENERALE DE RISQUE MANAGEMENT	90
3.1	<i>Les phases du risk management</i>	90
3.1.1	Identification du risque	90
3.1.2	Évaluation du risque.....	91
3.1.3	La révision des risques	91
3.1.4	Traitement du risque résiduel.....	91
3.1.5	Reporting des risques.....	92
3.2	<i>Applications au cas du risque de crédit</i>	92
3.2.1	Procédure d'octroi du crédit bancaire	92
3.2.2	Définition d'une politique de crédit	93
3.2.2.1	Traitement individuel des risques.....	93
3.2.2.1.1	La tarification	93
3.2.2.1.2	La contractualisation	93
3.2.2.1.3	Le « collatéralisation »	93
3.2.3	Gestion globale du risque :	94
3.2.3.1	La couverture interne du risque de crédit :	94

3.2.3.2	La couverture sur le marché :	94
SECTION 4 : LA COUVERTURE DU RISQUE DE CREDIT PAR LES PRODUITS DERIVES		95
4.1	<i>Le concept « dérivés de crédit »</i>	<i>95</i>
4.1.1	Deux grandes familles de dérivés de crédit	96
4.2	<i>Les quatre principaux dérivés utilisés dans la gestion du risque de crédit</i>	<i>97</i>
4.2.1	Crédit default Swaps	97
4.2.2	Total Return Swaps (TRS)	98
4.2.3	Credit Linked notes	99
4.2.4	Collateralised Debt Obligations	100

CHAPITRE 4 : L'ETUDE ET LA GESTION DU RISQUE DE CREDIT : CAS DE LA BANQUE NATIXIS..... 104

SECTION 1 : PRESENTATION DE LA BANQUE NATIXIS		105
1.1	<i>La banque Natixis Globale.....</i>	<i>105</i>
1.1.1	La banque Natixis en Algérie	105
1.2	<i>Présentation de l'agence 151 NATIXIS de Tizi Ouzou</i>	<i>106</i>
1.3	<i>Les domaines d'activité de Natixis</i>	<i>108</i>
1.3.1	Les services bancaires	108
1.3.2	Le financement	109
1.3.3	Le leasing (Crédit-Bail Mobilier)	109
1.3.4	Les opérations à l'international.....	110
1.3.5	L'épargne et le placement.....	110
SECTION 2 : ETUDE ET ANALYSE D'UN DOSSIER DE CREDIT D'EXPLOITATION		111
2.1	<i>Identification du promoteur du projet.....</i>	<i>111</i>
2.1.1	Constitution du dossier	111
2.1.2	L'objet de crédit	112
2.2	<i>Présentation historique de l'entreprise</i>	<i>112</i>
2.2.1	Présentation de l'activité	112
2.2.2	Les moyens dont dispose l'entreprise.....	113
2.2.3	Etude du marché.....	113
2.2.4	Relation Banque-Client	114
2.3	<i>Diagnostic économique et financier.....</i>	<i>114</i>
2.3.1	La présentation du Bilan de l'entreprise BONTECH et son analyse.....	114
2.3.1.1	Structure de l'actif	116
2.3.1.2	Structure de passif.....	116
2.3.2	Présentation du Compte de résultat.....	117
2.4	<i>Etude de l'équilibre financier.....</i>	<i>120</i>
2.5	<i>L'analyse par les ratios.....</i>	<i>121</i>
2.5.1	Les ratios de structure.....	122

2.5.1.1	Les Ratios de financement	123
2.5.1.2	Les Ratios de Liquidité	124
2.5.2	Les ratios d'activité	125
2.6	<i>Les ratios de rentabilité.....</i>	<i>127</i>
2.7	<i>Etude du risque.....</i>	<i>128</i>
	Source : Tableau etabli par nos soins en utilisant les méthodes théoriques du chapitre 2	128
2.7.1	Les garanties fournis	129
SECTION 3 : ETUDE DE CAS D'UN DOSSIER DE CREDIT D'INVESTISSEMENT		130
3.1	<i>Présentation du projet.....</i>	<i>130</i>
3.2	<i>Les calculs préliminaires pour l'évaluation du projet</i>	<i>131</i>
3.3	<i>Les techniques d'évaluation de projet.....</i>	<i>132</i>
3.3.1	La Valeur actualisée nette (VAN)	133
3.3.2	Le Taux de Rentabilité Interne	133
3.3.3	Le délai de récupération de capital investi (DRCI).....	134
3.3.4	L'indice de profitabilité (IP)	135
3.4	<i>Etude du risque.....</i>	<i>135</i>
CONCLUSION GENERALE		140
BIBLIOGRAPHIE		144
TABLEAU DES MATIERES.....		158

Résumé

L'octroi d'un crédit est un acte complexe qui implique un processus méticuleux d'analyse du crédit ainsi qu'un engagement proactif de mise en place de contrôles et des procédures pour éliminer ou atténuer l'impact de ces risques. Notre étude nous permet de découvrir les méthodes d'analyse utilisées dans la gestion du risque de crédit par les banques en général et par NATIXIS Algérie en particulier. L'analyse financière joue un rôle central en tant qu'outil d'évaluation à la disposition du banquier. Nous présentons une méthodologie générale adoptée dans l'évaluation du risque. Au niveau macroéconomique, une panoplie de normes de la réglementation prudentielle proposés par le Comité de Bale et les lois applicables au système Algérien sont présentées. La banque étudie une demande de crédit, d'une part pour s'assurer que le client mérite sa confiance et d'autre part, la banque évalue les risques vis-à-vis du non-remboursement du crédit. La décision d'accorder le crédit tient compte des aspects qualitatifs et aspects quantitatifs du client. La banque doit choisir les techniques à utiliser pour l'évaluation et la gestion du risque de crédit. Nous cherchons à découvrir les facteurs qui influencent ce choix et nous le concrétisons donc par l'analyse d'un dossier de crédit, dont l'évaluation est au centre de la compréhension du montant du risque que la banque doit gérer, ainsi que de l'influence sur les techniques qui seraient appliquées pour les réduire.

Mots clés : Crédit, risque de crédit, gestion des risques, analyse financière, NATIXIS Algérie, réglementation prudentielle, Comité de Bale, dossier de crédit, analyse de crédit

Abstract

The distribution of credits is a complex act which involves a meticulous credit analysis process as well a proactive undertaking to put in place credit risk management controls and procedures to eliminate or mitigate the impact of these risks. Our study allows us to discover analytical methods used in credit risk management by banks in general and NATIXIS Algeria in particular. Financial analysis holds a pivotal role as an evaluation tool at the disposal of the banker. We present a general methodology taken in evaluating and managing risk. At a macro level, a panoply of prudential regulation norms put in place by the Basel Committee and laws applicable to the Algerian banking system are presented. The bank studies a credit demand on one hand in order to ensure that the customer deserves their trust, and on the other hand, the bank assesses the risks vis-à-vis non-repayment of credit. The decision to grant the credit considers the qualitative and quantitative aspects of the client. The bank has to choose the techniques to use in evaluating and managing credit risk. We seek to discover the factors which influence this choice and therefore concretise this by analysing a credit file, whose evaluation is at the centre of understanding the amount of risk the bank has to manage, as well as influencing the techniques that would be applied in curbing them

Key words: Credit, credit risk, risk management, financial analysis, NATIXIS Algeria, prudential regulations, Basel Committee, credit file, credit analysis.